académie
Caen

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Calvados

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50 ACTIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Septembre 2017

50 ACTIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS LE CALVADOS

50 ACTIONS POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DANS LE CALVADOS
– SEPTEMBRE 2017 –

SOMMAIRE

La lutte contre le décrochage scolaire et pour la persévérance à l'école est une grande cause nationale dans laquelle l'Éducation nationale et ses partenaires se sont engagés résolument. Les 50 fiches présentées dans ce guide d'actions illustrent les dispositifs mis en œuvre dans le second degré dans le Calvados (50 fiches-actions, classement par ordre alphabétique).

		Pages
1	Absentéisme : entretiens de persévérance……	7-8
2	Cellule de veille départementale *(Direction académique)*……	9-10
3	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et enfants voyageurs…	11-12
4	Centre d'aide à la décision *(Chambre de métiers et de l'artisanat)*……	13-14
5	Centre d'information et d'orientation Bayeux……	15-16
6	Centre d'information et d'orientation Caen……	17-18
7	Centre d'information et d'orientation Hérouville-Saint-Clair……	19-20
8	Centre d'information et d'orientation Lisieux……	21-22
9	Centre d'information et d'orientation Vire……	23-24
10	Chargée de mission départementale pour la lutte contre le décrochage scolaire……	25-26
11	Collège lycée expérimental Hérouville-Saint-Clair……	27-28
12	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté……	29-30
13	Démarches de recherche d'emploi *(Développer les)*……	31-32
14	Dispositif Horizons……	33-34
15	Dispositif-relais Bessin……	35-36
16	Dispositif-relais Bocage virois……	37-38
17	Dispositif-relais Caen nord……	39-40
18	Dispositif-relais Caen sud……	41-42
19	Dispositif-relais Pays-d'Auge……	43-44
20	Dispositifs-relais internes aux établissements……	45-46
21	Droit au retour en formation initiale……	47-48
22	École deuxième chance Hérouville-Saint-Clair……	49-50
23	Égalité des chances entre filles et garçons……	51-52
24	Formation qualification emploi *(FOQUALE)*……	53-54
25	FOQUALE Côte fleurie……	55-56
26	Groupe de prévention du décrochage scolaire……	57-58
27	Harcèlement à l'école *(Prévention du)*……	59-60
28	Illettrisme *(Lutter contre)*……	61-62
29	Maison départementale des adolescents……	63-64
30	Médiation par les pairs……	65-66

31 Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique…… 67-68
32 Missions locales…… 69-70
33 Module de repréparation à l'examen autrement *(MOREA)*…… 71-72
34 Parcours aménagé de formation initiale…… 73-74
35 Parentalité et réussite scolaire…… 74-76
36 Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs *(PSAD)*…… 77-78
37 Pôle MLDS Caumont Bayeux *(Bassin Bessin)*…… 79-80
38 Pôle MLDS Claudel Caen *(Bassin Caen Nord)*…… 81-82
39 Pôle MLDS EREA Guégan Hérouville-Saint-Clair *(Bassin Caen nord)*…… 83-84
40 Pôle MLDS Guibray Falaise *(Bassin Caen sud)*…… 85-86
41 Pôle MLDS Cornu Lisieux *(Bassin Pays-d'Auge)*…… 87-88
42 Pôle MLDS Verne Mondeville *(Bassin Caen sud)*…… 89-90
43 Pôle MLDS Mermoz Vire *(Bocage Vire-Condé)*…… 91-92
44 Protection judiciaire de la jeunesse…… 93-94
45 Psychologue de l'éducation nationale *(orientation)* et conseiller.ère MLDS…… 95-96
46 Référent.e décrochage en collège ou lycée…… 97-98
47 Service civique universel…… 99-100
48 Service social en faveur des élèves…… 101-102
49 Session d'orientation *(ou « SAS »)*…… 103-104
50 Unité pédagogique pour les enfants allophones néo-arrivants…… 105-106

ANNEXES

Annexe 1 : Près de 40 années de lutte pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et la persévérance scolaire en France et dans le Calvados …… 109-112

Annexe 2 : Sigles et acronymes…… 113-114

Annexe 3 : Bibliographie indicative…… 115

Annexe 4 : Index des personnes-ressources…… 117-119

FICHE 1

ABSENTÉISME : ENTRETIENS DE PERSÉVÉRANCE

Public

Enfants scolarisés ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi - journées dans le mois.
La vigilance concerne tous les enfants scolarisés, quel que soit leur âge, et tout particulièrement les enfants sous obligation scolaire (6-16 ans).

Où s'adresser

Division de l'organisation scolaire et de la scolarité, DOSS3, DSDEN Calvados
02 31 45 96 33, dsden14-doss32@ac-caen.fr
Service social en faveur des élèves, DSDEN Calvados
02 31 45 95 29, dsden14-santesocial@ac-caen.fr

Descriptif

La lutte contre l'absentéisme scolaire est une priorité nationale. Avant tout signalement à la direction académique, la direction de l'école publique ou privée sous contrat, du collège, du lycée s'assure, par des moyens internes à l'école ou à l'établissement, que toute absence à un cours ou à une activité organisée pendant le temps scolaire est repérée et enregistrée.

À partir de 4 demi-journées d'absences non justifiées, la direction de l'école ou de l'établissement organise une réunion de l'équipe éducative. Les parents de l'élève y sont conviés. Des mesures de remédiation sont formulées par oral et par écrit aux parents.

Ces mesures sont transcrites dans le dossier de suivi pour manquement à l'assiduité scolaire retourné par l'école ou l'établissement à la direction académique (DOSS).

Le directeur académique adresse aux parents un courrier précisant leurs obligations légales et les sanctions pénales encourues en cas de manquement.

Si les parents ne suivent pas les préconisations de la direction académique, ils sont convoqués avec l'enfant et un.e représentant.e de l'école ou de l'établissement devant la commission départementale dite restreinte, autrement appelée commission d'entretiens de persévérance.

Le directeur académique envoie aux parents un courrier de synthèse de l'entretien de persévérance assorti de recommandations et conseils scolaires, et, si besoin, sanitaires, éducatifs, psychologiques.

Si les parents ne suivent pas ces préconisations, le directeur académique convoque les parents en commission d'absentéisme départementale. Un courrier s'ensuit.

Si les parents ne suivent pas les nouvelles recommandations du directeur académique, ce dernier saisit le procureur de la République.

Diversité des situations particulières évoquées en commission : manque d'appétence pour la forme scolaire, désinvestissement scolaire, réaffectation en établissement scolaire après un conseil de discipline ou une démission, phobie scolaire, harcèlement, problème de santé, difficultés familiales, de couple, de fratrie, questions d'orientation, etc.

Spécificités

Composition de la commission restreinte dite commission d'entretiens de persévérance

IEN-IO (second degré) N.B. En 2016-2017 : 80 familles ont été reçues à la DSDEN Calvados.
IEN-ADJOINT (premier degré)
Cheffe de division DOSS, ou son représentant
La direction de l'établissement est également convoquée, au même titre que les parents de l'élève et l'élève.

Composition de la commission plénière d'absentéisme
IEN-IO (second degré)
IEN-ADJOINT (premier degré)
Cheffe de division DOSS, ou son représentant
Conseil départemental, aide sociale à l'enfance (ASE)
Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)
Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

Parcours de réussite *(exemples)*

Anna, 16 ans, n'a pas obtenu l'affectation souhaitée à l'issue de la 3ème ; elle a décroché. Elle a réussi à trouver un apprentissage en coiffure en octobre grâce au suivi du collège et du CIO.

Olivier, 14 ans 6 mois, a interrompu sa scolarité en MFREO (3ème agricole). A repris sa scolarité en 3ème générale et envisage désormais une seconde professionnelle en lycée professionnel (BAC Pro industriel).

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé).
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)
Protection judiciaire de la jeunesse (3 place Jean Nouzille, Caen, 02 31 72 67 65) (cf. fiche 44)
Maison des adolescents (9, place de la Mare, Caen, 02 31 15 25 25) (cf. fiche 29)
Aide sociale à l'enfance
Direction départementale de la cohésion sociale
Pôles MLDS (cf. fiches 37 à 43)

Pour en savoir plus

Décret n° 2008-1422 du 19 décembre 2008 organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019994852&categorieLien=id

Décret n°2014-1376 du 18 novembre 2014 relatif à la prévention de l'absentéisme scolaire

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029779733&categorieLien=id

Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme, n°2014-159 du 24 décembre 2014 http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84375Contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaires des élèves soumis à l'obligation scolaire

Circulaire départementale du 17 décembre 2014 relative au contrôle de l'assiduité et de la fréquentation scolaires des élèves soumis à l'obligation scolaire, DSDEN Calvados-DOSS 3.

FICHE 2

CELLULE DE VEILLE DÉPARTEMENTALE

Public

Toutes les situations particulières d'élèves nécessitant une expertise plurielle simultanée et complémentaire de la part de professionnels divers : sociale, psychologique, pédagogique, administrative, handicap, sanitaire.

Où s'adresser

DSDEN, 2 place de l'Europe – 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Division de l'organisation scolaire et de la scolarité, DOSS3, DSDEN Calvados
Pierrick LE GUEN, 02 31 45 95 69, dsden14-doss3@ac-caen.fr
IEN IO, 02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr

Descriptif

Deux fois par mois, la cellule de veille départementale se réunit le lundi matin.
Elle examine les situations individuelles les plus délicates signalées à la direction académique les jours qui précèdent la tenue des séances.
Elle propose au directeur académique une solution dans les délais les plus courts.
En cas de besoin, elle diligente une expertise complémentaire près des professionnels ou/et des services compétents.

Typologie des situations particulières évoquées

Absentéisme scolaire.
Décrochage.
Réaffectation en établissement scolaire après un conseil de discipline ou une démission.
Phobie scolaire.
Harcèlement.
Élèves allophones nouvellement arrivés.
Problème de santé.
Questions d'orientation, etc.

Composition

Assistante sociale conseillère technique du directeur académique.
Infirmière conseillère technique du directeur académique.
IEN-ASH ou sa représentante.
IEN-IO ou son représentant.
Médecin conseiller technique.
Chef de division DOSS.
Chef de bureau DOSS3.

Spécificités

La cellule de veille départementale ne se substitue ni aux cellules de veille ou groupes de prévention du décrochage scolaire des établissements scolaires, ni aux expertises de chacun.e des expert.e.s. Elle les renforce.

Évolution prévisionnelle en 2017-2018 : fréquence hebdomadaire.

Parcours de réussite *(exemples)*

Alistaire, 12 ans 4 mois, suivie par le service de santé scolaire, le service social scolaire, le CIO et la direction académique (DOSS3). Un temps commun de concertation entre les différents professionnels et services concernés a permis de proposer à la famille un interlocuteur unique porteur d'un langage commun et d'une solution plus aisée, de ce fait, à accepter par la famille.

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé).
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9).
Pôles MLDS du Calvados (Cf. fiches 37 à 43).

Pour en savoir plus

Coordonnées DOSS3, Pierrick LE GUEN, 02 31 45 95 69
dsden14-doss3@ac-caen.fr
Coordonnées secrétariat IEN-IO, Odile LOCHER, 02 31 45 95 66
dsden14-ienio@ac-caen.fr
Cellule de veille et de prévention, ESENESR, octobre 2016 (mise à jour annuelle)
http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=96&cHash=8a77eeb6d0

DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 Hérouville-St-Clair

FICHE 3

CENTRE ACADÉMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS ET ENFANTS DU VOYAGE

Public

Enfants allophones nouvellement arrivés, enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

Où s'adresser

CASNAV
Rectorat Académie de CAEN
ESPE
186, bd de la Délivrande
14053 CAEN cedex 04 tel 02 31 56 77 31 casnav.caen@ac-caen,fr

Descriptif

Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs :
« Le CASNAV facilite l'accueil et la prise en charge des élèves dont la maîtrise du français et les connaissances antérieures peuvent être variées et parfois en décalage par rapport à celles des élèves du même âge.
Sa priorité est la maîtrise de la langue française et des apprentissages scolaires dans le cadre de l'accès de tous au socle commun de connaissances et de compétences qui implique la scolarisation de tous les élèves et la poursuite harmonieuse de leur scolarité… »

Pôle de ressources et de formation
Accompagnement des équipes dans les établissements, en proximité et en stages académiques
Formation initiale des enseignants
Création et diffusion d'outils en faveur de l'inclusion des élèves allophones et des voyageurs
Constitution et suivi d'un réseau de formateurs des 1er et 2d degrés
Information et formation des cadres
Formation des personnels 1er et 2d degrés à la certification complémentaire, au positionnement et à la prise en charge des élèves
Mise en place du Diplôme d'études en langue française (DELF) scolaire.

Pôle d'expertise
Mise en oeuvre de la stratégie académique en faveur de l'inclusion des EANA et des EFIV
Élaboration du tableau de bord académique
Contribution au pilotage, à l'organisation, au suivi des dispositifs académiques
Évaluation et positionnement linguistique
Expertise pour les partenaires de l'Éducation nationale
(cf. fiche 50, UPE2A)

Spécificités

Centre de ressources
Apporte une aide pédagogique et des conseils aux équipes enseignantes dans les écoles et les établissements.
Capitalise l'information nécessaire à la mise en œuvre de la politique académique.
Met en place des actions de formation initiales ou continues.
Diffuse des documents pédagogiques, des documents de positionnements.

Instance de coopération et de médiation
Contribue à créer les conditions favorables à la réussite scolaire des publics dont il a la charge, en facilitant l'information des familles et des associations qui interviennent auprès d'elles, en assurant une coopération des services concernés.
Le CASNAV est intégré aux réseaux impliqués dans le suivi des élèves allophones et de familles itinérantes.
Il est l'interlocuteur privilégié des partenaires de l'éducation nationale.
Il peut représenter l'académie dans des instances partenariales.

Parcours de réussite *(exemples)*

Asma, jeune somalienne de 14 ans nouvellement arrivée en France, effectue un test de positionnement évaluant sa scolarité antérieure. La jeune fille, ayant été peu scolarisée, est affectée au sein du dispositif pour les élèves non scolarisés antérieurement afin d'y acquérir les bases nécessaires à la scolarité et de construire par la suite un projet professionnel adapté.

Moussa, jeune libanais de 13 ans, intégrera, après un test de positionnement, un dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) pour l'accompagner dans l'acquisition de la langue française. Ceci lui permettra de rejoindre progressivement la classe ordinaire de 4ème dans laquelle il a été affecté et de poursuivre sa scolarité au collège.

Partenaires

Collaboration avec les partenaires de l'éducation nationale à tous les niveaux
Médiation et coopération avec les partenaires de l'éducation nationale concernés par ce public : institutions, associations.
Coopération avec les services académiques départementaux, les communes et les services sociaux.

Pour en savoir plus

Correspondante académique : Patricia FIZE IA IPR Lettres
Coordonnatrice : Anne ROUÉ
Chargée de mission académique : Marie ESCOFFIER
Chargée de mission départementale CDSNAV : Fabienne GUÉRIN (0,50 ETP) DSDEN Calvados,
02 31 45 95 65
Fabienne.guerin@ac-caen.fr

Organisation des CASNAV : REDE1236614C circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 RED - DGESCO A1.

FICHE
4

CENTRE D'AIDE À LA DÉCISION

Public
Jeunes de moins de 26 ans et tout porteur de projet dans l'artisanat.

Centre d'aide à la décision (CAD)
Centre des métiers et de l'artisanat interdépartemental-Calvados-Orne
2, rue Claude Bloch
14000 CAEN
02.31.53.25.90
Responsable : Stéphanie MÉNARD
Cad14@cmai-calvados-orne.fr

Descriptif
Service de la Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale – Calvados – Orne et porte d'entrée des porteurs de projet dans l'artisanat, le centre d'aide à la décision, informe, oriente, valide et accompagne les jeunes dans la réalisation de leur projet professionnel.

Information
Le CAD met en place et anime des actions d'information pour les jeunes et leur famille afin de faciliter et de diversifier les choix professionnels par la découverte des métiers du secteur de l'artisanat.
Objectif : faire baisser les représentations erronées concernant les métiers, permettre aux jeunes d'effectuer un choix raisonné en matière d'orientation professionnelle, limiter les sorties sans qualification.
Membre du groupe de pilotage du comité local écoles-entreprises, et à l'écoute des établissements scolaires, les actions proposées sont adaptables en fonction des besoins.

Orientation
Le CAD aide au choix de l'orientation professionnelle par un travail sur les compétences et les aptitudes professionnelles nécessaires à l'exercice du métier. Pour cela, les conseillers formation peuvent s'appuyer sur Inforizon, Oriente-métiers, des mises en situation sur plateaux techniques dans un centre de formation, des stages en entreprise.

Accompagnement
Volet formation par alternance et emploi
Une bonne connaissance des entreprises artisanales et de leurs exigences permet d'accompagner les jeunes à la prise de contact avec le monde du travail grâce à des ateliers collectifs de techniques de recherche d'entreprise.
Le recueil des besoins des entreprises permet d'alimenter une bourse d'apprentissage qui est visible sur la plateforme régionale CAD des offres d'apprentissage, et les met en relation avec les demandes des jeunes.
Nous leur apportons également un suivi individualisé de leurs démarches et les encourageons à persévérer afin de mener à terme leurs projets.
Lors des réunions des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs de la région caennaise, nous accompagnons les jeunes en cas de rupture, de réorientation et de poursuite de formation en facilitant les passerelles entre les différents systèmes de formation Lycée / Lycée professionnel / apprentissage. Un jeune sera accompagné dans un retour en formation initiale ou sur une poursuite de formation en apprentissage. Il doit pouvoir à tout moment être encouragé et accompagné dans le développement de ses compétences et dans sa recherche d'emploi.

Volet sécurisation des parcours
Tout au long de leur formation, en lien avec les équipes pédagogiques et la vie scolaire du CFA, les jeunes sont reçus en entretien individuel pour évoquer les difficultés qu'ils rencontrent. Nous les accompagnons dans la recherche d'une solution : recherche d'une nouvelle entreprise, d'une formation, en partenariat avec les CIO, retour en LP avec l'appui de la MLDS, prise en charge par la Mission locale ou mise en place d'une mesure B lorsque la rupture est constatée. Priorité : le maintien du lien avec le jeune.
Sensibles au parcours du jeune, nous les accompagnons en cas de rupture, de réorientation et de poursuite de formation en facilitant les passerelles entre les différents systèmes de formation Lycée / Lycée professionnel / apprentissage. Le jeune doit pouvoir à tout moment être encouragé et accompagné dans le développement de ses compétences.

Spécificités

Spécialiste des métiers de l'artisanat et de l'apprentissage, nous pouvons nous appuyer sur :
Des conventions de stage
Une plateforme de l'apprentissage : cad-normandie.fr ;
« La mesure B» : mesure permettant aux jeunes ayant subi une rupture de bénéficier d'un accompagnement tout en bénéficiant de leurs cours au CFA ;
Un centre ressources : documentation sur les métiers, les filières de formation, les aides aux entreprises, la réglementation de l'apprentissage, le logement, la mobilité.

Parcours de réussite *(exemples)*

Paul **:** À la suite d'une seconde générale un peu compliquée, Paul a fait le choix de s'orienter vers un apprentissage en CAP boulanger. Au milieu de sa deuxième année, il nous a fait part de son souhait de repartir en lycée afin de préparer un bac STI2D option architecture et construction. Nous l'avons donc accompagné dans son projet et avons réalisé une demande de passerelle pour qu'il intègre une 1ère à la rentrée. Il a été affecté à la rentrée sur son premier vœu, avec en prime son CAP boulanger en poche.

Elise : Après avoir décroché de sa formation en lycée professionnel, Elise a été prise en charge par la MLDS afin de reconstruire son projet professionnel. Souhaitant s'orienter vers l'apprentissage, elle a été accompagnée par la MLDS, mais également par le CAD qui a réussi à lever les freins de l'employeur à la recruter, au regard de son parcours antérieur. Elise a obtenu son CAP vente. Après nos différents échanges l'incitant à continuer de se former et une recherche d'emploi infructueuse, elle a commencé à envisager une poursuite de formation en mention complémentaire afin d'élargir ses compétences et d'augmenter ses chances de trouver un emploi dans ce domaine. Nous l'avons aidée à trouver une entreprise, elle a obtenu sa mention complémentaire et maintenant, elle est en emploi.

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé) et centres de formation d'apprentis
MLDS (cf. fiches 37 à 43)
Service public régional d'orientation (SPRO)
École deuxième chance, Hérouville-Saint-Clair (cf. fiche 22)
Missions locales (cf. fiche 32)
Centre d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

www.cmai-calvados-orne.fr

FICHE

5

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION BAYEUX

Public

Tout public du bassin d'éducation du Bessin, en particulier les publics scolaires et les jeunes en rupture de scolarité ou de formation initiale.

Où s'adresser

CIO de BAYEUX
38, avenue Georges Clémenceau
14400 BAYEUX
02 31 22 46 62
Cio.bayeux@ac-caen.fr
Directeur : Antoine MARTIN

Descriptif

Accompagnement des élèves dans la construction du projet de formation et du projet professionnel.
Préparation et suivi de l'affectation au dispositif relais du Bessin (collège Chartier), entretiens *avant* la candidature, *pendant* et *après* la session.
Accompagnement des élèves en voie de décrochage : les psychologues de l'Éducation Nationale (orientation) participent aux cellules de veille des établissements et assurent en particulier un accompagnement des élèves dans les problématiques liées au projet en prenant en compte les questions d'ordre psychologique. Ils interviennent notamment dans l'aide aux changements de parcours (FOQUALE) en lien avec le pôle MLDS.
Ils aident les chefs d'établissement dans l'ingénierie de parcours individualisés.
Participation au suivi des élèves en situation de handicap.
Pilotage et animation de la plateforme de suivi et d'appui du décrochage (PSAD) : recensement et prise de contact avec les élèves sortis de la formation initiale sans diplôme de niveau 5 ou 4 ; accueil diagnostic des jeunes, recherche de solutions adaptées, orientation et suivi de la mise en œuvre des mesures proposées.

Aide à la rescolarisation dans le cadre du droit au retour en formation initiale ou d'autres situations de déscolarisation.

Le CIO est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il propose gratuitement différentes formes d'accueil et d'accompagnement : individuel, collectif, groupes, ateliers, bilans psychologiques grâce à des professionnels qualifiés, les psychologues de l'éducation nationale.

Spécificités

Le CIO est un service d'orientation de l'Éducation nationale, public et gratuit. Il est ouvert pendant les périodes scolaires et pendant les congés scolaires ainsi qu'une partie des vacances d'été. Il dispose d'une documentation sur les métiers et les formations.

Le public peut être accueilli au CIO ou en établissement scolaire, sur rendez-vous.

Le CIO propose des entretiens individuels et, le cas échéant, la passation de questionnaires ou d'épreuves de bilan psychométrique.

Le (la) psychologue de l'Éducation nationale est à l'écoute de ses consultants dans un cadre bienveillant, en prenant en compte leurs problématiques personnelles. Il (elle) aide à l'élaboration d'un projet de formation et à la construction de solutions adaptées en vue de sa réalisation.

Le CIO travaille en lien étroit avec les établissements scolaires et avec la Mission Locale.

Parcours de réussite *(exemples)*

Samuel, élève de 1ère professionnelle, se déscolarise à la suite de problèmes psychologiques et familiaux ; le CIO maintient une relation bienveillante régulière. Au bout de 2 ans, le CIO l'aide à entrer en 1ère technologique.

Manella, élève de 1ère technologique est reçue au CIO au mois d'avril car elle pense interrompre sa scolarité par manque d'intérêt pour ses études. Elle souhaite exercer un métier d'artisanat. Avec l'intervention du CIO et en lien avec son établissement, elle suit une période d'immersion en lycée professionnel et intègre à la suite la classe de 1ère année de CAP ; elle passe en 2nde année dès la rentrée suivante.

Fabien a obtenu un CAP par apprentissage dans lequel il s'est engagé après la 3ème. À sa demande, avec l'aide du CIO, il sera inscrit au 3ème trimestre en 2nde GT puis passera un bac littéraire spécialité arts visuels.

Q. est affecté en fin de 3ème en 2nde professionnelle suite à un refus de passage en 2nde générale et technologique. Totalement démotivé, il est accompagné par le CIO pour réintégrer la 2nde GT ; il passe en 1ère S avec les félicitations du conseil de classe.

Partenaires

Établissements du bassin du Bessin
Pôle MLDS du Bessin implanté au lycée Arcisse de Caumont Bayeux (cf. fiche 37)
Mission locale du Bessin au Virois (cf. fiche 32)

Pour en savoir plus

https://www.ac-caen.fr/orientation/centres-dinformation-et- dorientation/centre-dinformation-et-dorientation-debayeux/

FICHE 6

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION CAEN

Public

Tout public du bassin d'éducation de Caen Sud, en particulier les publics scolaires et les jeunes en décrochage scolaire.
Publics de Caen qui préparent leur(s) dossier (s) en vue d'une admission post bac ou post 3ème.

Où s'adresser

CIO de CAEN
8, rue de Xavier de St Pôl
14000 CAEN
02 31 85 48 09 - cio.caen@ac-caen.fr
TWISTO : tram A et B, Bus 2, 5, 7, 14, 18, 19, 61
Directrice : Françoise LÉCLUSE

Descriptif

Aider les élèves de terminale, dans Admission Post Bac (APB), à rédiger leur(s) lettre(s) de motivation.
Les élèves sont informés de l'action par leur établissement d'origine et ils sont tous volontaires.
La qualité de cette lettre a une influence non négligeable sur les chances d'admission dans les formations souhaitées.
Cette action complète les informations pratiques et stratégiques diffusées par le lycée.

Atelier de construction de lettres de motivation
Groupe de 12 à 14 élèves
Durée 2 heures
Accueil, explication des objectifs
Distribution de lettres de motivation déjà rédigées
2 par 2, les élèves relèvent ce qui leur semble adapté ou inadapté dans la lettre (forme et fond)
Chaque binôme en fait état au grand groupe.
Les animateurs listent au tableau ce qui est relevé.
Réflexion sur l'architecture de la lettre
Les élèves ébauchent leur propre lettre de motivation

Atelier de relecture de lettre de motivation
Les élèves viennent au CIO avec leur lettre construite.
Individuellement, avec la psychologue, la lettre est modifiée au besoin.

Le CIO est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il propose gratuitement différentes formes d'accueil et d'accompagnement : individuel, collectif, groupes, ateliers bilans psychométriques grâce à des professionnels qualifiés, les psychologues de l'éducation nationale.

Spécificités

Adaptabilité au projet contenu adapté à la candidature.

Réponses personnalisées.

Le travail collectif est articulé à l'individualisation : entretiens.

Permet une réflexion du jeune sur son savoir être et savoir faire, un travail sur la connaissance de soi.

Parcours de réussite *(exemples)*

Un demandeur d'asile de plus de 16 ans en recherche d'une scolarisation professionnelle, et issu d'un pays francophone. Il a déjà obtenu une équivalence de Bac Professionnel dans son pays d'origine et souhaite une formation dans le même secteur. Sa situation administrative et ses conditions de vie en France demandent une grande réactivité. Le CIO analyse la situation de ce jeune et propose des solutions, il l'informe des démarches nécessaires et l'accompagne dans celles-ci.
Par son énergie et sa volonté de réussir, ce jeune a pu valider un BAC Pro en 2 ans et poursuivre en BTS. Le lycée a mis en place les réponses nécessaires à ses besoins : remise à niveau, internat.

Partenaires

Établissements publics et privés du bassin de Caen
Missions locales (cf. fiche 32)
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)
Pôles MLDS (cf. fiches 37 à 43)
Protection judiciaire de la jeunesse (cf. fiche 44)

Pour en savoir plus

https://www.ac-caen.fr/orientation/centres-dinformation-et-dorientation/centre-dinformation-et-dorientation-de-caen/

FICHE
7

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION HÉROUVILLE-ST-CLAIR

Public

Tout public du bassin d'éducation Caen Nord, en particulier les publics scolaires et les jeunes en rupture de scolarité ou de formation initiale.

Où s'adresser

CIO/CIDEME/1, place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 95 21 90
cio.herouville@ac-caen.fr
Le CIO est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15
Pendant les vacances scolaires **:** de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
Directrice : Pascale COLOMBO

Descriptif

Le Centre d'information et d'orientation est un service **public et gratuit.**

Il propose :
Un service de documentation en libre accès.
Un service de prêt de brochures (ONISEP,…).
La connaissance des métiers et formations.
L'accès aux candidatures **post-bac** et à l'inscription aux examens en candidat libre.
Des entretiens approfondis réalisés par des professionnels de l'orientation, psychologue de l'orientation.
Une aide à la reprise d'études.

Le CIO peut proposer également des actions sur :
Connaissance de soi, des autres : (atelier « exploration de soi », recherche d'intérêts, adaptation,…)

Le CIO est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il propose gratuitement différentes formes d'accueil et d'accompagnement : individuel, collectif, groupes, ateliers, bilans psychométriques grâce à des professionnels qualifiés, les psychologues de l'éducation nationale.

Spécificités

L'équipe du CIO accompagne tout public (scolaire ou non**)** dans ses démarches d'orientation et dans l'élaboration de projets personnels et professionnels.
Le CIO suit également les jeunes sortis sans qualification du système scolaire.
Les psychologues de l'éducation nationale sont également présentes dans les établissements publics du bassin d'éducation Caen Nord : collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels, EREA, Université.

Parcours de réussite *(exemples)*

Allan, descolarisé depuis 2015, est venu au CIO en juin. Lors de l'entretien, il a montré de l'appétence pour la métallerie domaine qu'il a découvert lors de son stage de 3ème. Il est inscrit au 1er septembre en 1ère année de serrurier métallier.

Acteurs :Établissements – Psychologue de l'éducation nationale - Coordonnatrice MLDS – Famille – Direction académique.
Lilas est passée de très grande justesse en 2nde, elle manifestait des signes de décrochage dès la 3ème. Au 1er trimestre de 2nde, l'absentéisme était massif, le lycée lui a donc proposé un parcours aménagé pour lui permettre de se ressourcer et de tester son projet d'alors qui était « tatoueuse ». Le suivi du parcours a été assuré par sa tutrice, la psychologue de l'éducation de l'établissement et le coordonnateur MLDS (Lilas n'avait pas 16 ans). Lilas n'a pas réussi à tenir ses engagements , mais un travail avec la Maison des adolescents a pu se mettre en place. Dès ses 16 ans, Lilas s'est adressée au CIO. Une place au pôle MLDS lui a été proposée. Le suivi entrepris par le coordonnateur MLDS lors du parcours aménagé de formation initiale a permis à Lilas d'être de suite en confiance. Son projet a pu être retravaillé et des stages dans différents théâtres ont permis à Lilas de reprendre confiance en elle. En mai, elle exprimait son désir de reprendre des études. Aujourd'hui Lilas est en 2nde option théâtre, en internat puisqu'une des difficultés de Lilas était le manque d'encadrement à la maison, la maman pouvant avoir des déplacements prolongés.

Partenaires

Établissements scolaires, Branches professionnelles, Missions locales (cf. fiche 32), École de la 2ème chance Hérouville-St-Clair (cf. fiche 22), associations de quartiers, espace orientation insertion (université Caen Normandie), Service public régional d'orientation.

Pour en savoir plus

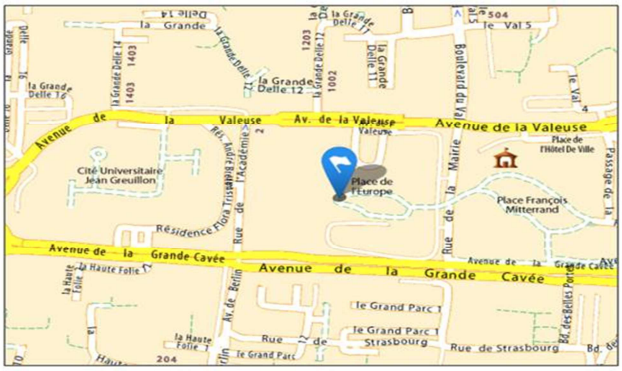

https://www.ac-caen.fr/orientation/centres-dinformation-et-dorientation/centre-dinformation-et-dorientation-dherouville-saint-clair/

FICHE

8

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION LISIEUX

Public

Tout public du bassin d'éducation du Pays d'Auge et, en particulier, jeunes scolaires et jeunes récemment sortis du système scolaire sans diplôme.
Jeunes sans affectation à la rentrée scolaire ou en cours d'année.

Où s'adresser

CIO de LISIEUX
Rue Pierre Colombe
14100 LISIEUX
02 31 48 21 50
Cio.lisieux@ac-caen.fr
Directrice : Dominique DAL MOLIN

Descriptif

En septembre, le CIO propose une journée d'accueil dans ses locaux pour permettre aux jeunes récemment sortis du système scolaire sans diplôme de trouver une solution. Elle se déroule la 3ème semaine de septembre et de nombreux partenaires y sont associés.

Objectif : aider chacun à trouver le dispositif, la structure, le lycée qui lui permettront de s'engager dans un nouveau parcours. C'est l'occasion pour ces jeunes de trouver un accompagnement, voire une rescolarisation immédiate.

Un accueil individuel pour faire le point sur les souhaits de chacun, des ateliers et rencontres sont proposés tout au long de la journée. Un suivi individualisé est instauré à l'issue de cette journée.

Trois semaines après la rentrée, il y a à nouveau des places vacantes dans les établissements scolaires et les CFA.

Même si la rescolarisation est possible tout au long de l'année, elle est concrètement difficile à mettre en place après janvier, les solutions à cette période ne sont ni nombreuses, ni variées.

De nombreux jeunes ayant interrompu leurs études au cours de l'année précédente, qui ne voulaient plus entendre parler de l'école à ce moment-là, se sentent désormais prêts à raccrocher au moment où leurs camarades font leur rentrée.

Une interruption de la scolarité trop longue est préjudiciable à un retour vers la qualification, donc plus on propose une solution tôt dans l'année, plus c'est facile de raccrocher.

Le CIO suit également les jeunes sortis sans qualification du système scolaire en leur facilitant le retour en établissement ou en les accompagnant vers d'autres partenaires .

Il aide à l'intégration des étrangers nouvellement arrivés en France.

Le CIO est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il propose différentes formes d'accueil et d'accompagnement : individuel, collectif, groupes, ateliers bilans psychométriques grâce à des professionnels qualifiés, les psychologues de l'éducation nationale.

Spécificités

La journée d'accueil du 22 septembre 2017 s'inscrit dans la continuité d'un travail en partenariat mené tout au long de l'année, et permet de nombreux retours en formation.
C'est un moment fort où le travail de toute une équipe, et notamment les participants de la Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, devient visible.
On réussit à capter un public qui jusque-là ne contactait pas le CIO.
On accueille environ 60 à 70 jeunes chaque année, tous accompagnés de leurs parents et de leurs éducateurs.
Excellente solidarité des établissements et des structures d'accueil. C'est le travail d'équipe qui rend possible ce retour en formation.

Parcours de réussite *(exemples)*

Jonathan : Jonathan est actuellement sur les bons rails, épanoui. Pourtant il y a tout juste 2 ans alors qu'il avait redoublé sa 3ème, sa situation était beaucoup plus incertaine et stressante. « Je n'avais pas été accepté dans le lycée que je souhaitais, on arrivait à la mi-septembre et je n'avais trouvé la place nulle part, se souvient le garçon de 17 ans. Je ne voulais pas rester à ne rien faire chez moi. C'est à ce moment-là que j'ai entendu parler d'une journée d'information du CIO. » Le rendez-vous est pris. Il y rencontre de nombreux professionnels de l'orientation du CIO, des lycées, des organismes de formation. C'est un entretien avec Emma P., du lycée professionnel Victorine-Magne à Lisieux qui a tout déclenché. « Elle m'a dit qu'il restait une place en classe de seconde Intervention sur le patrimoine bâti. Je n'étais pas du tout charpentier dans l'âme. Mais je me suis dit qu'il fallait que j'essaye… Et que je n'avais plus trop le choix ! ». « Se positionner vite » Quelques jours plus tard, Jonathan fait sa rentrée après ses autres camarades de seconde, mais « je n'étais pas en retard ». Il a même droit à une visite privée du lycée Magne, « pour prendre mes repères ». Cette année, Jonathan doit effectuer deux stages, le premier dans trois semaines chez le couvreur Pouchin-Duval, à Livarot, le second sera pour le mois de mai. « Aujourd'hui, j'aime vraiment ce que je fais. L'avantage de cette filière ? c'est qu'on voit la maçonnerie, mais aussi le travail de la vieille tuile et le torchis. » Son conseil : « Ne pas attendre le dernier moment pour se positionner, parce que les places partent vite. »

Extrait Ouest-France. du 17 septembre 2015.

Partenaires

L'ensemble des partenaires : MLDS (cf. fiches 38 à 43), Missions locales (cf. fiche 32), lycées publics, privés, agricoles, CFA, MFREO, Pôle emploi sont présents pour répondre aux attentes des jeunes et pour proposer un éventail large de possibles. Environ 20 structures et établissements sont mobilisés pour cette journée annuelle d'accueil de septembre au CIO.

Pour en savoir plus

https://www.ac-caen.fr/orientation/centres-dinformation-et-dorientation/centre-dinformation-et-dorientation-de-lisieux/

FICHE
9

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTION VIRE

Public
Le centre s'information et d'orientation accompagne tout public (scolaire ou non, public ou privé) :
Élèves de la 6ème à la terminale
Jeunes non scolarisés
Étudiants et adultes
Parents d'élèves

Où s'adresser

Centre d'information et d'orientation de VIRE
51, rue André Halbout
14500 VIRE
02 31 68 03 04
Cio.vire@ac-caen.fr
Directrice : Nathalie DURANTOU

Descriptif

En lien avec la prévention du décrochage scolaire, les professionnels du Centre d'information et d'orientation, psychologues de l'éducation nationale, *«spécialité conseil en orientation scolaire et professionnelle»* reçoivent les élèves et leurs familles au CIO, mais interviennent également dans les établissements publics du Bassin d'éducation du Bocage Virois (Vire-Condé).

Le Centre d'orientation et d'information est un lieu d'accueil, d'écoute et de conseil. Les psychologues de l'éducation nationale reçoivent en entretiens personnalisés au CIO et dans les établissements scolaires, afin d'accompagner chaque public demandeur dans l'élaboration d'un projet professionnel et/ou de formation adapté à ses besoins.

Le CIO est ouvert à tous, jeunes et moins jeunes. Il propose différentes formes d'accueil et d'accompagnement : individuel, collectif, groupes, ateliers, bilans psychométriques grâce à des professionnels qualifiés, les psychologues de l'éducation nationale.

Spécificités

Le Centre d'information et d'orientation suit particulièrement les jeunes sortis sans qualification du système scolaire et est responsable de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), avec l'appui du réseau FOQUALE dans l'objectif de pouvoir proposer à ces jeunes des possibilités de re-scolarisation. Le CIO travaille également en étroite collaboration avec la mission de lutte contre le décrochage (MLDS).

Les psychologues de l'Éducation nationale participent, au sein des établissements aux groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et aux équipes de suivi de scolarisation (ESS) pour les élèves à besoins particuliers afin de favoriser la conception de parcours de scolarités adaptés.

Par leur qualification de psychologues, ils apportent un appui spécifique aux élèves les plus fragiles, réalisent des bilans psychologiques permettant d'éclairer certaines problématiques et de concourir à l'élaboration de modalités d'aide pédagogiques ou éducatives.

Parcours de réussite *(exemples)*

En groupe de prévention du décrochage scolaire, en ce début d'année, au lycée Curie, les psychologues de l'éducation nationale ont travaillé avec l'équipe éducative du lycée sur le cas d'une élève scolarisée en Term L qui, suite à des problèmes familiaux, est en voie de décrochage. Cette jeune fille développe une phobie scolaire (ce qui l'avait déjà affectée en 3ème et provoqué une scolarisation au CNED). C'est pourtant une jeune fille volontaire et intéressée qui se plait beaucoup au lycée. Le lycée a proposé un aménagement scolaire en conservant les cours qu'elle peut suivre et en proposant le CNED pour les autres.

SAS Orientation en lien avec la MLDS et re-scolarisation : dès le début de l'année scolaire sont recensés au CIO (cf. fiche 49) les élèves sans solution d'affectation. Pour exemple, le cas d'une élève arrivant d'une autre académie, ayant fait des vœux sur notre académie en CAP agent polyvalent de restauration et non affectée pour laquelle une solution de re-scolarisation dans le cadre du SAS Orientation en lien avec le LP du secteur, a été trouvée.

Partenaires

Chefs d'établissements
Équipes éducatives/médico-sociales dans et hors Éducation nationale
Services sociaux (cf. fiche 48)
Coordinatrice MLDS (cf. fiche 10), Missions locales (cf. fiche 32), réseau FOQUALE (cf. fiche 25)
Pôle emploi, Point information jeunesse, GRETA
SAS orientation (cf. fiche 49)

Pour en savoir plus

Centre d'information et d'orientation de VIRE
51, rue André Halbout
14500 – VIRE
Tél : 02 31 68 03 04
Mail : cio.vire@ac-caen.fr

https://www.ac-caen.fr/orientation/centres-dinformation-et-dorientation/centre-dinformation-et-dorientation-de-vire/

FICHE 10

CHARGÉE DE MISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Public

Jeunes scolarisés de moins de 16 ans et de 16 à 20 ans, en situation de décrochage scolaire ou ayant décroché, ayant interrompu leur cursus de formation et/ou faisant valoir leur droit au retour en formation, proposés tout au long de l'année par les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs ou en réponse à un besoin de conseil auprès des chefs d'établissement.

Où s'adresser

Christine ROYER
(MLDS),DSDEN Calvados
02 31 45 96 58, christine.royer@ac-caen.fr

Odile LOCHER, assistante de l'IEN IO, 02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr

Descriptif

Sous la responsabilité de l'IEN-IO, coordination de la mise en œuvre des différentes actions de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire dans le Calvados.

Conseillère technique des réseaux FOQUALE du département, expertise, évaluation, développement du partenariat et ingénierie de formation. Animation du réseau des coordinateurs MLDS et participation à la formation des différents acteurs de l'Education nationale pour la persévérance scolaire.

Spécificités

Ingénierie de formation : Impulsion du repérage des élèves sans solution, organisation de leur accompagnement et mise en œuvre des actions. Proposition et conception d'actions adaptées aux besoins recensés auprès des jeunes. Organisation des réunions avec les coordonnateurs MLDS et les partenaires. Bilans statistiques. Envisager les évolutions des lieux d'implantation des actions.

Coordination pédagogique : Favoriser la mise en œuvre de méthodes pédagogiques innovantes. Animer des groupes de réflexion sur les démarches pédagogiques. Aide au montage de MOREA. Développer les solutions nouvelles telles que les parcours combinés MOREA et services civiques.

Communication : Animer un réseau de coordonnateurs MLDS et travailler avec les partenaires internes et externes à l'Education nationale.
Développer le partenariat avec les milieux professionnels : entreprises, chambres consulaires, associations, Ecole de la deuxième chance. Participer aux commissions, réunions et groupes de travail académiques. Coordonnatrice MLDS référente du lycée Malherbe.

Participation en 2016/2017, de manière expérimentale, au premier comité départemental de l'accueil des réfugiés, à la Direction départementale de la cohésion sociale : Mise en place de procédures d'accueil des jeunes Syriens, Irakiens, et du Moyen orient. Aménagement de la scolarité avec les chefs d'établissement, infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales, et les psychologues de l'éducation nationale, en fonction des traumatismes et des besoins de ces jeunes.

Parcours de réussite *(exemples)*

Claire a 18 ans. En juin 2016, elle demande une rescolarisation en terminale L. Elle a quitté sa famille pour rejoindre son petit ami à Caen, contre l'avis de ses parents. Le jeune homme vit de petits contrats en restauration. Le jeune couple a très peu de ressources. Claire et son ami sont hébergés à tour de rôle chez des amis. Elle est dépressive depuis plusieurs années a souffert de harcèlement. Claire a donné sa démission en décembre 2015 d'une terminale L. Elle doit effectuer de nombreuses démarches pour récupérer ses documents de scolarité et d'identité. En première, les résultats étaient déjà bien fragiles et les absences préjudiciables. Entretiens de motivation et de travail sur l'image de soi. Partenariat avec la Maison des Adoslescents. Accompagnement au lycée Malherbe une semaine après son inscription, rencontre avec la proviseure adjointe. Puis bilans intermédiaires avec le CPE. Claire a obtenu le BAC L avec mention AB.

Partenaires

Réseau MLDS académique (cf. fiches 37 à 43), établissements scolaires du second degré.
Mission locale, DIRECCTE, commission d'attribution et de suivi de la Garantie jeunes, Chambre de métiers et de l'artisanat, École de la deuxième chance, Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique (MIJEC), Association quartier jeunes, Maison des adolescents, entreprises. Avec l'École des parents et des éducateurs, Pôle emploi, France terre d'asile, classe EPE2A du lycée Allende Hérouville-St-Clair (cf. fiche 50).

Pour en savoir plus

www.ac-caen.fr/orientation/politique académique de l'orientaion/Mission de lutte contre le décrochage scolaire

FICHE
11

COLLÉGE LYCÉE EXPÉRIMENTAL HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Public

Élèves de la 6ème à la terminale
Élèves de terminale triplants des séries L, ES, S (entre 6 et 15 places par an) (MOREA cf. fiche 33)

Où s'adresser

Collège lycée expérimental (CLE)
1000, quartier du grand parc
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 95 14 79
Ce.0142173l@ac-caen.fr
Chargée de direction : Hélène FRÉREUX

Descriptif

Le Collège lycée expérimental d'Hérouville est un des quatre établissements expérimentaux mis en place en 1982 par l'Éducation Nationale. Cette structure propose d'appréhender l'élève dans sa globalité, en lui offrant un rythme scolaire différent. L'emploi du temps de l'élève alterne entre temps de cours, temps interdisciplinaires, et ateliers, en privilégiant la pédagogie de projet et la pédagogie au choix.

Cette approche de l'enseignement entraîne également une redéfinition du métier d'enseignant.
Le CLE compte 360 élèves et est administrativement rattaché au lycée Fresnel de Caen.

Si vous souhaitez échanger autour d'un projet ou simplement en savoir plus, vous pouvez contacter l'établissement.

Objectifs :

Lutter contre la part de décrochage scolaire imputable à l'école.

Valoriser les compétences des élèves par les changements d'activité et l'enseignement modulaire.

Renforcer l'individualisation et la responsabilisation grâce au choix et à la construction de parcours.

Affirmer la dimension citoyenne et l'implication dans les activités en rendant les élèves acteurs de leur scolarité.

Favoriser l'insertion professionnelle et citoyenne grâce à des temps pédagogiques dédiés et une politique de stages importante.

Spécificités

Dispositif MARCHE

Depuis 2013, ce dispositif expérimental est organisé par conjointement par la Maison des adolescents du Calvados et le CLE (cf. fiche 29). Il est soutenu par la région Normandie.
Des adolescents qui ne peuvent pas se rendre dans le cadre scolaire du fait de somatisations importantes, d'angoisses, sont pris en charge par la Maison des adolescents qui va travailler leur étayage psychologique. Ces élèves sont intégrés au CLE sous forme de stages et bénéficient d'un contrat individualisé. Chaque situation émane d'une proposition de la MDA.
Le recrutement se fait par le biais d'une commission incluant l'enseignant référent (MDA), l'éducateur (MDA), le coordinateur du cycle dont dépend l'adolescent (4ème/3ème ou lycée) et du CPE du CLE. Les objectifs du stage sont fixés en fonction de chaque jeune.
Le suivi du stage est assuré par un éducateur de la MDA affecté à mi-temps au CLE et par le conseiller principal d'éducation de l'établissement.

MOREA : Module de repréparation à l'examen par autrement (cf. fiche 33)

Les élèves bénéficiant de cette action peuvent suivre tous les cours dispensés dans l'établissement pour le BAC ES, L, ou S. Ils sont astreints à suivre tous les cours des disciplines qu'ils devront représenter à l'examen.
Un suivi individualisé centré sur les méthodes de travail et l'orientation est assuré par le tuteur avec un rendez-vous individuel toutes les trois semaines, ainsi qu'une réunion collective hebdomadaire.
Le tuteur établit avec chacun, un contrat définissant les objectifs ainsi que ses droits et devoirs.
Les élèves MOREA appartiennent à un même groupe de tutorat ce qui permet de travailler l'ouverture au monde professionnel, les techniques d'entretien, la confiance en soi et en son projet.

Parcours de réussite *(exemples)*

Depuis 4 ans, plus de 40 jeunes ont pu bénéficier du dispositif Marche. La plupart d'entre eux ont réussi à reprendre une scolarité ordinaire dans leur établissement de secteur ou au CLE. Les élèves de collège ont tous obtenu le DNB et une orientation positive et choisie (LP ou LEGT) et plusieurs lycéens sont désormais bacheliers, poursuivant leurs études à l'université de Caen (IUT, PACES, Lettres…).

Le taux de réussite au BAC des élèves de MOREA est compris entre 80 et 100 % selon les années.

Partenaires

Maison des adolescents de Caen /Calvados
Conseil régional de Normandie
École 2ème chance HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR (cf fiche 22)
CIO de Caen (cf. fiche 6)
8, rue Xavier de St Pôl
14000 CAEN
02 31 85 48 09 - cio.caen@ac-caen.fr
CIO/CIDEM (cf. fiche 7)
1, Place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 95 21 90 - cio.herouville@ac-caen.fr

Pour en savoir plus

https://www.youtube.com/watch?v=ITqMYL5_wl4
Maison départementale des Adolescents de Caen, Calvados
http://college-lycee-experimental.etab.ac-caen.fr/

FICHE
12

COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

Public

Tous les élèves de la maternelle au lycée.
L'ensemble des membres de la communauté éducative

Où s'adresser

Dans chaque direction d'école et d'établissement

Service social en faveur des élèves
DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 28
dsden14-santésociale@ac-caen.fr
Responsable du service : Emmanuelle LEVENÉ

Descriptif

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire, conformément aux dispositions des articles R421-46 et 421-47 du code de l'éducation.

C'est une instance de réflexion, d'observation et de propositions, qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté et de prévention des violences. Il est intégré au projet d'établissement. Dans un souci de cohérence et de prévention précoce, il fonctionne en inter degrés.

Il relaie la politique académique, la décline au plan départemental en lien avec les priorités territoriales.

Spécificités

Par une action conjointe entre les écoles, collèges et lycées d'un territoire, la communauté éducative construit un projet cohérent qui prendra en compte la continuité du parcours de santé de l'élève comme du parcours citoyen.

Dans le bocage virois, l'ensemble des établissements publics du second degré a constitué depuis plusieurs années un CESC unique et commun à l'ensemble des établissements scolaires du bassin.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Le CESC tient compte des alliances éducatives en associant systématiquement à ses travaux les parents et les partenaires susceptibles de contribuer à la politique de promotion de la santé : services de l'Etat, collectivités de rattachement, réseau associatif.

Pour en savoir plus

Loi n°2013-595 du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
Circulaire n°2017-045 du 09/03/2017, Circulaire n°2016-114 du 10/08/2016 relative aux orientations générales pour les CESC
Circulaire n°2016-092 du 20/06/2016 relative au parcours citoyen de l'élève
Circulaire n°2016-008 du 28/01/2016 relative à la mise en place du parcours de santé pour tous les élèves

Circulaire n°2011-2016 du 02/12/2011 relative à la politique éducative de santé dans les territoires académiques
Guides thématiques Eduscol http://eduscol.education.fr
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté départemental

FICHE
13

DÉMARCHES DE RECHERCHE D'EMPLOI *(développer les)*

Public

Jeunes de 16 à 20 ans

Où s'adresser

Pôles MLDS du Calvados (cf. fiches 37 à 43)

Christine ROYER
(MLDS),DSDEN Calvados
02 31 45 96 58, christine.royer@ac-caen.fr

Descriptif

Les acteurs de la MLDS proposent aux jeunes en recherche d'insertion professionnelle :

Des entretiens d'explicitation qui ont pour but d'accompagner le jeune dans une prise de conscience.

L'objectif est que celui-ci s'auto-informe, qu'il devienne conscient de ses démarches pour réussir (ou pour échouer).

Des modules de construction, consolidation et validation du projet professionnel qui permettent de stimuler et valoriser les qualités personnelles des jeunes telles que :

Communiquer, savoir échanger, prendre la parole en public
Mobilité physique et mobilité psychique : accepter de sortir de son espace de confort
Motivation, persévérance
Disponibilité, adaptabilité, autonomie
Esprit d'équipe, solidarité, confiance en soi, capacité à s'organiser
Identifier les risques, analyse et prise d'initiative
Esprit d'entreprise, ambition

Spécificités

Atelier CV, lettres de motivation.
Travail sur le savoir être social, personnel et cognitif.
Travail sur le comportement professionnel et apprentissage des codes sociaux :
Savoir se présenter à un maître de stage, savoir être en stage en entreprise, en immersion en lycée pour une découverte de formation, en période d'essai.
Pédagogie de la réussite
Education aux écrans, image de soi et e-réputation
Compréhension du monde économique
Théâtre forum
Apprentissage de la responsabilité de chacun envers tous
Inscrire la démarche du jeune dans une logique d'action collective

Parcours de réussite *(exemples)*

Nathan*, jeune homme souriant, réservé et dyslexique. Nathan fréquente l'école Freinet puis le CLE d'Hérouville.* Nathan et sa famille pensent que les pédagogies de l'école Freinet et du CLE ont été une réelle chance et qu'elles lui ont permis de diminuer sa souffrance à l'école. Nathan se verrait bien technicien du spectacle. Le conseil de classe de fin de troisième donne un avis positif pour une entrée en BAC PRO. Mais Nathan, mal à l'aise avec le scolaire, pensait à l'alternance. Or, il n'a pas trouvé d'employeur et il n'a pas d'affectation en lycée. Une place vacante en Bac Pro Systèmes numériques est en jeu au LP Jooris de Dives-sur-mer. Nous travaillons sur la mobilité et l'internat. Nathan n'a pas le choix, il est prêt, sa famille aussi. Nathan sort impressionné par la situation d'entretien au lycée, avec le sentiment que cette entrevue s'est mal passée…. Pleurs, stress, doutes : « Je ne retournerai pas là-bas ». Le temps s'accélère. Dans sa préparation d'un entretien avec le proviseur du lycée Guibray à Falaise en vue d'une place en BAC PRO Électrotechnique, énergie et équipements communicants, Nathan doit comprendre que, même si le contenu de cette formation n'est pas tout à fait ce qu'il aurait souhaité, c'est une stratégie pour parvenir à son projet.
Cette fois, devant le proviseur, Nathan développe ses arguments et il est admis. Au bout de trois ans d'efforts, il est heureux d'obtenir son diplôme. Mais, à nouveau, Nathan ne souhaite pas poursuivre sa scolarité. Il accepte néanmoins d'entrer dans une démarche active de recherche d'emploi : formulation des compétences professionnelles, présentation du service civique, mise en confiance en situation d'entretien, constitution d'une bourse d'adresses de partenaires, aide à la rédaction de dossiers de candidature, lettre de motivation. Un premier CV, puis un second, plus accrocheur, plus vendeur. Plusieurs mois de rendez-vous, d'appels téléphoniques, de courriels. Nathan multiplie alors le bénévolat : festival Nordik Impakt, tournage du film Catapulte au château de Caen, festival de Beauregard. Il enchaîne les visites de salons et forums des métiers. Pour avoir un peu d'autonomie financière, il effectue une mission d'intérim auprès d'une entreprise sans rapport avec son projet. Détermination, persévérance et confiance de son entourage finissent par payer.
Il est retenu à la sélection du Centre d'expressions musicales du (CEM) du Havre et s'engage dans une formation professionnelle de technicien du spectacle vivant et de l'événementiel son, lumière, plateau. Seulement 10 stagiaires sont retenus.

Partenaires

CIO (cf. fiches 5 à 9), Entreprises, Chambres consulaires, Missions locales (cf. fiche32), Ecole de la deuxième chance (cf. fiche 22), Garantie Jeunes.

Pour en savoir plus

https://rechercheseducations.revues.org/159

« L'entretien d'explication » de Pierre Vermersch

FICHE
14

DISPOSITIF HORIZONS

Public

Jeunes scolarisé.e.s de la 6è à la terminale

Où s'adresser

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados
2, place de l'Europe
14200 – HÉROUVILLE – SAINT-CLAIR
Bureau n°56, rez-de-chaussée
Ségolène TOUT-FRANÇOIS
Tél. 02.31.45.96.84
Tél. 06.21.47.37.78
Segolene.tout-francois@ac-caen.fr

Descriptif

Mise en place d'actions de prévention du décrochage scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement.
En complément des ressources dont il.elle dispose, le chef d'établissement peut faire appel, sous couvert de l'IEN-IO, à la chargée de mission.

Formes possibles d'aide :
Impulser une dynamique de projet auprès des équipes éducatives : réunions de projet, appui méthodologique et outillage ;
Aider à la mise en place d'un partenariat local.

Spécificités

Aide à la conception de dispositifs de prévention du décrochage scolaire au sein des collèges et des lycées.

En complément des ressources dont il.elle dispose, le chef d'établissement peut faire appel à la chargée de mission.

Formes possibles d'aide

Impulser une dynamique de projet auprès des équipes éducatives : réunions de projet, appui méthodologique et outillage ;
Aider à la mise en place d'un partenariat local.
Premier contact entre le chef d'établissement et la chargée de mission : émergence d'une problématique.
Demande écrite d'intervention par le chef d'EPLE près de la DSDEN *(IEN IO).*
Validation du DASEN.
Présentation du projet Horizon au personnel de l'établissement.
Constitution du groupe projet (maximum : 10 personnes).
Auto-diagnostic de l'établissement par le groupe projet.
Analyse des données et conseil d'actions de prévention. Choix de l'action : description détaillée, public-cible.
Déroulement de l'action.

Parcours de réussite *(exemples)*

Exemples de thématiques traitée par le dispositif Horizons
Le lien école-famille
L'ouverture sur le monde professionnel et citoyen
La pédagogie au service du plaisir d'apprendre
La dimension collective et le sentiment d'appartenance
Concertation avec le groupe projet de l'établissement.
Questionnaire, éléments statistiques portant sur les premiers signes de décrochage, etc.

Partenaires

Rectorat-SAIO, DSDEN (IEN-IO), réseau MLDS (cf. fiches 37 à 43), CIO (cf. fiches 5 à 9), établissements scolaires, dispositifs-relais (cf. fiches 15 à 20)
Associations, Maison des adolescents (cf. fiche 29), entreprises, collectivités locales.

Pour en savoir plus

www.ac-caen.fr/orientation/politique académique de l'orientation/Mission de lutte contre le décrochage scolaire

FICHE
15

DISPOSITIF RELAIS DU BESSIN

Public
Élèves découragés en situation de décrochage scolaire.
Le dispositif relais étend son périmètre d'action à l'ensemble du bassin.

Où s'adresser
Au (à la) principal(e) du collège dans lequel le jeune est scolarisé.
Collège Alain Chartier
25, rue des Billettes
1er étage
14400 BAYEUX
Tél : 02 14 08 50 52
Coordonnatrice : Laure CARUHEL
laure.caruhel@ac-caen.fr

Descriptif

1er trimestre : phase de délocalisation
L'équipe du dispositif relais se déplace dans les collèges et rencontre les jeunes qui ont été signalés au(à la) principal(e) du collège par l'équipe éducative. Un travail de remédiation et de prévention est mis en place au cours de rendez-vous hebdomadaires réguliers avec les élèves et les professeurs.

2ème - 3ème trimestres : session d'accueil des élèves a du dispositif relais.
3 groupes de 8 élèves sont accueillis successivement pendant 6 semaines pour des cours de remise à niveau et des activités culturelles, artistiques, sportives ainsi que des chantiers d'insertion. Au terme de ces sessions, les élèves retournent dans leur collège d'origine. Divers aménagements/stages/aides leur sont proposés.

Le recrutement en session-relais (2d et 3è trimestres) se fait sur la base d'un dossier départemental et d'une commission de bassin pilotée par le directeur du CIO de Bayeux, par délégation du directeur académique.

Spécificités

Public adolescent (moins de 16 ans), milieu scolaire, prévention et lutte contre le décrochage scolaire.

Parcours de réussite *(exemples)*

Une élève de 4ème posant des problèmes de comportement en grande partie causés, par ses difficultés scolaires, démotivée, ne travaille plus. Les relations avec les professeurs se dégradent.
Son passage au dispositif relais lui évite sans doute, dans un premier temps, un conseil de discipline. Pendant 6 semaines, elle est placée en situation de réussite. Elle reprend confiance en elle, est agréablement surprise d'être souvent complimentée et de réussir des tâches scolaires de niveau collège. Confrontée à d'autres jeunes de son âge, elle réalise qu'elle n'est pas la seule à être dans une situation problématique. Les échanges qu'elle a avec ses camarades sont enrichissants.
Elle retourne au collège apaisée, sensible d'avoir fait l'objet d'autant d'attentions de la part de sa principale et de son professeur principal. Ses parents, d'abord réticents, la trouvent transformée et renouent le dialogue avec leur fille.
L'élève poursuit sa scolarité jusqu'à la fin de l'année scolaire et intègre, l'année suivante, une MFR.

Partenaires

Partenaires institutionnels : CIO Bayeux (cf. fiche 5), Maison des adolescents (cf. fiche n°29).
Personnels sociaux et de santé.
Autres : Jardins du coeur (chantier d'insertion), Club de boxe de Bayeux (activité sportive) centre équestre de Bayeux.
L'ensemble des collèges publics du Bessin.
Parents d'élèves (cf. fiche 35).

Pour en savoir plus

http://eduscol.education.fr/pid23264/dispositifs-relais.html
Dispositif relais du Bessin

FICHE
16

DISPOSITIF-RELAIS
BOCAGE VIROIS

Public

Élèves de moins de 16 ans en voie ou en situation de décrochage présentant des difficultés scolaires, de motivation, de comportement.

Où s'adresser

Collège Émile Maupas
Place St Thomas
14500 VIRE
06 31 13 63 07
atelierrelaiscaenvire@gmail.com
Coordonnateur :

Descriptif

Le dispositif relais est un dispositif d'intérêt collectif. rattaché à un établissement scolaire public, le collège Émile Maupas à Vire, son périmètre d'action s'étend à l'ensemble du bassin.

Il accueille les élèves de façon temporaire et leur propose des activités éducatives et pédagogiques variées et des parcours personnalisés permettant un retour dans la classe d'origine.

Le cas échéant, le projet d'orientation est également travaillé. L'équipe est constituée d'un coordonnateur (enseignant) et d'un assistant d'éducation à temps plein.

Le recrutement en session-relais (2d et 3è trimestres) se fait sur la base d'un dossier départemental et d'une commission de bassin pilotée par la directrice du CIO de Vire, par délégation du directeur académique.

Spécificités

Période de délocalisation de septembre à octobre.
L'équipe du dispositif se déplace dans les collèges du bassin pour un groupe d'élèves.
Groupe de 6 élèves de tous niveaux.
Demi journée de présence dans chaque établissement demandeur.
Sessions de 5 à 7 semaines (2 dans l'année, novembre/décembre et mars/avril).

Parcours de réussite *(exemples)*

Un élève de 5ème ne montrant aucun intérêt à sa scolarité a pu mettre du sens à son travail grâce au groupe restreint. Il a pu travailler sur la méthodologie et l'organisation de ses cahiers et de son travail personnel. Il a poursuivi ses efforts ensuite.

Un élève de 3ème en difficulté a concentré son attention lors des séances sur son projet professionnel et a travaillé sur la recherche de stage et les rapports de stage avec pour objectif le CFG et un apprentissage par la suite.

Partenaires

CIO Vire (cf. fiche 9)
MJC de Vire
Associations
Ensemble des collèges publics du bassin d'éducation du bocage Vire-Condé

Pour en savoir plus

Dossier de candidature départementale téléchargeable à renseigner par l'équipe pédagogique et à adresser au CIO Caen. (https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/)
L'équipe du dispositif rencontre l'élève et sa famille.
Une commission locale étudie les dossiers et statue.
Notification par la DSDEN (DOSS3)
Bilans réguliers avec la famille et l'équipe pédagogique.

FICHE
17

DISPOSITIF RELAIS CAEN NORD

Public
Élèves de Caen - agglomération, de moins de 16 ans, en voie ou en situation de décrochage, présentant des difficultés scolaires, d'appétence scolaire, de motivation ou de comportement.

Où s'adresser

Collège Lechanteur
Dispositif-Relais Caen Nord
42, route de Lion-sur-mer
14000 CAEN
02 31 93 93 88
classe-relais-caen@wanadoo.fr
Annie MATÉOS, coordonnatrice

Descriptif

Le dispositif relais Caen-nord est rattaché au collège Lechanteur à Caen depuis avril 2017.

Il accueille des élèves de façon temporaire et leur propose des activités éducatives et pédagogiques variées et des parcours personnalisés permettant un retour dans leur classe d'origine. Le cas échéant, le projet d'orientation est également travaillé.

L'équipe est constituée d'une coordonnatrice enseignante et d'un.e assistant.e d'éducation à temps plein.

Un dossier de candidature (téléchargeable à l'adresse : https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation/) est renseigné par le chef d'établissement, la psychologue de l'éducation nationale, l'assistant(e) social(e)
L'équipe du dispositif relais rencontre le jeune et sa famille.
Le dossier est envoyé au CIO de Caen, Place de la mare.
Une commission étudie les dossiers et statue. La notification est effectuée par la DSDEN.
Des bilans réguliers sont faits avec la famille, l'équipe pédagogique.
Un suivi est assuré au retour du jeune dans son établissement.

Le recrutement en session-relais (2d et 3è trimestres) se fait sur la base d'un dossier départemental et d'une commission de bassin pilotée par la directrice du CIO de Caen par délégation du directeur académique.

Spécificités

Période de septembre à octobre : délocalisation des dispositifs relais. L'équipe se met à disposition des établissements pour venir rencontrer les élèves en difficultés et les équipes pédagogique.

De novembre à juin : accueil des élèves dans le dispositif suivant 5 sessions de 5 semaines.

Accueil en alternance (les élèves sont accueillis le matin dans le dispositif et retournent au collège l'après-midi). L'alternance est préparée avec le collège et le lien est maintenu au maximum avec les enseignants de la classe d'origine de l'élèves.

Effectif maximum : 8 élèves accueillis simultanément.

Intervention d'enseignants du second degré.

Parcours de réussite *(exemples)*

Sabrina présentait un refus scolaire anxieux depuis son entrée en 6ème. Grâce à un travail en étroite collaboration avec la famille et l'équipe pédagogique et un accompagnement progressif vers une reprise de confiance en soi, cette jeune fille est parvenue à réintégrer le collège régulièrement. À la fin du dispositif, elle retournait complètement au collège et se sentait beaucoup plus confiante.

Une élève de 4ème posait de plus en plus de problèmes de vie scolaire, ayant perdu le sens de sa présence au collège et ne parvenant pas à se projeter. Le passage dans le dispositif lui a permis de prendre du recul, et l'accompagnement en petit groupe, de pouvoir reprendre goût aux apprentissages. Un dossier de 3ème prépa-pro a pu être renseigné en lien avec l'équipe du collège. L'élève a réintégré sa classe de façon plus apaisée, plus ouverte au dialogue avec l'adulte.

Partenaires

Partenariat officiel avec la Protection judiciaire de la jeunesse (cf. fiche44), permettant à un éducateur d'intervenir dans le dispositif à hauteur de 25 %.
CIO Hérouville-Saint-Clair, CIO Caen (cf. fiches 6-7)
Maison des adolescents (cf. fiche 29)
Services sociaux (cf. fiche 48)
Associations/planning familial/SNCF
L'ensemble des collèges publics du bassin Caen Nord.

Pour en savoir plus

Dossier de candidature: https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation

FICHE
18

DISPOSITIF RELAIS CAEN SUD

Public concerné

Élèves de moins de 16 ans en voie ou en situation de décrochage présentant des difficultés scolaires, d'appétence scolaire, de comportement, de motivation.

Où s'adresser

Collège Villey Desmeserets
Rue Villey Desmeserets
14000 CAEN
06 31 13 63 07
atelierrelaiscaenvire@gmail.com
Coordonnateur :

Descriptif

Le dispositif relais est rattaché à un collège public.

Il accueille les élèves de façon temporaire et leur propose des activités éducatives et pédagogiques variées et des parcours personnalisés permettant un retour dans la classe d'origine.

Le cas échéant, le projet d'orientation est également travaillé. L'équipe est constituée d'un coordonnateur (enseignant) et d'un assistant d'éducation à temps plein.

Dossier téléchargeable à renseigner par l'équipe pédagogique et à adresser au CIO Caen
https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/)

L'équipe du dispositif rencontre l'élève et sa famille
Une commission étudie les dossiers du bassin et statue
Notification aux établissements et familles par la DSDEN (DOSS3)
Bilans réguliers avec la famille et l'équipe pédagogique.

Le recrutement en session-relais (2^{d} et 3^{è} trimestres) se fait sur la base d'un dossier départemental et d'une commission de bassin pilotée par la directrice du CIO de Caen, par délégation du directeur académique.

Spécificités

Période de délocalisation de septembre à octobre (l'équipe se met à disposition des établissements pour venir rencontrer les élèves en difficultés et les équipes pédagogiques).

Sessions de 5 à 6 semaines (2 dans l'année, janvier/février.et mai/Juin).

Accueil de 9 h à 16 h avec demi-pension.

Effectif réduit.

Parcours de *réussite (exemples)*

Ahmed, élève de 4ème , en manque de confiance car en difficulté dans son collège, a retrouvé une estime de soi et a pu travailler sereinement son projet professionnel et se diriger vers une 3ème prépa-professionnelle. Son année de 3ème s'est globalement bien passée et il a pu choisir son orientation.

Albert, élève de 5ème perturbe la classe mais a des capacités et ne voit pas l'intérêt de sa scolarité. Lors de son passage au dispositif relais, il a mis du sens à ce qu'il faisait (activités concrètes, réflexion sur sa posture d'élève…) grâce notamment au groupe restreint. Il a poursuivi sa scolarité avec un comportement plus positif et des résultats satisfaisants.

Partenaires

Protection Judiciaire de la Jeunesse (cf. fiche 44)
CIO Caen (cf. fiche 6)
Associations sportives et culturelles
Maison des Adolescents (cf. fiche 29)
Ensemble des collèges publics du bassin Caen Sud.

Pour en savoir plus

https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/)

FICHE
19

DISPOSITIF RELAIS PAYS D'AUGE

Public

Jeunes de moins de 16 ans, collégiens principalement, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en voie de déscolarisation.
Le dispositif accueille surtout des élèves de 5ème et 4ème, plus rarement des élèves de 3ème et exceptionnellement des lycéens.

Où s'adresser

Collège Laplace
Bd Winston Churchill
14100 LISIEUX
02 31 62 22 38
ce.0141315d@ac-caen.fr
Coordonnateur :

Descriptif

Mise en place à la rentrée 2017 d'un dispositif localisé à deux endroits différents pour tenir compte de la géographie du bassin et rapprocher le dispositif de ceux qui en ont besoin. La classe relais accueillera donc le lundi et le mardi au collège Laplace Lisieux des élèves du sud Pays d'Auge et, le jeudi et vendredi des élèves du nord Pays d'Auge dans un collège de la Côte.

Chaque élève entre dans un parcours individualisé alternant les temps en classe relais et les temps au collège pendant la durée d'une session d'environ 6 à 8 semaines.

Un professeur coordonnateur accompagné d'un assistant d'éducation encadre les élèves. Des professeurs interviennent également pour aider les élèves dans les différents apprentissages disciplinaires.

Le recrutement en session-relais (2d et 3è trimestres) se fait sur la base d'un dossier départemental et d'une commission de bassin pilotée par le directrice du CIO de Lisieux par délégation du directeur académique.

Spécificités

Le dispositif relais du pays d'Auge va expérimenter en 2017-2018 une présence dans deux sites implantés dans des collèges, contrairement aux années passées où le dispositif était installé dans un local unique dédié, à l'écart des établissements scolaires.

Mise en place d'un parcours personnalisé pour chaque élève faisant alterner prise en charge par la classe relais et prise en charge dans le collège. On évite ainsi la rupture avec l'établissement qui entraînait des difficultés lors du retour après plusieurs semaines d'éloignement.

Parcours de réussite *(exemples)*

Loïc, élève de 4ème très en difficulté a pu terminer son année scolaire et réussir son projet d'orientation en 3ème prépa pro. Il a redonné un sens à sa scolarité et prépare cette année un apprentissage. Le passage en dispositif relais a permis d'éviter le conseil de discipline et la rupture avec le collège et engagé une dynamique nouvelle pour lui.

Partenaires

Protection judiciaire de la jeunesse : présence d'un éducateur 2 journées par semaine (cf. fiche 44)
Agence régional de santé
Association Éducation solidarité information 14 à Lisieux
Association humanitaire, d'entraide, sociale Le GRAIN à Lisieux
Centre d'information et d'orientation Lisieux (cf. fiche 8)
Ensemble des établissements scolaires du Pays d'Auge

Pour en savoir plus

https://www.ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/)

FICHE 20

DISPOSITIFS RELAIS INTERNES AUX ÉTABLISSEMENTS

Public

Élèves de moins de 16 ans scolarisés au collège ou au lycée.
En complément des dispositifs-relais implantés dans chaque bassin d'éducation et de formation (cf. Fiches 15 à 19), les collèges et lycées peuvent concevoir des dispositifs internes relais soit du fait de leur distance géographique trop grande avec les sites des dispositifs-relais, soit afin d'engager au mieux toutes leurs ressources internes avant de faire éventuellement appel à une solution externalisée.

Où s'adresser

IEN IO, DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr
Directement : près des établissements scolaires

Descriptif

Dispositif 1 : Délocalisation du dispositif-relais Bayeux-Bessin de septembre à novembre. Pendant trois mois, la coordonnatrice du dispositif de bassin du Bessin (implantation administrative : collège Chartier) se déplace dans les collèges environnants, en compagnie de l'assistante d'éducation attachée au dispositif. Objectifs : traiter au plus près du terrain la difficulté scolaire et comportementale ; travailler in situ avec les professeurs sur des protocoles locaux de remédiation, d'apprentissage, de socialisation apaisée ; travailler au plus près des situations individuelles délicates en les maintenant dans leur contexte scolaire et social d'origine.

Dispositif 2 : Délocalisation toute l'année dans le bassin du bocage Vire-Condé
En 2016-2017, le dispositif relais du bassin du bocage virois a fonctionné de manière expérimentale avec les changements suivants : délocalisation du dispositif dans les différents collèges du bassin ;
½ journée de présence par établissement demandeur pendant les 2 sessions de 6 semaines.

Bilan quantitatif
1ère session : 17 élèves pris en charge par le dispositif répartis dans 5 collèges
2ème session : 15 élèves répartis dans 5 collèges différents
Soit 32 élèves pris en charge par le dispositif relais dans le bassin Vire-Condé en 2016-2017.

Bilan qualitatif
Points positifs **:** Position plus préventive de la prise en charge du décrochage (travail sur les méthodeS de travail, le comportement, les règles de vie au collège) ; prise en charge des élèves dans leur établissement ; la gestion délicate du retour de l'élève dans l'établissement ne se pose pas ; augmentation du nombre d'élèves pris en charge ; établissement d'un lien fécond avec les équipes éducatives, le dispositif relais est bien identifié.
Points négatifs : temps de présence insuffisant pour chaque élève (1/2 journée x 6 semaines) ; manque de temps pour un suivi efficace.

Dispositif 3 **:** Délocalisation en première période dans les bassins Caen nord et Caen sud.
Depuis la rentrée 2015, les bassins Caen nord et Caen ont adapté l'initiative lancée initialement dans le Bessin à leur propre contexte de fonctionnement. Les dispositifs-relais implantés aux collèges Villey-Desmeserets et Lechanteur (par transfert de Pasteur depuis avril 2017) délocalisent leur activité dans les collèges demandeurs d'aide en septembre et octobre. Les sessions de groupes se mettent en place dans ces deux sites dédiés de novembre à début juillet.

Spécificités

Collège des Douits à Falaise
Collège Dunois à Caen
Collège Les Sources d'Aure à Caumont l'éventé
Lycée Victorine Magne à Lisieux (privé sous contrat)

Pour toute précision, contacter les établissements concernés.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé).
Dispositifs-relais implantés dans les bassins d'éducation et de formation
Protection judiciaire de la jeunesse (cf. fiche 44)
Pôles MLDS (cf. fiches 37 à 43)
Dispositif FOQUALE Côte fleurie (cf. fiche 25)
Centres d'information et d'orientation du Calvados (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Approfondissement pédagogique et personnalisation des parcours :

- Dispositions pédagogiques concernant les collégiens, point 1.3
- Dispositions pédagogiques concernant les lycéens, point 1.3

http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=104&cHash=b603525750#1.3

FICHE 21

DROIT AU RETOUR EN FORMATION INITIALE

Public

Jeunes de plus de 16 ans, jeunes adultes ayant interrompu leur formation initiale pendant au moins six mois et souhaitant réintégrer une formation initiale soit à l'endroit où ils l'avaient interrompue, soit dans une formation, un enseignement, ou une spécialité différents.

Où s'adresser

IEN IO, DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr
Établissements scolaires, CIO
Direction académique du Calvados.

Descriptif

En 1983 : Introduction ***de*** **l'éducation récurrente** *via la circulaire n°83-411 du 14 octobre 1983. Une personne, le plus souvent âgée de 16 à 25 ans, ayant interrompu sa scolarité au moins 6 mois, voire plusieurs années, peut la reprendre sous statut d'élève.*

En France, depuis plus de trente ans, le dispositif dit *éducation récurrente* a été reconduit sans discontinuité à l'Éducation nationale. Toutefois, il n'aura concerné que de petits flux : quelques dizaines de candidatures par département, un peu moins de reprises effectives de scolarité.

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République institue **un droit au retour en formation initiale** pout tout jeune : *« Tout jeune sortant du système éducatif sans diplôme bénéficie d'une durée complémentaire de formation qualifiante qu'il peut utiliser dans des conditions fixées par décret. Cette durée complémentaire de formation qualifiante peut consister en un droit au retour en formation initiale sous statut scolaire ».*

Ce droit nouveau accordé aux jeunes de 16 à 25 ans sortant du système éducatif sans diplôme est complémentaire des dispositions qui concernent les publics sans qualification. Il oblige le système de formation et d'orientation à proposer une solution à tous les jeunes qui en font la demande.

Le décret n°2014-1453 du 5 décembre 2014 précise les conditions dans lesquelles s'organise cette **durée complémentaire de formation qualifiante.**

Le décret n°2014-1454 du 5 décembre 2014 définit les conditions dans lesquelles les jeunes sortant du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue par un des diplômes, titres ou certificats inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) peuvent bénéficier, à leur demande, d'une formation professionnelle destinée à leur permettre d'acquérir un de ces diplômes. Ce droit est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans déjà titulaires d'un diplôme général qui souhaitent préparer un diplôme professionnel, sous statut d'élève ou d'étudiant, dans le cadre scolaire.

Spécificités

Temps 1 : Accueil, information et accompagnement des demandeurs dans le service public régional d'orientation (SPRO). Les CIO font partie au premier chef de ce réseau. Ils reçoivent en entretien toute personne en demande et communiquent les résultats de l'entretien, en accord avec la personne demandeuse, à la direction académique (Éducation nationale), à la direction régionale de l'agriculture et de l'alimentation (enseignement agricole) ou à la direction de l'enseignement catholique.

Temps 2 : Élaboration d'un projet de formation susceptible de répondre aux attentes de la personne et en correspondance avec les possibilités d'accueil locales.

Temps 3 : Intégration dans un établissement de formation. La formation dans le cadre scolaire peur prendre plusieurs formes :
Intégration partielle ou totale dans une classe ;
Formation dans une structure de type Micro-lycée, École 2è chance, Lycée expérimental, Lycée 2ème chance en cours de création dans l'académie de Caen);
Actions diplômantes relevant de la MLDS (de type MOREA).

Parcours de réussite *(exemples)*

En juin 2016, sur les 30 jeunes ayant formulé une demande de retour en formation initiale près de la direction académique, 12 avaient obtenu une solution favorable (soit 40% du total).

En examinant leur situation effective fin novembre 2016, soit 5 mois après, 20 d'entre eux/elles se trouvaient effectivement en formation à ce moment-là (soit les 2/3).

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé).
Pôles MLDS (cf. fiches 37 à 43)
Dispositif FOQUALE (cf. fiches 24-25)
Centres d'information et d'orientation (CIO) (cf. fiches 5 à 9)
Service public régional d'orientation (SPRO)

Pour en savoir plus

Réseau des écoles 2ème chance : https://reseau-e2c.fr/
Collège-lycée expérimental Hérouville Saint-Clair : http://college-lycee-experimental.etab.ac-caen.fr/
Micro-lycées et autres structures de retour à l'école :
http://eduscol.education.fr/cid53699/presentation.html

FICHE 22

ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Public

L'École de la deuxième chance de Normandie a pour objet d'accueillir de jeunes adultes (16-25 ans et plus), sortis sans diplôme des systèmes d'enseignement traditionnels, confrontés aux conséquences du décrochage scolaire et à des difficultés sociales et humaines marquées. L'E2C accueille cette année 70% de garçons et 30% de filles originaires de toute la Normandie. La moyenne d'âge est de 18,5 ans. L'E2C a accueilli 74 jeunes au 15 septembre 2017. Elle prévoit un effectif de 150 jeunes l'an prochain. Les stagiaires de l'E2C sont des jeunes motivés qui ont choisi de saisir une deuxième chance, celle de se construire un avenir grâce à un accompagnement sur-mesure.

Où s'adresser

E2C NORMANDIE
717 quartier de la Grande Delle
Site Boisrobert
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
contact@e2cnormandie.fr
02 61 67 09 88
Directeur : Karim SLAMA

Descriptif

L'E2C a été inaugurée le 29 juin 2017 à Hérouville Saint Clair. Édith Cresson, ancienne Première Ministre et Présidente de la Fondation Edith CRESSON pour les E2C, était présente à cette occasion.

Le concept d'Ecole de la deuxième chance est né de la constatation que les jeunes sortis du système éducatif, qui bien souvent ne disposent plus de repères en provenance de leur cadre social et familial, n'ont pas les acquis indispensables pour leur insertion professionnelle.

Pour éviter le risque d'exclusion sociale, l'E2C permet aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire de s'inscrire dans un nouveau parcours éducatif d'acquisition de compétences et de comportements, en permettant une intégration sociale, citoyenne et professionnelle durable.

À partir d'octobre 2017, l'E2C accueille dans ses locaux des activités délocalisées des pôles MLDS EREA Hérouville et Claudel Caen : recherche d'emploi, ateliers, activités communes aux pôles MLDS et à l'E2C.

Spécificités

Pour atteindre cet objectif, les besoins de formation des jeunes et les besoins des entreprises doivent être pris en compte. Le dispositif est articulé sur deux projets indissociables : un projet pédagogique appuyé sur l'alternance et l'individualisation des parcours, un projet d'insertion professionnelle appuyé sur un partenariat actif avec l'entreprise dans le dispositif de formation et de validation des acquis.

L'E2C met en œuvre des dispositifs pédagogiques, souples et individualisés faisant une large place à l'outil informatique.

L'association se propose d'atteindre ses objectifs en mettant en œuvre les principes et la charte de fonctionnement définis par le réseau France des Ecoles de la deuxième chance E2C auquel elle adhère. Elle vise la labellisation pour 2018. Le label est renouvelé tous les 4 ans.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

À ce jour, il existe 118 sites-Écoles répartis en métropole et outre-mer avec l'aide des principaux partenaires et financeurs (Régions, État, Fonds Européens, collectivités locales et territoriales, taxe d'apprentissage, entreprises).
La place des entreprises dans le dispositif E2C est primordiale, autant pour la construction des projets professionnels des jeunes que dans le soutien donné aux E2C.
130 entreprises ont accepté des stagiaires de l'E2C Normandie.
Partenariat avec EDF, Orange, le MEDEF de Normandie, avec l'association quartiers jeunes autour du projet Socrate : prévention de la radicalisation, avec la Mission Locale, les CFA, l'Education nationale et la MLDS, le CIO et la PSAD d'Hérouville.

Pôle MLDS EREA Hérouville-Saint-Clair (cf. fiche 39)
Pôle MLDS Claudel Caen (cf. fiche 38)

Pour en savoir plus

Réseau E2C : Association nationale des Ecoles de la deuxième chance

https://reseau-e2c.fr/

FICHE
23

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE FILLES ET GARÇONS

Public

Élèves et étudiant.e.s de 3 à 25 ans *(au moins).*
Garçons et filles.
Hommes et femmes.
Jeunes et adultes.

Où s'adresser

IEN IO, DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr
Écoles, Établissements scolaires, Université.
Direction académique du Calvados.

Descriptif

Bien qu'elles réussissent mieux à l'école que les garçons, les filles sont encore frileuses dans leur choix de formation donnant accès aux débouchés professionnels les plus ambitieux. Tout aussi préoccupant et questionnant, les garçons boudent les métiers de l'enseignement, du social, de la santé, du *care.* L'intériorisation de normes genrées transmises par la société, la famille et l'école infléchit les comportements de l'enfant dès son plus jeune âge. Malgré leurs réussites scolaires, les filles limitent leurs ambitions et se cantonnent à certains métiers. Que faire pour les mener à ouvrir davantage le champ des possibles ?

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018 (Source : BOEN n°6 du 7 février 2013) actualise la convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, BOEN n°10, 9 mars 2000.

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

1. Acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes.
2. Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité entre les filles et garçons, les femmes et hommes.
3. S'engager pour une plus grande mixité des filières de formation et à tous les niveaux d'étude.

« C'est bien la mission du système éducatif de faire réussir chacun et chacune, fille ou garçon, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Cette réussite implique que les valeurs humanistes d'égalité et de respect entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, soient transmises et comprises dès le plus jeune âge. […] Pourtant, les disparités entre les sexes demeurent bien réelles. La réussite et l'échec scolaire, la réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle restent des phénomènes relativement sexués. Les manières d'interroger, de donner la parole, de noter, de sanctionner et évidemment d'orienter, révèlent des représentations profondément ancrées sur les compétences supposées des unes et des autres ».

Spécificités

Donner des rôles sociaux à chaque adolescent.e
Rôles d'encadrement, d'instruction, d'animation, de service, de mémoire du groupe : tous, ils participent de la construction identitaire et de celle d'un collectif socialisé. http://francois.muller.free.fr/diversifier/

Associer obligatoirement les garçons
Faire place aux filles dans les formations et métiers traditionnellement masculins, c'est faire place aux garçons dans les formations et métiers traditionnellement féminins. Chiche !

Traquer les stéréotypes sexués dans les mots, images, sites et manuels.
Tout langage fait signe. Initier les enfants, adolescent.e.s et jeunes adultes à la « dimension cachée » (Hall, 1978), au langage total implicite des images, textes, manuels et sites Internet. Et descendre jusqu'au cœur des disciplines scolaires (cf. rapport HALDE, 2008).

Séquence d'observation en milieu professionnel en troisième
Répartir la durée totale en deux stages, proposer l'un des deux stages sur le thème de l'égalité femmes-hommes : à la recherche de femmes et d'hommes qui ont osé défier les stéréotypes !

Parcours avenir
La problématique de l'égalité femmes-hommes : thème d'un trimestre ou de l'année. Mais aussi dans, les enseignements pratiques interdisciplinaires, les autres parcours : artistique et culturel, de santé, de citoyenneté.

Genrer les statistiques
Attention stats ! Les statistiques parlent lorsqu'on les fait parler. Il est essentiel de genrer toutes les statistiques relatives à l'orientation.

Forums, salons, expos : interpeller le genre des métiers et les stéréotypes
Tables rondes sur le genre des métiers, expositions sur « Il était une fois l'histoire des femmes » ou « Les femmes et les sciences », interviews et enquêtes réalisées par des élèves et relayées par la presse…

Objectif égalité http://objectifegalite.onisep.fr/#/1
Les stéréotypes liés au genre sont encore très présents au travail, à l'école, dans notre vie quotidienne. Ce site aborde la question des choix d'études, des droits, des métiers pour balayer les idées reçues.

Place aux filles ! http://www.lecanaldesmetiers.tv/orientation/place_aux_filles/
Inciter les filles (et les garçons) à élargir leurs choix d'orientation et à modifier leurs projets professionnels. De nombreuses vidéos pour s'entraîner. Une approche didactique.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Rectorat de Caen, SAIO, CIO (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Vouillot F. (2014), Les métiers ont-ils un sexe ? Belin, 72 p.
Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, MEN, mars 2017, 36 p. Édition annuelle. http://www.education.gouv.fr/cid57113/filles-et-garcons-sur-le-chemin-de-l-egalite-de-l-ecole-a-l-enseignement-superieur.html
Jouanno C., Courteau R. (2014), L'importance des jouets dans la construction de l'égalité entre les filles et les garçons, Sénat

FICHE
24

FORMATION QUALIFICATION EMPLOI (FOQUALE)

Public

Élèves décrocheurs repérés et pris en charge par les PSAD ;
Élèves toujours scolarisés et pour lesquels les solutions proposées par le GPDS n'auront pas abouti ;
Élèves bénéficiant du dispositif Droit au retour en formation.

La mise en place de FOQUALE renforce la mobilisation de l'éducation nationale dans sa lutte contre le décrochage. Elle propose un retour en formation aux jeunes qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire.

Où s'adresser
Prise en charge du jeune par la plateforme PSAD (cf. fiche 36), analyse des demandes et des besoins.

Descriptif

Les réseaux FOQUALE rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale (public-privé) et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs.

Accentuer les solutions proposées aux jeunes décrocheurs de l'éducation nationale (public-privé).

Les réseaux FOQUALE développent des mesures de remédiation au sein de l'éducation nationale et renforcent la lisibilité.

Ils permettent de recenser toutes les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies.

Les CIO et la MLDS participent à l'animation des réseaux d'établissements FOQUALE.

Spécificités

Expérimentation ; mutualisation des ressources ; souplesse ; travail en réseau ; création de synergies ; Évaluation des actions.

FOQUALE met en place des dispositifs innovants, développe des immersions inter établissements, facilite les réorientations en cours d'année, communique les places vacantes, recherche une mission de Service civique pour un jeune de plus de 18 ans.

Au-delà des actions menées dans le domaine de la prévention, les personnels de la MLDS développent au sein des réseaux FOQUALE une activité de conseil, d'expertise et d'ingénierie de formation. Ils contribuent à l'élaboration des bilans de positionnement et collaborent à la mise en place et au suivi des actions de formation et des parcours individualisés en lien avec les établissements d'accueil. Ils participent, en relation avec les centres d'information et d'orientation, à l'évaluation des besoins de formation et à l'accompagnement des jeunes vers les organismes les mieux adaptés.

Parcours de réussite *(exemples)*

Roxane, première Bac Pro Restauration, admise en terminale au lycée Rabelais, démissionne. Problématiques : addiction, harcèlement, faible estime de soi. Prise en charge par le réseau FOQUALE : CIO, MLDS, EPLE. Elle souhaite une réorientation. Acceptée en cours d'année, au lycée Victor Lépine, elle découvre le Bac Pro Métiers de la Mode. Elle tente deux immersions afin de se projeter à plus long terme au lycée Paul Cornu à Lisieux simultanément en Bac Pro artisanat et métiers d'art et en Bac Pro Réalisation de produits imprimés et plurimédia. Elle a aussi la possibilité d'une immersion en CAP Maroquinerie au lycée Les Sapins à Coutances. Elle décidera de poursuivre sa formation en première pro Mode au lycée Victor Lépine.

Partenaires

Tous établissements scolaires publics et privés sous contrat du bassin d'éducation et de Formation
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

http://eduscol.education.fr/

FICHE 25

FOQUALE CÔTE FLEURIE

Public

Collégiens et lycéens de la côte fleurie (de Dives/mer à Honfleur).
Prévision : entre 30 à 40 jeunes accueillis dans l'année scolaire 2017-2018.

Où s'adresser

Lycée professionnel Jean Jooris
1, rue Salvador Allende
BP 20042
14162 DIVES-SUR-MER-CEDEX
Tél. 02 31 91 04 38
Responsable : Elisabeth CADOT, proviseure
Coordination du dispositif :
Valéry DESCHAMPS, chargé de mission valery.deschamps@ac-caen.fr
Christine ROYER, chargée de mission christine.royer@ac-caen.fr

Établissements scolaires et services associés au dispositif :
LP Jooris Dives-sur-mer, collège Louis Pergaud Dozulé, collège Paul Eluard Dives-sur-mer, collège Charles Mozin Trouville, collège Alphonse Allais Honfleur, lycée polyvalent Albert Sorel Honfleur, collège et lycée André Maurois Deauville, pôle MLDS du lycée polyvalent Paul Cornu Lisieux, CIO Lisieux.
Constitution d'un conseil FOQUALE Côte Fleurie : SAS orientation, identification du public et de ses besoins, bilan intermédiaire et évaluation du dispositif.

Descriptif

Objectif : développer l'autonomie, lever les freins à la mobilité et redonner une motivation aux jeunes (moins de 16 ans et plus de 16 ans) et une appétence à se former.

Ouvert à la rentrée scolaire 2017, le dispositif FOQUALE côte fleurie constitue un dispositif multi-sites, multi-publics, multi-âges destiné à encourager la persévérance scolaire et à lutter contre le décrochage scolaire.

Il propose aux jeunes un accompagnement personnalisé et, selon les besoins, des modules, ateliers et stages (mise en œuvre soit au lycée Jooris, soit au plus près des autres établissements).

La côte fleurie est en effet synonyme de travail saisonnier et connait une culture et une sociologie particulières du fait de son économie de bord de mer, qui peut masquer des situations sociales très défavorisées et des problématiques de fragilité chez les jeunes.La Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados note, sur cette bande côtière, un nombre important de ruptures de contrats d'apprentissage après l'été.

Une situation aggravée par l'absence de transports adaptés entre la côte fleurie et Lisieux (liaison ferroviaire parcellaire, lignes de bus irrégulières ou inexistantes, temps de trajet et coûts excessifs).

Les chargés.e.s de mission du dispositif mettent en œuvre un projet construit collectivement par 7 établissements scolaires, le CIO de Lisieux et en lien avec le tissu économique et culturel du territoire.

Spécificités

Le dispositif *FOQUALE côte fleurie* constitue un véritable parcours avenir, culturel et citoyen, à partir de l'identification du patrimoine et du potentiel économique de formation et d'emploi de la côte fleurie.
Fil conducteur : l'épopée de Guillaume le Conquérant.

Objectifs :

Revoir les fondamentaux du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Retrouver confiance en l'adulte : tutorat, accompagnement personnalisé.
Construire un projet, sécuriser les parcours individuels.
Se construire grâce et avec le collectif.
Travailler à la mobilité et aller à la rencontre des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent : maison des jeunes, structures sportives, maisons des familles, etc.
Travailler avec les familles et restaurer le lien social et familial avec l'école.

Actions mises en œuvre :

Mise en place, dès la rentrée, d'un « SAS-orientation » (cf. fiche 49) **: accueil collectif au lycée Jean Joris de Dives sur mer des jeunes du bassin de la bande côtière sans affectation. Dans le cadre du réseau FOQUALE, proposition des solutions disponibles ou aménagement de parcours de maintien en formation ou de découverte professionnelle.**

Entretien / diagnostic / contractualisation avec les jeunes et leurs familles.
Ateliers animés par les psychologues de l'éducation nationale dans les établissements.
Périodes d'immersion au sein des structures de formation existantes.
Ateliers collectifs : savoir être, mobilité, autonomie.
Ateliers et animation socio-culturelle : découverte du numérique, multi média, patrimoine.
Construire un projet collectif fédérateur et dynamisant.
Volontariat dans une association.
Visites et rencontres avec les organismes et entreprises partenaires.
Travail sur le lien avec les familles, actions de parentalité.
Action transversale : participation-inclusion d'un jeune à un projet pédagogique proposé par un des établissements participant au dispositif.
Module « classe en entreprise ».
Découverte des secteurs de la restauration, du numérique (lycée Jooris Dives) du tourisme (lycée Maurois Deauville), de la navigation, du bois (lycée Sorel Honfleur).
Développer l'offre de services civiques et parcours combiné MOREA-Service civique en côte fleurie.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Familles.
Services éducatifs, associations (SEMO, PJJ, Mission locale, CCAS, Maison des Adolescents) (cf. fiche 29), services culturels (CAPAC, CREAM, Médiathèque…), service jeunesse, centre sportif normand.
Collectivités territoriales : Région, Conseil départemental, communes.
Chambres consulaires, entreprises.
Structures de formation : IRTS, DRJCS, CEMEA, Ligue de l'enseignement.
Comité local écoles entreprises.
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9).

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds

FICHE
26

GROUPE DE PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Public
Tous les élèves en risque de décrochage ou de rupture scolaire

Où s'adresser

Groupe ressource : Tout membre de l'équipe éducative et pédagogique, qui, en fonction de son domaine de compétence, est susceptible d'agir dans le cadre des objectifs du GPDS (chef d'établissement, conseiller-ère principal-e d'éducation, assistante sociale, infirmière, référent décrochage, professeurs principaux, Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, psychologue de l'éducation nationale).

Le groupe de prévention du décrochage scolaire se réunit régulièrement dans l'établissement scolaire. Son rôle est à la fois opérationnel et stratégique.

Descriptif

Obligation des établissements scolaires d'assurer le suivi des élèves en cours de scolarité et l'année qui suit leur sortie de l'établissement.

Dispositif interne, sous la responsabilité et l'impulsion du chef d'établissement, afin d'éviter toute sortie en cours de scolarité.

Intègre la politique de prévention de l'établissement.

Définit la procédure de recueil et de transmission des informations.

S'inscrit dans l'action des réseaux FOQUALE (cf. fiches 24-25).

Spécificités

Objectifs
Prévenir le décrochage et réduire l'absentéisme.
Repérer les signes avant-coureurs des ruptures scolaires.
Proposer des solutions.
Sécuriser les parcours des élèves pour les maintenir dans un parcours de formation, diplômant.
Favoriser la persévérance scolaire.

Principes déontologiques :
Confidentialité, Confiance, Respect et Communication

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

En cas de difficultés dans la prise en charge et dans le suivi internes, il est parfois nécessaire de faire prendre le relais par des intervenants extérieurs : associations, services sociaux, services éducatifs.

Pour en savoir plus

http://eduscol.education.fr/

FICHE
27

HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE
(Prévention du)

Public

Tous les élèves des établissements publics et privés de la maternelle ou lycée

Où s'adresser

Chaque école et établissement scolaire a nommé un référent lutte contre le harcèlement

Numéro vert : 3020

Service social en faveur des élèves
DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 Hérouville-St-Clair
02 31 45 95 28
dsden14-santésociale@ac-caen.fr
Responsable du service : Émmanuelle LEVENÉ

Descriptif

La lutte contre le harcèlement scolaire concerne tout le monde, les jeunes (victime, auteur de fait, ou témoin), les parents et la communauté éducative. Face à ce phénomène, il faut agir ensemble et rapidement afin d'éviter une escalade de la violence. En effet, pour certains jeunes, les conséquences du harcèlement à l'école sont très graves et peuvent laisser des séquelles à vie.

Il y harcèlement scolaire lorsqu'un élève a des propos et des comportements répétés vis-à-vis d'un autre élève entrainant une dégradation des conditions de vie de la victime. Les actes concernés peuvent être des brimades, des humiliations, des insultes répétées, des micro violences… Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques physiques, culturelles, psychiques, vestimentaires.

La prévention du harcèlement scolaire s'inscrit dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire et d'amélioration du climat scolaire dont les axes sont inscrits dans les plans de prévention de chaque école et établissement scolaire.

Spécificités

L'âge de la victime et l'utilisation d'Internet constituent des circonstances aggravantes.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Maison des adolescents du Calvados (cf. fiche 29),
Centres médico-psychologiques,
Référents police/gendarmerie, fédérations de parents d'élèves,
Collectivités de rattachement,
Autres services de l'État,
Centres d'information et d'orientation (psychologues de l'éducation nationale) (cf.fiches 5 à 9).
RASED (psychologues de l'éducation nationale).

Pour en savoir plus

Loi n°2013-595 du 08/07/2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Circulaire n°2017-045 du 09/03/2017
nonauharcelement.gouv.fr

https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html
Guides thématiques éduscol

NON AU HARCÈLEMENT

FICHE
28

ILLETTRISME (*Lutter contre)* ET JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Public
Jeunes de plus de 16 ans
Adultes

Direction académique, DOSS3
02 31 45 95 69
dsden14-doss3@ac-caen.fr

Descriptif

Illettrisme (déf.) : Situation de personnes de plus de seize ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et à comprendre un texte portant sur des situations de vie quotidiennes et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Les difficultés peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une maîtrise insuffisante de la communication orale, du raisonnement logique, de la compréhension et de l'utilisation des nombres et des opérations.

L'illettrisme touche aujourd'hui 2 millions et demie de personnes en France. Malgré cela, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture ou un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire ou à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs.

Source : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, 2003

Spécificités

L'illettrisme concerne des personnes francophones qui ont été scolarisées en langue française.

L'analphabétisme concerne des personnes étrangères, ou d'origine étrangère, n'ayant jamais acquis un code écrit (d'après l'UNESCO, est *analphabète* une personne incapable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne).

L'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Elle publie rapports, outils et kits pratiques.
Par exemple : *Kit pratique : Préparer l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté avec les savoirs de base pendant leur service civique*, 32 p.
http://www.anlci.gouv.fr/Mediatheque/FPP/Faire-grandir-les-initiatives-pour-que-l-illettrisme-recule-FPP-2016-2017/Kit-pratique-Preparer-l-insertion-professionnelle-des-jeunes-en-difficulte-avec-les-savoirs-de-base-pendant-leur-service-civique

Parcours de réussite *(exemples)*

Lyon, les 13 et 14 septembre 2017 : Journées nationales d'actions contre l'illettrisme : échanges de bonnes pratiques
http://www.anlci.gouv.fr/Actualites/Agir-ensemble-contre-l-illettrisme/Participez-les-13-et-14-septembre-2017-a-la-rencontre-nationale-d-echange-de-bonnes-pratiques

Partenaires

Établissements scolaires du second degré (public-privé).
Centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
Ministère des armées : Dans le cadre de la *journée défense et citoyenneté*, le ministère des armées est engagé avec l'éducation nationale dans la lutte contre l'illettrisme et dans le parcours de citoyenneté.
Centre du Service national de CAEN :
Quartier Lorge
11, rue neuve bourg l'abbé
http://www.defense.gouv.fr/jdc/csn/coordonnees-du-csn-caen

Pour en savoir plus

N° vert Illettrisme info service : 0 800 11 10 35

Agence nationale de lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)
http://www.anlci.gouv.fr/

Centre de ressources illettrisme régional
http://www.errefom.fr/information/centre-de-ressources-illettrisme
ERREFOM
Unicité Bat A
10, rue Alfred Kastler
14000 CAEN
TEL. : 02 31 46 91 10
FAX. : 02 31 95 54 30
contact@errefom.info

CESE (2016) et ATD-Quart-Monde, Grard M.-A. dir., Une école de la réussite pour tous
https://www.atd-quartmonde.fr/bibliographie/une-ecole-de-la-reussite-pour-tous/

Ladjali C. (2016), Illettré, Actes sud, 215 p.
https://www.atd-quartmonde.fr/bibliographie/illettre/

Ministère des armées
http://www.defense.gouv.fr/
Journée Défense et citoyenneté
http://www.defense.gouv.fr/jdc

FICHE
29

MAISON DÉPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS DU CALVADOS

Public
Jeunes adolescents et adolescentes de 12 à 21 ans, parents, professionnels.

Où s'adresser
Maison des adolescents du Calvados
9, place de la Mare – 14000 CAEN
Tram : Place de la Mare (lignes A et B)
Bus : 2, 4, 10, 18.
Tél : 02 31 15 25 38 *(accueil sans rendez-vous).* Espace accueil : 02 31 15 25 25. Espace soin et médiation : 02 31 15 25 26. Espace consultation : 02 31 15 25 20. Espace hébergement thérapeutique : 02 31 15 25 21.
Permanence à Lisieux : Point accueil jeune
FJT – Résidence Louise Michel
9, boulevard Pasteur – 14100 Lisieux
Tél. : 06 75 23 21 34
Permanence à Bayeux : Point accueil écoute
Espace Argouges
48 bis, rue de Beauvais – 14400 Bayeux
Tél. : 06 75 23 21 34
Permanence à Vire : Point accueil écoute
Espace Henry Lesage, rue Chênedollé – 14500 Vire
Tél. : 06 75 23 21 34

Descriptif

On n'arrive pas à se parler… On n'arrive pas à s'entendre… L'école ? c'est difficile… Le cannabis, l'alcool… Les relations avec les autres…
Des idées bizarres dans la tête… Incompréhension, disputes… Votre ado vous échappe… Des inquiétudes sur la scolarité… Vous vous souciez pour sa santé… L'alcool, la drogue… La violence…

La Maison des adolescents est un point d'accueil, d'information, d'écoute et de prise en charge *(si nécessaire).* Permanences juridiques gratuites sur rendez-vous.
La permanence juridique de la maison des adolescents accueille un mercredi par mois – sur rendez-vous – des enfants et des parents (ensemble ou séparément).

Une équipe pluridisciplinaire et plurisectorielle propose des réponses adaptées aux problématiques adolescentes, en complémentarité avec les différents partenaires engagés : psychiatres, pédopsychiatres, médecins, psychologues, cadres de santé, infirmiers, éducateurs spécialisés.
.
La vocation départementale de la maison des adolescents implique un travail en partenariat et en réseau, grâce à une équipe départementale en lien avec les professionnels de l'adolescence : projets en partenariat, mise en réseau, information, formations.

Réseau Ados 14
Mission de l'équipe mobile : évaluation et orientation, soutien aux familles et aux professionnels : interventions individuelles auprès des adolescents, de leurs parents, de leur environnement usuel, interventions collectives de régulation clinique et/ou d'information auprès des professionnels.

Descriptif *(suite)*

Réseaux ados territoriaux

Objectifs : soutenir les professionnels dans leur mission d'accompagnement des jeunes et des familles en difficulté ; rapprocher les professionnels concernés par l'adolescence, créer un climat de confiance pour dépasser les clivages et favoriser le décloisonnement ; réfléchir et échanger sur des situations difficiles, élaborer ensemble des propositions de réponse, améliorer la fluidité des parcours et des accompagnements. Deux formes d'intervention : étude de situations individuelles et partage de pratiques ; recherche et réflexion sur des problématiques identifiées sur le territoire.

Géographie des réseaux : Pays d'Auge, Bessin, Bocage, Nacre terre-mer, Pays de Falaise.

Spécificités

Des formations ouvertes aux professionnels du médico-social, de la protection de l'enfance, du soin, de la justice, de l'animation, de l'éducation :

Adolescents, idées de mort et suicide
Adolescence : psychodynamique et psychopathologie
Prévention du harcèlement à l'adolescence et compétences psychosociales

Des prestations à la carte

Café parents d'adolescents
La MDA14 organise des cafés-parents. Les parents s'y rencontrent pour échanger sur un thème portant sur leur rôle éducatif auprès de l'adolescent.e (âgé.e de 12 à 21 ans).
Calendrier 2017-2018 à consulter sur le site de la MDA.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Personnels, services et établissements psycho-médico-sociaux, éducatifs.
Agence régionale de santé
Conseil départemental
Protection judiciaire de la jeunesse (cf. fiche 44)
Centres d'information et d'orientation (Psychologues de l'éducation nationale) (cf. fiches 5 à 9)
Collège lycée expérimental Hérouville Saint-Clair (cf. fiche 11)

Pour en savoir plus

Maison des adolescents du Calvados
http://www.maisondesados14.fr/

Fil Santé Jeunes, une autre possibilité de contact, par téléphone, par Internet :
Tél : 0 800 235 236
http://www.filsantejeunes.com/

FICHE
30

MÉDIATION PAR LES PAIRS

Public

Écoliers et collégiens des cycles 3 et 4.
Lycéens généraux, technologiques ou professionnels

Où s'adresser

Association Génération médiateurs
http://www.gemediat.org/

Descriptif

Depuis 1999, l'association Génération Médiateurs mène un travail de prévention contre la violence dont les jeunes sont souvent les auteurs, les témoins ou les victimes.

La formation consiste à former à la gestion des conflits des éducateurs, des enseignants, des surveillants, des infirmières scolaires, des animateurs de centres de loisirs, des assistantes sociales, des parents d'élèves ... en les faisant passer par les étapes qu'ils feront ensuite eux-mêmes franchir aux jeunes dont ils auront la responsabilité.

Dès sa création en 1999, l'association s'est appuyée sur la recherche en sciences humaines, et notamment sur Carl Rogers et l'écoute empathique.

Le *pair médiateur* est une personne extérieure à un conflit qui aide les acteurs à en analyser la cause et à trouver des solutions ; il écoute, accepte, valide ce que les parties proposent comme résolution de conflit.

Spécificités

Une formation qui s'adapte à son public

La mission pédagogique de l'école va au-delà de la transmission du savoir et il est vital d'acquérir l'esprit de médiation qui peut redonner du sens et du lien au monde scolaire.
Une formation ludique et essentiellement humaine apporte à chaque élève, et particulièrement aux élèves délégués de classe, la possibilité de devenir acteur et responsable, donc citoyen, dans leur établissement scolaire et plus généralement dans leur vie de futur adulte. Des jeux de connaissance de soi et des autres, d'analyse des conflits, des questionnaires, enquêtes et mises en situation ayant pour objectif de susciter chez les jeunes une réflexion sur leurs relations entre eux, entre leurs enseignants et eux, entre eux et les autres.

Durée de la formation : 21 heures, réparties sur 3 jours.

Compétences visées

Mieux se connaitre dans un esprit d'affirmation positive.
Observer et analyser les situations conflictuelles dans l'environnement quotidien, réfléchir sur sa façon habituelle de fonctionner et de réagir.
Travailler sur soi pour admettre que l'autre puisse avoir un point de vue différent du sien et avoir également raison.
Identifier les sentiments éprouvés, apprendre à mettre des mots sur ses émotions.
S'exprimer avec le moins d'agressivité possible.
Écouter l'autre à travers des jeux d'écoute, d'attention et de reformulation.
Faire preuve de créativité pour résoudre les conflits et chercher une solution "gagnant-gagnant ".
S'engager dans la médiation à partir de situations proposées et de jeux de rôles.

Ces compétences sont développées au cours des ateliers de formations avec les jeunes.

Au terme de cette formation, les volontaires deviennent médiateurs pour intervenir auprès de leurs camarades.
Dans les établissements qui mettent en œuvre la méthode de *Génération Médiateurs*, une baisse des conseils de discipline et des exclusions et une amélioration de l'ambiance sont constatées par les acteurs de la vie scolaire.

Effets chez les élèves médiateurs
Amélioration de la confiance en soi
Apprentissage de la citoyenneté
Apprentissage des responsabilités

Parcours de réussite *(exemples)*

Collège Tolstoï, Le Mans (Sarthe) : Formation de 88 élèves de cinquième
http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/education-au-mans-tolstoi-les-collegiens-apprennent-la-mediation-2855494

Collège La Clavelière, Oullins (Rhône) :
http://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/article/une-action-de-mediation-par-les-pairs-dans-un-college.html

Partenaires

École des parents et des éducateurs
Fédérations de parents d'élèves
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (cf. fiche 12)
Centre d'information et d'orientation, psychologue de l'éducation nationale (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Charte de qualité de la médiation par les pairs à l'école primaire, en collège et en lycée, Ministère de l'éducation nationale, 2013, 10 p.
http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html

FICHE 31

MISSION D'INSERTION DES JEUNES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Public

Collégiens et lycéens inscrits dans un établissement de l'enseignement catholique du diocèse Bayeux-Lisieux.
Chefs d'établissement et équipes éducatives du second degré

Où s'adresser

MIJEC – Direction départementale de l'enseignement catholique du Calvados (mardi et jeudi)
3 rue Nicolas Oresme
14000 CAEN
Hélène METTE
02/31/95/99/70
mijec.ddec14@urecbn.org

Descriptif

Prévention du décrochage scolaire

Travail autour du projet du jeune

Accueil, écoute et accompagnement du jeune

Dialogue avec la famille

Lien avec les établissements et les équipes éducatives

Orientation vers des partenaires

Spécificités

Déplacements dans les établissements du diocèse
Entretiens individuels
Collaboration étroite avec les familles
Travail en lien avec les chefs d'établissement et les équipes

Parcours de réussite *(exemples)*

Anna, scolarisée en 6ème, ne voulait plus aller au collège. En lien avec le chef d'établissement, le professeur principal et la famille, un aménagement progressif a été mis en place et Anna a retrouvé son groupe classe à temps plein après quelques semaines.

Yanis ne savait pas vers quelle voie se diriger après sa 3ème. Suite à plusieurs entretiens avec documents, vidéos et rencontre avec un professionnel, il est parti en 2nde professionnelle dans un lycée agricole.

Romain ne vivait pas bien son année de 2nde pour diverses raisons. Il s'est rendu au CIO, a eu quelques entretiens avec la personne de la MIJEC en individuel et avec la famille. Une inscription en 1ère STMG s'est faite pour la rentrée suivante.

Partenaires

Établissements de l'enseignement catholique : chefs d'établissement, équipes, CPE…
CIO et PSAD (cf. fiches 5 à 9 et 36)
MLDS
Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartemental (CMAI) (cf. fiche 4)
Éducateurs référents de divers services

Pour en savoir plus

Contacter la MIJEC : mijec.ddec14@urecbn.org

FICHE
32

MISSIONS LOCALES

Public
Les publics de 16 à 25 ans révolus

Où s'adresser

Mission locale Caen la Mer
CIDEM
1, place de l'Europe
14200 Hérouville-St-Clair
02 31 46 21 46

Mission locale Sud Pays d'Auge
90, avenue G. le Conquérant
14100 Lisieux
02 31 62 32 28
www.paio-lisieux.fr

Mission locale du Bessin au Virois
11, place Nationale
14500 VIRE
02 31 66 32 32

Mission locale de la Baie de Seine
21, rue de l'homme de bois
14600 HONFLEUR
02 31 89 55 24

Descriptif

La Mission locale remplit une mission de service public pour l'insertion des jeunes.

Elle a une double fonction :
Construire et accompagner les parcours d'insertion des jeunes ;
Développer le partenariat local au service des jeunes en démarche d'insertion .

Les 5 caractéristiques de la Mission locale :

Domaine d'intervention prenant en compte tous les champs de l'insertion ;
Soutien personnalisé pour chaque jeune en fonction de ses besoins ;
Relation avec le jeune basée sur le volontariat, sans contrainte réglementaire ;
Structure créée, conçue et organisée pour répondre à des besoins locaux ;
Rôle d'instigateur de solutions locales grâce à la conjonction de partenaires.

Spécificités

La mission locale Caen la mer recouvre la partie centrale du département du Calvados et compte 322 communes peuplées de 431 000 habitants.
Elle est localisée sur 5 sites permanents (Hérouville Saint Clair, Caen, Falaise, Condé en Normandie, Dives sur mer) et assure 53 permanences d'accueil décentralisées sur le territoire.
Elle accompagne 9.000 jeunes en recherche d'insertion dont 2.800 en premier accueil
Elle s'appuie sur 78 salariés pour déployer son offre de service et tendre à lever les freins qui s'opposent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.
Cette offre de services se décline notamment en :
Entretiens individuels : à partir d'un diagnostic personnalisé des atouts, besoins et des freins.
Ateliers collectifs: Modules de connaissance de soi, d'orientation, de construction de projet de connaissance des métiers, d'exploration des lieux ressources …..
Entreprise : Périodes d'immersion de découverte des métiers, rencontres de professionnels.
Formation: la Mission Locale est prescriptrice des actions de formation du Conseil Régional et des autres entités opérant dans le domaine (Pôle Emploi….)

Le département du Calvados abrite quatre missions locales (cf. page 69 – haut)

Parcours de réussite *(exemples)*

Démarrée en septembre 2016, la Garantie jeunes est un contrat réciproque d'engagement d'un an entre un jeune et la Mission locale. La Mission locale propose au jeune, de façon intensive, et personnalisée, un parcours dynamique, individuel et collectif, vers l'emploi.

Partenaires

DSDEN Calvados
CIO (cf. fiches 5 à 9)
PSAD (cf. fiche 36), Pôles MLDS
Association quartier jeunes Hérouville-Saint-Clair
Région Normandie et autres collectivités locales
Chambres consulaires
École 2ème chance de Normandie (cf. fiche 22)
Entreprises, Cap emploi
DIRRECTE

Pour en savoir plus

http://www.mlbn.fr/

FICHE

33

MODULE DE REPRÉPARATION À L'EXAMEN AUTREMENT (MOREA)

Public

Le MOREA s'adresse à des jeunes qui, après échec à l'examen, n'envisagent pas un redoublement ou un triplement en classe de terminale :

- après un 1er échec à l'examen pour un diplôme de la voie professionnelle (CAP - Baccalauréat professionnel) ;
- après un 2ème échec pour un baccalauréat général ou technologique.

Où s'adresser

Dès les résultats du CAP ou Baccalauréat, le jeune est reçu en entretien au CIO.
Le CIO envoie sa candidature à la DSDEN : dsden14-ienio@ac-caen.fr
À partir de la fin août, le jeune et sa famille sont reçus par un membre de l'équipe de direction d'un lycée et la coordonnatrice MLDS 14 (cf. fiche 10)

Descriptif

Dispositif pédagogique sur mesure, le MOREA permet un parcours de réussite différentpour des élèves restés, pour des raisons diverses, sur un ou deux échecs à l'examen.
Le module de re-préparation à l'examen autrement (MOREA) permet une restauration de l'estime de soi, de dédramatiser et de faire de l'échec un tremplin, de reprendre pied dans un projet de formation et d'insertion.

Bénéfices attendus **:** En tant que candidat.e MOREA au Baccalauréat ou au CAP, l'élève peut conserver, par dérogation, les notes égales ou supérieures à la moyenne précédemment obtenue et qui sont acquises pour cinq ans (sont exclues les notes acquises aux épreuves de rattrapage).
En conséquence, l'élève peut n'assister qu'aux cours des disciplines qu'il a à repasser.

Statut : Les élèves ont un statut scolaire. Ils bénéficient donc de tous les services du lycée (demi-pension, CDI, Assistante sociale, bourses...). Les élèves participent à la procédure admission post-Bac.

L'enseignant et l'élève sont placés dans une dynamique d'échanges et de confiance. L'enseignement en présentiel, au sein d'une classe du lycée, peut inclure des modules d'accompagnement personnalisé, en fonction des besoins de chaque élève.

Outre ce suivi collectif et personnalisé, **l'alternance** prend une large place en MOREA. Elle permet aux élèves de **découvrir, au sein d'une entreprise** ou d'un **organisme**, les **compétences professionnelles associées au diplôme** et de se projeter dans l'après Bac.

Spécificités

Tous les lycées du Calvados, en fonction des séries et des enseignements de spécialité qu'ils proposent, peuvent accueillir un jeune en MOREA.

Le collège lycée expérimental d'Hérouville Saint Clair propose un MOREA collectif pour un groupe jusqu'à 14 élèves inscrits en BAC L, ES, S avec tutorat personnalisé (cf. fiche 11).

L'alternance peut prendre différentes formes : entreprise, ou parcours mixte :
MOREA BAC et 1ère année de BTS
MOREA et Service Civique alterné

Parcours de réussite *(exemples)*

Doriane a surmonté une problématique personnelle délicate.
Elle a obtenu son BAC PRO Gestion administration avec emploi du temps personnalisé au lycée Victor Lépine alterné avec un Service civique au café parents de la crèche Libellune à Caen.

Victor, jeune basque, section sportive rugby au LPO Albert Sorel de Honfleur, BAC S, sélectionné pour les jeux mondiaux de rugby au Japon lors de sa première terminale. Redoublant, il se blesse aux entraînements, il rencontre les kinéthérapeutes du centre de thalasso de Granville. Expérience déterminante, malgré un deuxième échec au BAC.
Mobile, il se motive pour le MOREA du CLE d'Hérouville-St-Clair.
Il réussit son examen, il est admis à la Haute Ecole de Kinésithérapeutes de l'université internationale de Casablanca, Maroc.

Les jeunes en MOREA font de leur fragilité une force.
Le taux de réussite dépasse les 90%. Les parcours post BAC sont illustrés de très bons résultats et parcours de réussite.

Partenaires

Partenaires : CIO Calvados (cf. fiches 5 à 9),
Établissements publics du Calvados,
CLE Hérouville-Saint-Clair (cf. fiche 11).

Pour en savoir plus

DSDEN Calvados
Coordonnatrice départementale MLDS : Christine ROYER (cf. fiche 10)
02 31 45 96 58
Christine.royer@ac-caen.fr

https://www-ac-caen.fr/Orientation
https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds

FICHE

34

PARCOURS AMÉNAGÉ DE FORMATION INITIALE

Public

Jeunes volontaires scolarisés en collège, lycée, lycée professionnel susceptibles de décrocher en cours d'année, ou qui connaissent des difficultés dans leur parcours de formation.

Où s'adresser

DSDEN Calvados
2 place de l'Europe
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Assistante inspecteur orientation : Odile LOCHER
02 31 45 95 66
dsden14-ienio@ac-caen.fr

Descriptif

Le parcours aménagé de formation initiale est un aménagement apporté à la scolarité d'un jeune scolarisé en risque ou en décrochage scolaire. Il peut être rédigé à tout moment de l'année à l'aide de la fiche parcours aménagé de formation initiale.

Au début, un repérage des jeunes en difficulté scolaire ou ayant un besoin de souffler est réalisé par l'équipe éducative, ainsi qu'un entretien avec le psychologue de l'éducation nationale.

Des solutions adaptées et personnalisées à chaque élève : séquences d'observation en milieu professionnel, activités encadrées.

Inscription dans un parcours personnalisé aménagé spécifiquement pour le jeune, suivi par un tuteur tout au long de la durée du parcours en lien avec sa famille.

Le jeune reste sous la responsabilité de l'établissement scolaire.

Le jeune conserve son statut scolaire.

Spécificités

La mise en place du parcours aménagé concerne les collèges et lycées. Elle est soumise à accord et avis préalables de la direction académique (IEN-IO).

Le jeune reste sous la responsabilité de l'établissement. Le parcours fait l'objet d'un contrat signé par le jeune, sa famille et le chef d'établissement avec un suivi individualisé adapté à chaque situation.

Organisation :
Aménagement de l'emploi du temps
Alternance en entreprise
Tutorat
Les montages pédagogiques s'appuient sur les ressources existantes (périodes en entreprise, journées en LP, au CFA)
Un membre de l'équipe éducative assure le suivi du jeune dans ses différentes démarches et l'accompagne dans l'évolution de son parcours
Suivi par le psychologue de l'éducation dans la construction de son projet d'orientation
Bilan à l'issue du parcours avec le tuteur (compétences acquises). Le parcours aménagé donne lieu à une évaluation.

Parcours de réussite *(exemples)*

Josué, mineur isolé, arrivé en France en 2015, d'un niveau 4ème selon les tests effectués par le CASNAV, scolarisé en 2GT dans un lycée de Caen. La scolarisation s'est bien déroulée. Léger absentéisme au 3ème trimestre. L'évaluation disciplinaire n'a pas toujours été possible en raison des lacunes, mais les progrès en français sont indéniables. A obtenu le DELF niveaux A2 et B1. Suite à un important travail sur son orientation, il a postulé pour différents BAC Pro. Il a été affecté en 1ère Pro gestion administration. Les objectifs ont été atteints.

Sofia, élève de 6ème, scolarisée en ITEP dans une autre académie, en famille d'accueil. Elle est accueillie dans un établissement de Caen dans l'attente d'une place en ITEP. Mise en place d'un emploi du temps adapté pour que le temps scolaire se passe le mieux possible. Sofia s'est bien adaptée dans l'établissement. La présence d'une AVS d'un autre élève de la classe a été très profitable et a permis à Sofia de s'intégrer plus facilement et d'évoluer à son rythme. Le parcours aménagé a permis de limiter les problèmes de comportement. Bilan très positif : image de soi plus positive, valorisation de l'élève.

Partenaires

Établissements scolaires : collèges, lycées
Centre d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)
Pôles MLDS (cf. fiches 37 à 43)
Maison des adolescents (cf. fiche 29)

Pour en savoir plus

Circulaire n° 99-071 du 17 mai 1999 – Programme Nouvelles chances, BO EN n° 21 du 27 mai 1999
Circulaire de rentrée n° 2015-095 du 3 juin 2015, BOEN n° 23 du 4 juin 2015 (encart)

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mission-de-lutte-contre-le-décrochage-scolaire
https://ac-caen.fr/orientation-insertion/lutte-contre-le-decrochage/

FICHE
35

PARENTALITÉ ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Public

Tous les parents d'élèves, de l'école maternelle et élémentaire, du collège ou du lycée.

À noter : Contrairement à une (fausse) idée reçue, les parents d'élèves ont droit de cité autant au collège et au lycée pour leurs enfants de 11 à 18 ans qu'à l'école pour leurs enfants de 3 à 11 ans. Dans tous les cas, de leur rapport quotidien à la scolarité de leur enfant et de leur rapport régulier avec l'école dépendent en grande partie la réussite scolaire et le bien-être de leur progéniture. Nous savons aussi que, souvent, l'échec scolaire, l'absentéisme constatés chez certains adolescents s'originent dès l'école élémentaire.

Où s'adresser

Vos interlocuteurs directs : le professeur responsable de la classe de votre enfant à l'école maternelle et élémentaire ; le professeur principal de la classe au collège et au lycée ; la direction de l'école ou de l'établissement scolaire ; les personnels psycho-médico-sociaux (psychologue, médecin, assistant social).

Vos interlocuteurs indirects : la direction académique, les fédérations de parents d'élèves, les associations de parents, etc.

Descriptif

Le premier réflexe pour tout parent : garder un contact régulier avec les enseignants de son enfant scolarisé.

Dans des situations délicates, les parents peuvent être conviés à participer avec l'enfant à une réunion d'équipe éducative (en école, au collège, au lycée), ou dans certains cas plus délicats encore, à une commission éducative voire, dans des cas très exceptionnels, à un conseil de discipline.

Les parents d'élèves qui souhaitent prendre des responsabilités collectives peuvent devenir, pour une année scolaire ou plus, représentants dans les instances de vie collective : conseil d'école, conseil de classe, etc.

Les *fédérations de parents d'élèves* sont vos interlocuteurs (FCPE, PEEP, APEL) ; elles vous donnent tous les renseignements nécessaires.

Spécificités

Le *réseau écoute, appui et accompagnement des parents (REAAP)* réunit une grande diversité de soutiens à la parentalité : coparentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation, accompagnement de parents de jeunes enfants, prévention et appui aux familles fragiles. Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, écoles, crèches, ludothèques, salles municipales) et autour d'activités (groupes de parole, conférences débat, activités parents enfants), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux).

Parcours de réussite *(exemples)*

Permettre aux parents d'assister aux conseils de classe de leur enfant.
Renforcer le statut de parent d'élève représentant de parents, et des facilités avec les employeurs.
Homogénéiser le fonctionnement du conseil de classe et celui de la commission d'appel.
Étendre le droit à l'erreur et à des changements de scolarité en cours d'année scolaire.
Implanter des filières d'excellence dans les collèges et lycées périphériques, jusque dans la ruralité.
Dédoubler la fonction de « professeur principal » en classes de 3ème, seconde, terminale.

Partenaires

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre : http://www.apel.fr/

École des parents et des éducateurs (association, revue)
http://www.ecoledesparents.org/reseau-epe/epe-du-calvados-14

FCPE Calvados : http://14.fcpe-asso.fr/

PEEP : http://peep.asso.fr/
Parents toujours (REAAP du Calvados)
Le site internet qui accompagne les parents du Calvados : http://www.parents-toujours.info/-Actualite-

Pour en savoir plus

Fotinos G. (2014), École et parents, face à face entre confiance et méfiance, BPO-CASDEN, 135 p.
http://www.casden.fr/Avec-vous-au-quotidien/Decouvrir-et-enseigner/Etudes-et-sondages/L-etat-des-relations-ecole-parents
Les parents et l'école, 30 ans de réflexion, Cahiers pédagogiques hors-série 41, novembre 2015
http://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-parents-et-l-ecole-trente-ans-de-reflexion
Madiot P. (2008), L'école enfin expliquée aux parents (et aux autres), Stock, 462 p.
Là où on établit des liens profonds et durables avec les collectivités et les quartiers, où les parents sont accueillis et les enseignants pratiquent une pédagogie active et coopérative, les élèves apprennent et réussissent.
Manuel de survie pour parents d'ados qui pètent les plombs
http://www.yapaka.be/campagne/manuel-de-survie-pour-parents-dados-qui-petent-les-plombs
Meirieu P. (2000), L'école et les parents, la grande explication, Plon, 260 p.
Ouvrage disponible gratuitement en téléchargement ici :
https://www.meirieu.com/LIVRESEPUISES/livrestelecharger.htm
Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires, circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013, MEN-DGESCO http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338

« Les rapports que nos enfants entretiennent avec les adultes, le type d'adultes qu'ils deviendront plus tard sont d'une importance vitale pour la survie même de notre espèce. L'avenir de l'espèce humaine se détermine aujourd'hui par et à travers les relations ordinaires que nouent les enfants et les adultes, bien plus que par tout autre facteur. La composante la plus dangereuse de notre environnement, ce sont les êtres humains qu'il abrite. Les êtres humains les plus importants, ce sont les enfants. Et les êtres les plus importants pour eux, c'est nous. Nous devons rester proches d'eux ».

Donald Laing, Paroles d'enfants, 1989.

FICHE
36

PLATE-FORME DE SUIVI ET D'APPUI AUX DÉCROCHEURS

Public

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs ont été mises en place en 2011. Objectif : apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans sans diplôme et sans solution.
Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs s'adressent aux jeunes âgés de 16 ans et plus,
Scolarisés l'année précédente,
Sortis du système éducatif sans diplôme (sans baccalauréat général, technologique ou professionnel diplôme de niveau IV ou V) et inconnus dans un système de formation public ou privé.
Les jeunes sont accompagnés de manière personnalisée dans un retour en formation, un parcours de qualification et d'insertion.

Où s'adresser

CIO BAYEUX, 38, av. Georges Clémenceau 14403 Bayeux 02 31 22 46 42, cio.bayeux@ac-caen.fr
CIO CAEN, 8, rue du Chanoine-Xavier-de-Saint-Pol 14000 Caen, 02 31 85 48 09 ci.caen2@ac-caen.fr
CIO HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, 1, place de l'Europe 14200 Hérouville-Saint-Clair,
02 31 95 21 90 cio.herouville@ac-caen.fr
CIO LISIEUX rue Pierre Colombe 14100 Lisieux 02 31 48 21 50
CIO VIRE 51, rue André Halbout 14500 Vire, 02 31 68 03 04, cio.vire@ac-caen.fr

Descriptif

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) constituent un mode de coordination partenarial des acteurs locaux de la formation, de l'orientation, de l'insertion et de l'emploi, ainsi que des autres acteurs susceptibles de contribuer à la prise en charge des jeunes concernés (centres de formation d'apprentis, Mission Locale, associations, E2C-écoles de la deuxième chance, PJJ, EPIDE, etc).

Elles intègrent notamment les réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) et regroupent les établissements et dispositifs relevant de l'éducation nationale. On compte aujourd'hui environ 380 plates-formes de suivi d'accompagnement en France.

Spécificités

Les plates-formes contactent les jeunes en situation de décrochage se présentant spontanément dans un des lieux d'accueil de la PSAD (CIO ou mission locale généralement). Une fois effectuée la première prise de contact, les acteurs des plates-formes réalisent un diagnostic de la situation des jeunes puis leur proposent un accompagnement ou une prise en charge, qui doit déboucher, le moment venu, sur une solution de type retour en formation ou insertion en emploi.
Les PSAD jouent aussi un rôle central dans la mise en œuvre du droit au retour en formation (circulaire du 12/04/2017), sous les trois statuts possibles (scolaire, d'apprentis/en alternance, stagiaire de la formation professionnelle). L'action des PSAD se déroule dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO) (code de l'éducation 313-8 et accord cadre État ARF SPRO 2014).
La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (article 22) confère aux régions un rôle nouveau de mise en œuvre et de coordination de la prise en charge des jeunes sortis sans qualification, en lien avec les autorités académiques.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Centres d'Information et d'Orientation (CIO) (cf. fiches 5 à 9),
Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) (cf. fiches 37 à 43),
Établissements scolaires,
Missions locales (cf. fiche 32),
Maisons familiales et rurales (MFR),
Centres de formation d'apprentis (CFA),
Service de l'apprentissage du Conseil Régional,
Chambre de Métiers,
Secteur associatif, et l'ensemble du monde éducatif public, privé et agricole.

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds

FICHE
37

PÔLE MLDS Caumont Bayeux
(Bassin Bessin)

Public

Jeunes scolarisé.e.s âgé.e.s de 16 ans révolus, en situation de décrochage scolaire ou ayant décroché *(les jeunes atteignant 16 ans avant le 31 décembre 2017 sont ayants-droit du dispositif dès septembre 2017).*

Jeunes sans qualification ou ayant interrompu leur cursus de formation, proposés par la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Élèves toujours scolarisé.e.s, adressé.e.s par un établissement (FOQUALE).

Public très hétérogène : niveau scolaire, cursus, projets de formation.
Le public est proposé par la PSAD ou la cellule de veille du lycée.

Où s'adresser

Lycée Arcisse de Caumont
3, rue Baron Gérard, 14400 BAYEUX
ce.0140005E@ac-caen.fr
Tél : 02.31.51.18.80.
Cheffe d'établissement **:** Nathalie LE CLEACH
Conseillère MLDS : Sophie HAMMICHE
Tél : 06.46.43.25.59
Sophie.hammiche@ac-caen.fr

Descriptif

Prévention, positionnement et accompagnement des jeunes décrocheurs tout au long de leurs parcours de formation.

Après identification par les CIO, les PSAD et les établissements scolaires, la prise en charge se déroule tout au long de l'année.

À Bayeux et dans le Bessin, un public hétérogène avec une forte demande pour l'apprentissage et le lycée professionnel.

Une zone rurale étendue dépourvue de transport public régulier tout particulièrement à l'ouest et au sud du Bessin.
Tissu économique représenté par de petites entreprises artisanales.

Spécificités

Individualiser pour aider le jeune à construire son projet.
Mettre en place des modules collectifs en fonction des besoins et des projets des jeunes : ateliers d'aide à la recherche d'emploi, découverte des formations dans les LP, découvertes d'entreprises, des différents types de contrats de travail en faveur des jeunes.
S'appuyer sur les ressources du bassin : démarche partenariale et conventionnelle.
Apporter une aide aux partenaires : conseil, prévention, réseau.

L'essentiel : donner du sens à la construction, par chacun, de son projet.
Étapes de l'accompagnement :
- diagnostic préalable : apprentissages scolaires, expérience professionnelle, santé éventuellement ;
- orientation professionnelle avec immersion dans l'entreprise ou classe du lycée pour aider le jeune à approfondir et faire grandir son projet ;

- préparation à l'entrée en formation (remise à niveau, stages en entreprise) afin de mieux appréhender la formation future.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Lycées professionnels, CIO de Bayeux (cf. fiche 5)
Missions locales Nord et Sud Pays d'Auge (cf. fiche 32)
Centres de formation d'apprentis
Réseau socio-éducatif
Entreprises d'accueil

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE 38

PÔLE MLDS Claudel Caen
(Bassin Caen Nord)

Public

Jeunes scolarisé.e.s âgé.es de 16 ans révolus, en situation de décrochage scolaire ou ayant décroché *(les jeunes atteignant 16 ans avant le 31 décembre 2017 sont ayants-droit du dispositif dès septembre 2017).*

Jeunes sans qualification ou ayant interrompu leur cursus de formation, proposé.e.s par la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs Caen nord.

Où s'adresser

Lycée des métiers Camille Claudel
57, avenue du maréchal De Lattre de Tassigny 14070 – CAEN
Tél : 02.31.53.16.24, Ce.0140019@ac-caen.fr
Chef d'établissement : Jean-Marc CIMINO
Conseillère MLDS : Monique BRUNIE monique.brunie@ac-caen.fr Tél : 06.35.52.66.79

Descriptif

Accueil et accompagnement des jeunes sans solution.
Bilan, diagnostic : Élaboration, gestion d'une plateforme diagnostic.
Prévention : appui technique dans la recherche de solutions.
Conseil et expertise en ingénierie de formation auprès des équipes éducatives (FOQUALE).
Sécurisation des parcours de rescolarisation ou réorientation.
Actions de soutien et de renforcement des connaissances et compétences pour les publics qui font valoir leur droit au retour en formation initiale.

Chiffres 2016-2017 :
Inscrits =32. Suivi total annuel = 68 jeunes.

Septembre
Accompagnement dans la recherche d'une formation qualifiante ou le maintien dans l'établissement d'origine.
Ateliers de recherche d'emploi.
SAS orientation (cf. fiche 49)

Octobre à Janvier
Ouverture de la Plateforme diagnostic.
Analyse des besoins individuels, préconisations.
Ouverture des modules de formation et mise en place des parcours FOQUALE.
Conseil et/ou expertise auprès des EPLE dans le cadre de la prévention.

À partir de janvier
Analyse des besoins individuels. Modules de formation au projet. Ouverture du module de préparation au retour/à l'accès en formation qualifiante (immersion LP, entreprise, remédiation scolaire). Négociation et mise en place des parcours FOQUALE.

Spécificités

Les modules de formation conçus dans les pôles MLDS proposent un travail sur la connaissance et l'estime de soi, l'élaboration et/ou la validation du projet professionnel. On y privilégie : une approche concrète et réflexive, la prise en compte du principe de réalité, la découverte de l'environnement socio-économique et de ses potentialités.

Réduire les sorties sans qualification.
Accentuer l'accès à la qualification et à une insertion sociale et professionnelle de qualité.
Diagnostic approfondi proposé à tous les jeunes orientés.
Accueil individualisé et/ou collectif modulaire.
Modules de formation sur des temps condensés.
Temps d'immersion professionnelle adaptés au profil des jeunes.

À la rentrée 2017, les pôles MLDS de l'EREA (cf. fiche 39) et de Claudel délocalisent une partie de leurs activités sur le site de l'École 2ème chance d'Hérouville (cf fiche 22) : recherche d'emploi, modules communs de mise en situation de recherche de stages, etc.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Établissements scolaires : GRETA, Formation continue
CIO (cf. fiches 6 et 7) et PSAD (cf. fiche 36) – Psychologue de l'éducation nationale (cf. fiche 45)
Centres de formation d'apprentis
Mission locale (cf. fiche 32)
Autres partenaires : éducateurs référents de divers services, associations, entreprises et organisations professionnelles, Maison des adolescents (cf. fiche 29), médecine scolaire, collectivités locales.

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE 39

PÔLE MLDS EREA Guégan Hérouville-Saint-Clair *(Bassin Caen Nord)*

Public concerné

Jeunes scolarisé.e.s âgé.e.s de 16 ans révolus, en situation de décrochage scolaire ou ayant décroché *(les jeunes atteignant 16 ans avant le 31 décembre 2016 sont ayants-droit du dispositif dès septembre 2016).*
Jeunes sans qualification ou ayant interrompu leur cursus de formation, proposés par la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs.
Profil FOQUALE : élève toujours scolarisé.e, adressé.e par un établissement scolaire.

Où s'adresser

Lycée EREA Yvonne Guégan
1 route de Colombelles, rive Bois de Lebisey
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
Tél : 02.31.47.59.11 Ce.0141420t@ac-caen.fr
Directeur : Philippe GRADOS
Conseiller MLDS : Laurent PELLETIER
Tél : 06.35.59.01.53 Laurent.pelletier@ac-caen.fr

Descriptif

Septembre :
Aide aux jeunes les plus proches de l'insertion :
Entretiens individuels avec les jeunes sans solution et dans le cadre de la prévention du décrochage *(en collaboration avec le CIO).*
Priorité à l'accompagnement de recherche de solution de formation qualifiante, maintien dans l'établissement d'origine.
Ateliers d'aide à la recherche de contrats en alternance.
Sécurisation et suivi des solutions de l'année précédente.

Octobre à janvier **:**
Ouverture de la Plateforme diagnostic (LP Claudel)
Analyse des besoins individuels, restitution et transmission des préconisations au jeune et à sa famille
Ouverture des modules de remobilisation
Mise en œuvre des parcours d'accompagnements à l'issue de la Plateforme diagnostic : accueil collectif dans les modules de remobilisation (atelier d'écriture, activités sportives, construction de projet), stages en entreprise, élaboration avec le jeune et sa famille de son parcours.
Conseil et/ou expertise auprès des EPLE dans le cadre de la prévention.

À partir de janvier **:** Modules de préparation au retour/à l'accès en formation qualifiante : remédiation scolaire, immersions en LP, stage en entreprise, etc.
Après identification par les CIO, les PSAD et les établissements, la prise en charge se déroule tout au long de l'année.

Étape 1 : Analyse des besoins du jeune issu de la PSAD ou de l'élève en situation de décrochage (Plateforme diagnostic).

Étape 2 **:** Bilan-diagnostic, élaboration et proposition des objectifs d'accompagnement, contractualisation du parcours de remobilisation et/ou remédiation vers un projet de formation.

Étape 3 **:** Mise en œuvre du parcours d'accompagnement, accueil modulaire collectif et/ou individuel avec une approche pédagogique et éducative personnalisée.

Spécificités

Proposer des actions de prévention du décrochage scolaire.

Réduire les sorties sans qualification.

Préparer à l'accès à la qualification.

Faciliter l'insertion sociale et professionnelle.
Individualisation des parcours d'accompagnement de remobilisation et de remédiation dans un cadre à la fois structurant et souple pour répondre au mieux à l'évolution des besoins de chaque jeune.
Accueil collectif modulaire et/ou individuel.
Réseau associatif local pour l'insertion sociale et professionnelle.
Public urbain avec besoin d'appartenance à un groupe.
Possibilité d'accueillir des jeunes décrocheurs (ayant déjà été scolarisés en France) d'origine étrangère ayant besoin d'un enseignement en FLE/FLS pour préparer une entrée en formation qualifiante.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

CIO (cf. fiche 5 à 9), CFA, Centre d'aide à la décision (cf. fiche 4), Centre de formation, GRETA, Mission locale (cf. fiche 32), éducateurs référents (ACSEA, SAP, PJJ), associations diverses (ANPAA – AQJ – FTA/SAMIE), entreprises et organisations professionnelles, Bibliothèque, Maison des adolescents (cf. fiche29).

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE

40

PÔLE MLDS Guibray Falaise
(Bassin Caen Sud)

Public

Élèves des établissements scolaires du Bassin Caen Sud Falaise en situation de décrochage scolaire ou ayant décroché.
Jeunes sans qualification ou ayant interrompu leur cursus de formation, proposés par la Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (cf. fiche 36)
Jeunes nouvellement arrivés en France.

Où s'adresser

Lycées Guibray Louis Liard FALAISE
8, rue des champs Saint-Georges
Tél : 02.31.90.16.52.
Ce.0141420t@ac-caen.fr
Chef d'établissement : Jean-François LAMACHE
Conseiller MLDS : Pascal ZAPATA
Tél : 06.46.43.34.33
pascal.zapata@ac-caen.fr

Descriptif

Un accompagnement adapté pour les jeunes repérés en plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)
Le coordonnateur MLDS s'appuie sur des intervenants pour créer et mettre en oeuvre des modules de retour en formation pour les jeunes sans solution de formation. Ce travail s'effectue au sein du pôle implanté au LP Guibray.

Éviter les sorties précoces du système éducatif
Proposer à des élèves signalés en cellule de veille ou groupe de prévention du décrochage scolaire des réponses personnalisées et innovantes en mobilisant tous les outils existants. Adapter si nécessaire des parcours aménagés de formation initiale. Ils visent à prévenir l'abandon scolaire précoce.

Pour cela, on s'appuie sur le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS), qui permet de rassembler tous les acteurs permettant l'élaboration de solutions pour le jeune.

Dans tous les cas, un diagnostic permet d'en préciser les besoins et de fixer avec précision les modalités du suivi.

Spécificités

Le bassin Caen sud pays de Falaise est très étendu et souffre d'une offre de transport insuffisante et inadaptée pour des jeunes décrochés non autonomes. Cela pose notamment des difficultés pour la régularité des rendez-vous ou des activités.

Pour favoriser la prise en charge des jeunes relativement peu autonomes , un suivi est proposé dans des établissements de secteur ou des structures de proximité.

Des rendez-vous peuvent être proposés :
au collège Roger Bellair pour Thury Harcourt-Le Hom,
au collège Boris Vian pour Mézidon Canon,
au CIO Caen 2 pour le secteur Caen Sud,
au lycée Liard de Falaise

Parcours de réussite *(exemples)*

Accompagnement vers la réussite de projet par l'élaboration d'un tableau de bord, construit avec le jeune : ateliers avec le soutien de deux volontaires de l'AFEV et de l'auxiliaire de prévention scolaire de l'établissement.

Phase 1 : Contrat
Module diagnostic des compétences scolaire et des intérêts personnels et professionnels.
Module valider son projet : stages, immersions en formation, préparation aux entretiens, démarche de recherche d'emploi.

Phase 2 : Suivi individualisé
Suivi mobilité : élargir sa connaissance et sa maîtrise des réseaux de transport, vaincre sa peur de l'internat.
Suivi social
Suivi santé et développement personnel : accès aux soins, estime de soi, confiance en soi et en autrui.
Suivi orientation en étroite collaboration avec les psychologue de l'éducation nationale du CIO.

Partenaires

Partenaires sociaux et associatifs
PSAD Caen Sud (cf. fiche 36)
CIO Caen (cf. fiche 6)
Établissements scolaires du Bassin Caen Sud, pays de Lisieux
Mission locale, GRETA, CASNAV, Maison des adolescents, Maison des addictions, AFEV, Entreprises.
Référents décrochage enseignants impliqués dans les actions MLDS.

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE
41

PÔLE MLDS Cornu Lisieux
(Bassin Pays-d'Auge)

Public

Jeunes de 16/18 ans sans solution et relevant d'un accompagnement en pôle MLDS et orientés par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Où s'adresser

Lycée Paul Cornu
9, rue Paul cornu
14100 LISIEUX
Coordonnateur du pôle MLDS : Patrick RIOULT
02 31 31 33 11
Patrick.rioult@ac-caen.fr

Descriptif

Prévention, positionnement et accompagnement des jeunes décrocheurs. Après identification par les CIO, les PSAD et les établissements scolaires, la prise en charge se déroule tout au long de l'année. Le pôle MLDS offre aux jeunes un accompagnement plus ou moins long dans la construction de leur projet de formation et/ou de qualification.

Objectifs

Élaboration d'un projet professionnel. Remotivation.

Accompagnement vers la qualification et l'insertion.

2 phases distinctes et complémentaires :

Octobre: Module observation et diagnostic

Novembre/Juin : Pôle d'insertion-accompagnement : durée de plusieurs semaines à plusieurs mois.

Phase 1 : Module Observation et Diagnostic (accompagnement court)

Objectif **:** Poser un diagnostic pour des jeunes orientés par la PSAD afin de proposer la réponse la plus adaptée.

Permettre à des jeunes sans solution de bénéficier d'un cadre et d'un accompagnement à une période où des entrées directes en formation sont encore envisageables (LP, contrat d'apprentissage).

Entretien de premier accueil, rendez-vous d'inscription, accueil en modules.

Phase 2 : Pôle d'insertion (accompagnement long)

Objectif **:** Élaboration d'un projet professionnel. Remotivation. Accompagnement vers la qualification et l'insertion. Jeunes orientés par la PSAD pour lesquels une demande d'entrée en formation qualifiante implique une procédure d'orientation au cours du dernier trimestre de l'année scolaire : affectation en LP, recherche de contrat d'apprentissage.

Jeunes sans solution à l'issue de la phase 1.

Spécificités

Une recherche d'adhésion pour un accompagnement personnalisé et contractualisé avec le jeune et sa famille.

Travail en collaboration avec l'assistante de prévention et de sécurité du lycée Cornu.

Parcours de réussite *(exemples)*

Alexis : Suite à une recherche d'apprentissage en boulangerie infructueuse, Alexis ne souhaitait plus maintenir ce projet. Découragé, le jeune a accepté d'intégrer le pôle MLDS qui lui a permis de repérer des intérêts pour les métiers de l'informatique et de l'électricité. Depuis son entrée dans le pôle, il a montré beaucoup d'assiduité et d'implication. Une immersion réalisée dans la filière MELEC du Lycée ainsi que des stages dans une entreprise en électricité industrielle et en électricité habitat lui ont permis de confirmer son fort intérêt pour cette et de prendre confiance en lui. Alexis est inscrit depuis la rentrée 2016 en seconde professionnelle MELEC au LP Cornu et suit sa formation avec enthousiasme, travail et implication.

Alan : Après une troisième prépa-pro sans implication réelle, Alan s'est retrouvé sans solution à la rentrée 2015. Il a accepté d'intégrer le pôle et a bénéficié d'un accueil collectif jusqu'au mois de juin. Méfiant au départ, le jeune s'est peu à peu approprié sa formation.
Différents stages effectués aux services techniques de la ville de Lisieux, chez un horticulteur et au sein du lycée avec l'agent en charge des espaces verts, lui ont permis de confirmer ce qui au départ ne représentait qu'un intérêt parmi d'autres. L'exploitation de ces séquences en entreprise l'a conduit à s'intéresser aux formations dispensées par la MFR. Un contrat de professionnalisation a été signé avec les services techniques de la ville en alternance avec la MFREO.

Partenaires

Lycées professionnels, CIO de Lisieux (cf. fiche 8)
Missions locales Nord et Sud Pays d'Auge (cf. fiche 32)
Centres de formation d'apprentis
Réseau socio-éducatif
Entreprises d'accueil
Dispositif FOQUALE Côte Fleurie (LP Jooris Dives-Sur-Mer) (cf. fiche 25)

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE
42

PÔLE MLDS Jules Verne Mondeville *(Bassin Caen Sud)*

Public

Jeunes inscrits en établissement scolaire ayant besoin d'un espace d'écoute, de remobilisation empreint de neutralité et de possibilité de remise en projet.
Âge : plus de 16 ans, mais les plus de 15 ans peuvent aussi être accueillis dans certains cas.

Où s'adresser

Lycée Jules verne MONDEVILLE
12, Rue Lucien Bossoutrot
14120 MONDEVILLE
02 31 84 40 90
Coordonnatrice du pôle MLDS **:** Agnès BOYER
Agnes.boyer@ac-caen.fr

Descriptif

Objectifs **:** Prendre en charge le jeune en souffrance, en difficulté.
Faire en sorte que le jeune se réapproprie sa formation et se réinscrive dans une dynamique positive et obtienne son diplôme.

Démarche pédagogique et organisation

En lien étroit avec le CIO de Caen, la MLDS Caen Sud propose à chacun des établissements scolaires concernés une plage horaire durant laquelle la coordonnatrice se met à disposition. Demi-journées de présence et rencontre avec des jeunes repérés comme étant sur la voie du décrochage. Les élèves sont rencontrés. Ils sont vus en individuel et/ou accompagnés de leur(s) parent(s), d'un professeur, d'un CPE ou d'un membre de la direction.

Chaque élève est écouté avec toute la neutralité nécessaire.

Suite à ce premier entretien, l'élève peut :
Être dirigé vers un personnel plus à même de répondre à sa difficulté (infirmière scolaire, Maison des adolescents, assistant social, psychologue de l'éducation nationale).
Être revu pour travailler des pistes de remobilisation : bilan scolaire, bilan d'insertion professionnelle, remédiation dans une ou plusieurs disciplines, remise en confiance, facilitation de communication avec certains acteurs du système scolaire et/ou avec la famille, aide à l'interprétation des résultats et attentes scolaires. Prise en charge diverse et variée, en parfaite adhésion avec l'ensemble des acteurs. Tous les acteurs continuent à agir, ensemble pour le jeune.

Objectif visé : faire en sorte que le jeune se réinscrive dans une dynamique positive dans le but de se diplômer, de se qualifier, de se relancer.

Le travail de prise en charge individuelle est étroitement articulé avec celui qui est conduit par les psychologues de l'éducation nationale des CIO de Caen et d'Hérouville-St-Clair.

Spécificités

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire Caen Sud met en œuvre des pratiques spécifiques liées à l'analyse du territoire.

Suite à un travail d'analyse des causes du décrochage, la MLDS Caen Sud propose aux différents lycées de ce bassin de nouvelles pratiques.

Parcours de réussite *(exemples)*

Après trois années de pratique, de très beaux résultats sont obtenus. Un grand nombre de jeunes ont retrouvé de la motivation. Certains sont devenus « tête de classe », d'autres ont retrouvé espoir. Et tout le monde est unanime pour continuer à travailler en ce sens. Les équipes pédagogiques se sentent moins isolées et portées par un certain enthousiasme et une envie de réussir.

Un jeune en situation de décrochage scolaire total. Il ne s'était présenté au lycée que trois jours à la rentrée scolaire 2016/2017. Sa situation a été longuement abordée lors de nos nombreux. Le CPE référent de la classe dans laquelle était scolarisé ce jeune ne savait plus comment aborder le problème de ses absences. Ce jeune se coupait de plus en plus du monde. La famille ne répondait plus aux différentes sollicitations du lycée. Un jour, il a demandé à être reçu par la vie scolaire et le CPE a sollicité la présence du conseiller MLDS intervenant dans l'établissement. Le jeune ne semblait pas réceptif au discours proposé. Nous avons alors forcé les choses pour qu'il vienne visiter les locaux dans lesquels le pôle MLDS est installé. Il est reparti très vite car l'espace scolaire était devenu beaucoup trop difficile à assumer. Un RV a été posé avec lui et sa maman. Ce jour-là, il fut davantage à l' écoute de ce qu'on avait à lui proposer. Un second RV, qu'il devait assumer seul, fut proposé et accepté par le jeune. Mais il fut incapable de descendre de la voiture stationnée devant le lycée.

La conseillère MLDS s' est alors déplacée vers lui et l'entretien a eu lieu à l'extérieur du lycée. Nous avons posé un nouveau RV où la conseillère est allée le chercher à son véhicule pour l'accompagner vers l' espace d'accueil. L'entretien fut constructif car il était fier d'avoir franchi le seuil du lycée. Puis plusieurs RV ont été proposés jusqu'au jour où il a demandé qu'on ne l'accompagne plus. Sa tentative fut fructueuse et tout changea à partir de ce jour.

Il a entrepris de faire des stages en entreprise où il s'est mis en situation de réussite.

Des moments de perte de confiance ont fait suite, mais aujourd'hui il est en apprentissage chez BMW au service Logistique. Magnifique réussite.

Partenaires

Centre d'information et d'orientation Caen (cf. fiche 6), PSAD (cf. fiche 36), Psychologues de l'éducation nationale (cf. fiche 45)
Établissements du Bassin Caen Sud
Maison des adolescents (cf. fiche 29)
Collectivités locales, territoriales, bailleurs sociaux, services éducatifs, services sociaux, MJC, Centres socio-culturels, Médiathèques, Associations diverses, entreprises, Centres de formation d'apprentis.

Pour en savoir plus

https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE
43

PÔLE MLDS Mermoz Vire
(Bocage Vire-Condé)

Public
Jeune de 16-18 ans sans solution pouvant relever d'un pôle MLDS et orientés par la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Où s'adresser :
Lycée professionnel Jean Mermoz
1, rue Georges Fauvel - 14500 VIRE
Tel : 02.31.68.10.22.
Ce.0142178s@ac-caen.fr
Chef d'établissement : Marlène TOURRET
Conseillère MLDS : Morgan GARO-FARRÉ
Tél : 06.35.52.69.42, morgan.garo-farre@ac-caen.fr>

Descriptif

Prévention, positionnement et accompagnement des jeunes décrocheurs tout au long de leur parcours de formation, La prise en charge se déroule tout au long de l'année.
Depuis 2012, chaque année, 35 à 45 jeunes repérés par la plateforme ou par les cellules de veille des établissements ont été suivis et accompagnés.

Le pôle MLDS exerce aussi un rôle de conseil et d'aide près du lycée Charles Tellier de Condé-sur-Noireau.

Diagnostic, prévention et besoins accompagnement personnalisé
À la rentrée 2016, en lien avec les professeurs en charge de l'accompagnement personnalisé, est mis en place un diagnostic (questionnaire et entretiens d'explicitation) auprès des nouveaux entrants au lycée (1ère année de CAP et seconde professionnelle).

Objectif : Identifier les risques de décrochage et les besoins en aide personnalisé des élèves.
La première phase des entretiens se termine avant les vacances de la Toussaint ainsi que le dépouillement des questionnaires. À l'issue : mise en place de préconisations.

Spécificités

Théâtre Forum sur la lutte contre le harcèlement et pour favoriser le bien-être au lycée : Approche ludique grâce au théâtre forum sur un sujet relativement délicat.

En partenariat avec la compagnie de théâtre forum Macédoine, la MLDS et les enseignants ont procédé à la mise en place de deux actions dans le cadre de la persévérance scolaire afin de sensibiliser les élèves à l'amélioration des conditions de vie au sein du lycée et du vivre ensemble.

Action 1 : Sensibilisation au théâtre forum afin de libérer la parole sur des sujets difficiles, travail sur la chésion de groupe classe, sur le vivre ensemble et le partage de valeurs communes.

Action 2 : Théâtre forum avec des scénettes portant sur des sujets relatifs au harcèlement en lycée avec intervention des élèves des différentes classes mobilisées pour trouver des solutions adaptées selon eux à la situation.
Action FLE accompagnement des jeunes allophones
Coordination et suivi MLDS d'une action FLE pour des élèves scolarisés au lycée Jean-Mermoz .
Objectifs :
Aider les élèves dans leur apprentissage de la langue française afin qu'ils puissent poursuivre leur scolarité sans trop de difficultés en posant un diagnostic individuel.
Conseiller les enseignants dans l'accompagnement de ces jeunes.

Parcours de réussite *(exemples)*

Passerelle d'un jeune du lycée Jean-Mermoz de la logistique à la seconde bac pro électrotechnique grâce aux équipes pédagogiques et au référent décrochage scolaire de Charles Tellier (suivi du jeune en phase d'immersion et intégration au sein de la filière à l'issue de cette phase.

Partenariat avec le lycée agricole des Champs de Tracy à Vire pour immersion d'un jeune sur le CAP gestion d'exploitation agricole avec conduite de stages au sein de différentes exploitations. Ce jeune est désormais titulaire du CAP et souhaite poursuivre sa formation afin de reprendre quand il le pourra une exploitation agricole spécialisée dans la culture biologique.

Partenaires
Centre d'information et d'orientation de Vire (cf. fiche 9)
Établissements scolaires du Bassin Vire-Condé (Lycée Curie, Lycée agricole des champs de Tracy, collège Maupas, collège du Val de vire, Collège de Vassy, LP Tellier)
CFA, Mission locale de Vire (cf. fiche 32)
Théâtre du préau
MJC L'Etape, Maison des adolescents (cf. fiche 29)

Pour en savoir plus

Contact : Morgan GARO-FARRÉ, coordinatrice MLDS Lycée Jean-Mermoz VIRE
Morgan.garo-farre@ac-caen.fr
https://www-ac-caen.fr/dsden14/orientation-insertion/mlds
https://www-ac-caen.fr/orientation

FICHE
44

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Public

La Protection judiciaire de la jeunesse a pour mission de mettre en œuvre des décisions judiciaires pénales ou civiles concernant les mineurs et jeunes majeurs sur le fondement de l'ordonnance du 2 février 1945 concernant l'enfance délinquante, de l'article 375 et suivants du Code civil concernant l'assistance éducative et du Décret-loi du 18 février 1975 concernant la protection jeune majeur.

Où s'adresser

Service territorial éducatif en milieu ouvert (STEMO)
18 rue Claude Bloch 14000 CAEN
L'unité éducative d'activités de jour
2A rue Denis Papin
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
02 31 47 85 44

Descriptif

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est un service du Ministère de la Justice. Elle assure une mission d'éducation et de prévention auprès des jeunes mineurs en situation de délinquance ou en danger, ainsi que des jeunes majeurs éprouvant des difficultés d'insertion sociale.

L'unité éducative d'activités de jour (UEAJ) prend en charge les mineurs ou des jeunes majeurs qui font l'objet de décisions judiciaires ou qui sont orientés par des partenaires afin de leur assurer des conditions optimales d'insertion. À travers des activités scolaires, professionnelles, culturelles et sportives, les éducateurs de la Protection judiciaire de la jeunesse préparent les mineurs à retrouver les dispositifs de socialisation et de formation de droit commun.

Le Service territorial éducatif en milieu ouvert à Caen, à compétence départementale, a une mission d'évaluation des situations des jeunes en danger ou des jeunes sous main de justice, d'accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale, scolaire et professionnelle et de suivi judiciaire.

La PJJ intervient également dans des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire : dispositifs relais , dispositifs de prévention (par exemple l'animation de l'exposition « 13/18, questions de justice ».

Spécificités

La protection judiciaire de la jeunesse n'intervient que sur décision judiciaire sauf dans le cas des dispositifs relais ou dans des actions de prévention.

Elle dispose de plusieurs types de structures : établissements de placement, services de milieu ouvert, services d'intervention auprès des mineurs incarcérés, services d'insertion, services d'intervention auprès du Tribunal pour la gestion de l'urgence.

La PJJ contrôle administrativement, financièrement et pédagogiquement les établissements et services relevant du secteur public mais également relevant du secteur associatif habilité.

Parcours de réussite *(exemples)*

La prise en charge globale des jeunes par la PJJ permet de les accompagner vers des dispositifs de droit commun ou des dispositifs adaptés et ainsi favorise leur réinsertion sociale, scolaire et professionnelle.

Partenaires

La PJJ travaille en lien avec de nombreux acteurs du champ social et médico-social, du champ scolaire de l'insertion sociale et professionnelle, du champ du sanitaire et du judiciaire, mais aussi avec le monde associatif.

Pour en savoir plus

http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/

FICHE 46

PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET CONSEILLER.ÈRE MLDS

Public

Dans le second degré, les psychologues de l'éducation nationale *(dénommés conseillers d'orientation-psychologues de 1991 à 2017)* collaborent étroitement pour le plus grand bénéfice des jeunes scolarisés dans le second degré.
Si cette collaboration s'exerce essentiellement pour les plus de 16 ans, elle n'en exclut nullement les moins de 16 ans.

Où s'adresser
Dans chacun des centres d'information et d'orientation (cf. fiches 5 à 9)
Dans chacun des pôles MLDS.

Descriptif

Le/la psychologue de l'éducation nationale, rattaché.e administrativement à un CIO, est en charge de plusieurs établissements scolaires publics. Dans chacun des établissements scolaires dont il/elle a la charge, il/elle exerce la fonction d'expert-conseiller.ère technique, consultant.e, conseil de l'établissement en matière d'orientation *(lato sensu),* de lutte contre le décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours avenir. Il/elle tient conseil avec le jeune et sa famille autour de leurs questions d'orientation.

Le/la conseiller.ère MLDS est rattaché.e à un pôle MLDS dans un établissement scolaire. Il/elle conçoit et met en œuvre, en réseau avec les établissements du bassin d'éducation, des dispositifs individuels et collectifs de prévention du décrochage scolaire.

Chacun.e à leur place, ces deux professionnel.l.e.s sont habilité.e.s, en interaction explicite et en bon entendement, à exercer un rôle d'experts-conseillers techniques, de conseils près des établissements.

En septembre et tout au long de l'année, les conseillers.ères d'orientation-psychologues et conseillers.ères MLDS cultivent leurs *complémentarités* et leurs *coopérations* sous la *coordination* du directeur de CIO et du chef d'établissement.

Chacun.e dans ses spécificités, et toujours en étroite *collaboration* entre eux, ils/elles exercent une *contribution* essentielle à la mise en place de parcours de formation et d'insertion pour les jeunes les plus démunis.

Spécificités

Compétences communes aux deux professionnels
Expertise à propos d'un jeune.
Accueil-évaluation avec le jeune : bilan pédagogique et scolaire par la MLDS, évaluation des intérêts, de la motivation, du projet par le CIO.
Conception de dispositifs adaptés et de parcours particuliers.

Compétences spécifiques
Psychologue de l'éducation nationale :
Entretiens de situation ; Fiches de sortie ; Membre de droit des conseils de classe ; Membre de droit des cellules de veille et de prévention ; Conseiller.ère technique de l'établissement ; Aide individualisée à l'orientation de l'élève.
Point important : dans le cas où 2 ou 3 psychologues de l'éducation nationale exercent ensemble dans le même lycée, la fonction de conseiller/ère technique de l'établissement ou référent.e du chef d'établissement est de préférence dévolue à l'un.e d'entre eux/elles.

Conseiller.ère MLDS :
Entretiens d'accueil en pôle MLDS ; Conception, organisation et mise en œuvre du Pôle MLDS ;
Plateforme diagnostic avec utilisation d'outils de positionnement, validés par des enseignants de LP ; Valorisation des compétences scolaires acquises en formation initiale ; Membre associé.e ponctuellement aux groupes de prévention du décrochage scolaire dans les collèges et les lycées.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Directeur/Directrice du CIO : en tant que responsable de la PSAD, de chef/fe de service et du point de vue central qu'exerce le CIO dans le bassin d'éducation et de formation, le/la directeur/trice du CIO est le premier garant de la qualité des liens professionnels tissés et entretenus entre la MLDS et les PsyEN dans son aire d'acticité.

Chef d'établissement : en tant que premier responsable de la lutte contre le décrochage scolaire dans l'établissement et du suivi des élèves sans solution à la sortie, le chef d'établissement, en étroite collaboration avec la direction du CIO, s'efforce en permanence d'optimiser l'interface PsyEN/Conseiller.ère MLDS.

Pour en savoir plus

http://www.education.gouv.fr/cid104165/etre-psychologue-de-l-education-nationale

https://www.ac-caen.fr/orientation/politique-academique-de-lorientation/mission-de-lutte-contre-le-decrochage-mlds/

FICHE
46

RÉFÉRENT DÉCROCHAGE EN COLLÈGE OU EN LYCÉE

Public
Élèves en décrochage (veille préventive essentielle)
Élèves décrochés (sortis de l'établissement)

Établissement scolaire : collège, lycée.

Descriptif

La nomination du.de la référent.e décrochage est de la responsabilité du chef d'établissement en collège et en lycée.
La lutte contre l'absentéisme et pour la persévérance scolaire implique la mise en place d'une *politique attentive et permanente de prévention*.
Elle s'inscrit dans la durée et se concrétise par une organisation claire.
Faciliter le retour en formation initiale des jeunes et leur raccrochage par des dispositions adaptées.
Sécuriser les parcours de formation de tous les jeunes, quels que soient leur statut et leur niveau initial de formation.

Qui peut devenir référent décrochage ? Personnel enseignant ou d'éducation

En tant qu'expert.e.s et conseillers.ères techniques de l'EPLE, les coordonnateurs.trices MLDS et les conseillers.ères d'orientation-psychologues ne peuvent exercer cette mission.
Le référent décrochage scolaire est un personnel permanent de l'établissement, volontaire, nommé par le chef d'établissement.

Il a une bonne connaissance du système éducatif et de ses enjeux et des orientations nationales et académiques de la lutte contre le décrochage scolaire. Il a une vision d'ensemble du mode de fonctionnement des différentes instances (Cellule de veille, FOQUALE, PSAD).
Il a une bonne capacité d'analyser, de rédiger, de synthétiser et de travailler en équipe en respectant la confidentialité nécessaire.

Spécificités

Il intervient dans les champs de la persévérance scolaire, de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire avec les équipes éducatives et pédagogiques de l'établissement.

Il contribue à la sécurisation des parcours de formation des jeunes tout au long de leur cursus.

Il exerce de manière prioritaire les missions suivantes :

Être une personne ressource de la lutte contre le décrochage scolaire dans toutes ses manifestations, dans l'établissement (au sein des cellules de veille, du GPDS), et relais auprès des différentes instances académiques et de territoires (réseau FOQUALE, PSAD, MLDS) ;

Coordonner les actions de prévention menée par les équipes éducatives et pédagogiques au sein des cellules de veille ;

Constituer et mettre à jour un tableau de bord des élèves accompagnés, et ce participer aux deux vérifications annuelles des listes nationale du SIEI transmises par la PSAD ;

Faciliter le retour en formation des jeunes dans le cadre du réseau FOQUALE et ainsi contribuer au retour en formation initiale des jeunes « décrochés » (dans le cadre du droit au retour en formation) ;

Réaliser une évaluation et un bilan annuel de l'activité menée et en tirer des propositions d'actions pour l'année suivante.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Coordonnateur MLDS (cf. fiches 38 à 43)
Rectorat SAIO
CIO (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Réseaux formation qualification emploi (FOQUALE) : Mise en place
Circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013, MENESR *(par. 2, lignes 24-32)*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71326

FICHE

47

SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL

Public

Jeunes de 16 à 25 ans sans conditions de diplôme *(de préférence au-delà de 18 ans).*
Le service civique peut concerner les élèves en décrochage scolaire ayant des compétences transversales qui ont le profil pour assurer une mission d'intérêt général.

Où s'adresser

Lycée Pierre Simon Laplace Caen
130, rue de la délivrande
14000 CAEN
Ce.0142133t@ac-caen.fr
Proviseur : Patrick DAIRAIN
Coordonnateur MLDS services civiques : Valéry DESCHAMPS
Valery.deschamps@ac-caen.fr
Tél : 02.31.93.04.30., poste 4025
Tél : 06.35.52.68.53

Descriptif

Suite à une cellule de veille, une réunion de PSAD, un élève intéressé par pour un service civique rencontre le coordonnateur MLDS Service civique pour un entretien qui vise à cerner ses potentiels et appétences pour une mission d'intérêt général dans une association, une collectivité territoriale, en établissement public autour de 9 domaines d'activité potentiels :

Solidarité

Intervention d'urgence

Environnement

Santé

Culture loisir Tourisme

Mémoire-Citoyenneté

Education pour tous

Sport

international

Spécificités

Formule combinée possible : Service Civique + formation (MOREA)

Dans certains cas, pour qu'une offre soit plus en adéquation avec le profil du jeune, il arrive que le coordonnateur MLDS, en lien avec le référent DDCS ou DRJSCS, monte sur mesure des missions de service civique.
Exemples: Maison de l'image, du vélo, le Cargö, le BBC, l'office de tourisme de Suisse Normande, la mairie d'Hérouville.

En s'investissant dans cette expérience pratique, le jeune reprend confiance en lui et peut dégager avec son tuteur et le coordonnateur MLDS référent service civique éducation nationale, les expériences acquises en termes de savoir-faire, savoir-être et diminuer appréhension du milieu professionnel.

Par extension, mieux définir, en adéquation avec ses compétences et qualités propres, son projet personnel et professionnel, soit pour reprendre des études, suivre une formation ou obtenir un contrat de travail.

Parcours de réussite *(exemples)*

Dorianne, en service civique dans une crèche parentale et en soutien pour certaines matières au lycée Victor lépine pour repasser son Bac pro Gestion-administration.

Nicolas, en service civique à la fédération départementale de tennis et en licence de droit à l'université de Caen.

Océane, en décrochage au lycée Arcisse de Caumont à Bayeux, en service civique à Cap sport dans une école primaire sur le périscolaire et en soutien à Yvonne Guégan en vue d'intégrer une formation dans le domaine social, a été admise à l'IRTS.

Partenaires

Agence nationale du service civique, DRJSCS, DDCS.
Le milieu associatif, collectivités locales.
Établissements publics, l'ERREFOM
Pôle MLDS (cf. fiches 37 à 43)
CIO (cf.fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Contact coordonnateur services civiques : valery.deschamps@ac-caen.fr
Visionner la vidéo témoignage jeunes, tuteurs, familles services civiques 2015 :
https://www.youtube.com/watch?v=x1msgJFcFig

Voir les offres de services civiques par département et domaine d'activités sur service civique.gouv.fr
https://www.ac-caen.fr ou eduscol.education.fr

Circulaire académique du 11 juillet 2017, rectorat académie de Caen.

FICHE
48

SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ÉLÈVES

Public

Élèves scolarisés dans les établissements publics d'enseignement, élèves scolarisés dans les écoles élémentaires situées en REP+.

Où s'adresser

Secrétariat du service social en faveur des élèves
DSDEN Calvados, 2 place de l'Europe, 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 45 95 28
dsden14-santésociale@ac-caen.fr
Responsable du service : Emmanelle LEVENÉ

Descriptif

Le service social en faveur des élèves concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.

Son action s'exerce en articulation et en cohérence avec l'ensemble des politiques sociales, familiales et de santé.

Missions

Contribuer à la prévention de l'échec scolaire, de l'absentéisme et du décrochage

Contribuer à la protection de l'enfance

Participer à la prévention des violences et du harcèlement

Participer à l'éducation à la santé et à la citoyenneté

Concourir à l'inclusion scolaire

Participer à l'orientation des élèves devant bénéficier d'une orientation spécifique

Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction éducative, renforcer la coopération entre l'école et les parents

Participer à la formation des travailleurs sociaux.

Spécificités

Les assistants sociaux interviennent dans plusieurs établissements (3 en moyenne).

Tous les ans, l'organisation du service est fixée par le directeur académique, précisant les établissements bénéficiant d'une permanence du service social en faveur des élèves. Les établissements qui ne bénéficient pas de cette intervention hebdomadaire peuvent solliciter le service social dans le cadre d'un protocole d'urgence pour les situations relevant de la protection de l'enfance.

Les assistants sociaux sont soumis au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Le service social en faveur des élèves travaille en partenariat étroit avec les services de santé et de psychologie de l'Éducation nationale et en lien avec les services extérieurs, dans l'intérêt d'un accompagnement global des élèves et de leurs familles : conseil départemental, Protection judiciaire de la jeunesse, Maison des adolescents, CMP, ACSEA, CCAS.

Pour en savoir plus

Circulaire n°2017-055 du 22/03/2017 : Mission du service social en faveur des élèves
Organisation du service, planning des assistants sociaux consultables sur le site internet de la DSDEN Calvados https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale/

Service social en faveur des élèves du Calvados : dsden14-santé-social@ac-caen.fr

FICHE
49

SESSION D'INFORMATION ET D'ORIENTATION *(ou « SAS »)*

Public

Jeunes sans affectation après le collège en septembre, sans condition d'âge (essentiellement élèves de 3ème en 2016-2017).

Où s'adresser

CIO BAYEUX, CAEN, HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR, LISIEUX, VIRE.
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) :
DOSS 3 : dsden14-doss3@ac-caen.fr
IEN-IO : dsden14-ienio@ac-caen.fr
MLDS : christine.royer@ac-caen.fr

Descriptif

Le SAS ORIENTATION, en 10 points

[1] Recevoir les jeunes sans affectation en septembre *(essentiellement élèves de 3è en 2016-2017)*
[2] Leur proposer les solutions disponibles (public, privé sous contrat, apprentissage, agriculture)
[3] Imaginer des parcours pour les maintenir en formation ; oser l'innovation !
[4] Leur permettre de s'engager dans un parcours de qualification.
[5] Dans chaque établissement public ou privé, dans chaque CFA et UFA, signaler au rectorat-SAIO et au CIO les places vacantes.
[6] Conduire les entretiens de situation conjointement entre PsyEN et conseillers MLDS, de préférence dans les établissements d'origine des jeunes *(rappel : obligation d'un travail de suite des élèves par les EPLE d'origine).*
[7] Inscrire les jeunes sans affectation en septembre dans l'établissement d'origine, dans le MEF « SAS » *(la césure moins de 16 ans versus plus de 16 ans n'a pas de raison d'être ; une convention académique inter-établissements est en cours de réalisation par le rectorat-MLDS).*
[8] Concevoir collectivement un dispositif souple, multiforme, adapté aux jeunes : immersions en LP, LGT, CFA, recherche d'un contrat d'apprentissage, ateliers-projets, entretiens individuels, etc.
[9] Inscrire le/les temps forts prévus aux CIO en septembre dans le cadre global du SAS ORIENTATION.
[10] Octobre : maintenir le jeune resté sans solution à cette période dans son niveau scolaire d'origine *(avec PAFI par exemple)* ou inventer autre chose *(avec accompagnement).*

Réf. Circulaire académique rectorat-CSAIO n°17021.MS.FR du 23 juin 2017.
Mise en place du SAS ORIENTATION à la rentrée 2017, note technique, rectorat-MLDS, 5 septembre 2017

Spécificités

BASSIN CAEN NORD

Les entretiens de situation sont conduits en semaines 37 (collégiens) et 38 (lycéens).
RAPPEL : Outre l'enseignement public sous statut d'élève, l'enseignement public sous statut d'apprenti, l'enseignement agricole public et privé sous contrat, l'enseignement catholique, l'apprentissage offrent des solutions alternatives de formation et de qualification.

Périodes d'immersion en lycée professionnel organisées en tant que de besoin dès septembre.
Autres modules thématiques ou méthodologiques : aide à la recherche d'emploi ou de stage, atelier-projet pourront être mis en place, en tant que de besoin.

Pour information. Rapprochement en cours des pôles MLDS EREA et CLAUDEL afin d'optimiser leurs synergies et de tisser des liens fonctionnels avec l'École 2ème chance (E2C) ouverte à Hérouville-Saint-Clair en janvier 2017. Sur le site E2C, il est prévu d'implanter un module Projet professionnel incluant : atelier TICE, découverte des formations et des métiers, mise en œuvre de l'alternance, recherche de stages, TRE, mini-entreprise. Mise en œuvre : septembre-octobre 2017.

BASSIN CAEN SUD
En septembre 2016, le lycée Jules Verne a organisé un SAS BILAN sur une période de 3 semaines (14 jeunes).
En septembre 2017, trois inflexions, en liaison avec le CIO de CAEN : (1) entretiens préalables menés de conserve par la coordinatrice MLDS et les PsyEN dans les EPLE d'origine, (2) allègement du dispositif 2016, (3) donner du temps aux jeunes dans leur recherche de solution, la précipitation empêchant un réel travail de décompensation et de réflexivité.
Note complémentaire : Pour rappel, un SAS ORIENTATION peut être installé en collège.

BASSIN VIRE CONDÉ

En septembre 2016, le LP Mermoz a organisé un « SAS BILAN » pour 10 jeunes. Un SAS ORIENTATION est en cours de conception en septembre 2017.
Inflexions en cours : (1) entretiens de situation conduits de conserve par les PsyEN du CIO et la coordinatrice MLDS dans les établissements d'origine, (2) intégration des lycées Curie et Charles Tellier dans le dispositif.

BASSIN PAYS D'AUGE
En cours de réflexion
L'absence de validation officielle, à ce jour, par le rectorat, du projet de DISPOSITIF FOQUALE CÔTE FLEURIE (cf. 7 EPLE porteurs + CIO) envoyé sous couvert du DASEN le 10 mai 2017 retarde le démarrage du dispositif.

BASSIN BESSIN
L'organisation de l'accueil des élèves non affectés prévoit au CIO de Bayeux et au LPO A. de Caumont, entre le 18 septembre et le 13 octobre, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, des modules et ateliers thématiques : entretiens d'accueil ou de suivi ou de bilan, aide à la recherche de stage(s) de découverte, aide à la recherche d'un contrat d'apprentissage, éducation à l'orientation et travail sur le projet personnel, éducation à l'emploi.

Question : comment mieux prendre en charge les jeunes ruraux éloignés de Bayeux qui connaissent des difficultés de déplacement ? Cette question concerne aussi le pays de Falaise, le bocage Vire-Condé et le Pays d'Auge.

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires
Tous établissements scolaires publics de chaque bassin.

Pour en savoir plus
Circulaire académique rectorat-CSAIO n°17021.MS.FR du 23 juin 2017.

FICHE

50

UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR LES ENFANTS ALLOPHONES NÉO-ARRIVANTS

Public

Enfants et jeunes de 3 ans à 18 ans (ou plus).

Où s'adresser

Premier degré (écoles) : IEN-Adjoint
Second degré (collèges, lycées) : IEN-IO.02 31 45 95 66, dsden14-ienio@ac-caen.fr
Direction académique : Isabelle SIADKOWSKI , DOSS 3, 02 31 45 96 38, dsden14-doss33@ac-caen.fr
Direction académique : Fabienne GUÉRIN, professeure référente départementale CASNAV-CDSNAV second degré (collèges, lycées).

Descriptif

La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des enfants et adolescents allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École. Cette mission engage bien entendu également l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

Dans le premier degré, les élèves sont scolarisés en milieu ordinaire dans la classe correspondant à leur âge. Une évaluation des compétences à l'entrée dans la classe est réalisée par un.e professeur.e qualifiée.

Dans le second degré
Les élèves sont scolarisés en milieu ordinaire dans la classe d'âge leur correspondant.
Toutefois, dans certaines situations, la direction académique, après évaluation par le CASNAV et accueil en CIO, affecte les jeunes dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones nouvellement arrivé.e.s (UPE2A).

Spécificités

UPE2A *(pour les élèves scolarisé.e.s antérieurement)* :
Collège Guillaume de Normandie, Caen
Collège Nelson Mandela, Hérouville Saint-Clair
Collège Villey-Desmeserets Ouverture septembre 2017
LPO Laplace, Caen Ouverture septembre 2017
LP Jooris Dives-sur-mer Ouverture septembre 2017
Lycée Allende, Hérouville-Saint-Clair

UPE2A – NSA *(pour les élèves non scolaris.é.e.s antérieurement)* :
Collège Lechanteur, Caen
EREA Yvonne Guégan, Hérouville-Saint-Clair

Parcours de réussite *(exemples)*

Partenaires

Centre académique pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés et voyageurs (CASNAV), rectorat d'académie.
Associations et services : France terre d'asile, SAMIE, etc.
Préfecture du Calvados
Conseil départemental
Centres d'information et d'orientation (CIO) (cf. fiches 5 à 9)

Pour en savoir plus

Scolariser les élèves allophones et les enfants des familles itinérantes (Dossier EduScol) : http://eduscol.education.fr/pid28783/scolariser-les-eleves-allophones-et-les-enfants-des-familles-itinerantes.html

Circulaire départementale relative à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, Direction académique du Calvados.

Chamoiseau P. (2017), Frères migrants, Seuil, 138 p. http://www.seuil.com/ouvrage/freres-migrants-patrick-chamoiseau/9782021365290

ANNEXES

Annexe 1

PRÈS DE 40 ANNÉES DE LUTTE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DES JEUNES EN FRANCE ET EN CALVADOS

1980	**Missions des centres d'information et d'orientation (CIO) de l'éducation nationale** *« Les activités des CIO ont pour but de favoriser, à plus ou moins long terme, l'insertion sociale ou professionnelle du jeune »* [Circulaire n°80-099 du 25 février 1980] La circulaire du 25 février 1980 est la dernière circulaire spécifique à avoir été produite par le MEN sur les CIO. **En 1980 : 39% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
1981	**Rapport de Bertrand SCHWARTZ (1919-2016) relatif à *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes***. De ce rapport naîtront, à partir de 1982, les Missions locales (ML) et les Permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Souvent, jusqu'au milieu des années 1990 parfois, en milieu rural, les CIO accueillirent les PAIO dans leurs murs ; ils formèrent les conseillers de ML et de PAIO avec le support de l'INETOP à Paris ; et on détacha des conseillers d'orientation chevronnés dans les ML. 30 ans après, les conseillers de ML sont devenus au moins 2 fois plus nombreux que les conseillers/ères des CIO.
1982	**Ouverture du collège lycée expérimental (CLE) d'Hérouville-Saint-Clair.** En avril 1982 (ministre SAVARY), à l'initiative d'un enseignant caennais, une trentaine de collègues se réunissent pour réfléchir à ce que pourrait être « une autre école ». Ils pensent que la souplesse et la diversité des structures, l'individualisation des apprentissages, un enseignement moins parcellaire, l'association des élèves à la vie de l'établissement, l'ouverture sur le monde extérieur permettraient de mieux répondre aux besoins des élèves et des enseignants. volonté de la municipalité d'Hérouville, de donner un prolongement aux écoles ouvertes. http://college-lycee-experimental.etab.ac-caen.fr/spip.php?article118 Parallèlement, sont autorisés trois autres établissements expérimentaux : lycée autonome de Paris, lycée expérimental de St-Nazaire, lycée d'Oléron. **En 1982 :35% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
1983	**200.000 jeunes sortent de formation initiale sans qualification reconnue.** Création de l'éducation récurrente [circulaire n°83-411 du 14-10-1983]
1985	**Programme 60.000 jeunes.** Création des cycles d'insertion professionnelle par alternance (CIPPA). Actions : nouvelle préparation à un examen après un échec (MOREA), conversion pour des jeunes souhaitant changer d'orientation, formations complémentaires d'initiative locale (FCIL). Application des travaux d'utilité collective (TUC) à l'éducation nationale.
	Création des premiers baccalauréats professionnels [ministres CHEVÈNEMENT, CARRAZ]. À l'origine cantonnés dans l'industrie, ils allaient progressivement se déployer dans tous les secteurs d'activité. En 2016, les baccalauréats professionnels ont concerné 176.646 lycéens, soit 28,5% du total des bacheliers (série générale : 51,2% ; série technologique : 20,2%). **En 1985 :30% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'Ecole, édition 2016, MENESR**
1986	**Dispositif d'insertion des jeunes (DIJ), plan CATHALA**. Il s'agit de préparer la sortie des jeunes de formation initiale avec autant d'attention que l'on prépare la rentrée scolaire. L'insertion sociale et professionnelle est *« une mission permanente du système éducatif ».*
1987	**Juillet : réforme de l'apprentissage [Loi n°87-572 du 23 juillet 1987, ministre SÉGUIN].** Entrée en apprentissage possible jusqu'à 25 ans, suppression de l'ancienne procédure d'agrément des maîtres d'apprentissage et de l'avis d'orientation – délivré par les CIO, ou leurs prédécesseurs, les centres d'orientation scolaire et professionnelle ou les centres d'orientation professionnelle de 1938 à 1987 –, renforcement de l'enseignement général dans les formations, ouverture de l'apprentissage du CAP au diplôme d'ingénieur.
1989	**Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10 juillet 1989 [ministre JOSPIN].** Art. 1 : *« Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. […] Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. […] Les élèves et les étudiants élaborent leur projet d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle en fonction de leurs aspirations et de leurs capacités avec l'aide des parents, des enseignants, des personnels d'orientation et des professionnels compétents. »*
	Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale (DIJEN). L'établissement scolaire a la responsabilité du suivi et de la recherche de solution(s) pour chaque jeune pendant l'année qui suit sa sortie. Les lycées généraux et technologiques sont également concernés par le dispositif. L'aide à l'insertion des jeunes est intégrée aux projets d'établissement.

Annexe 1 (suite) : PRÈS DE 40 ANNÉES DE LUTTE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DES JEUNES EN FRANCE ET EN CALVADOS

1990	**Introduction des techniques de recherche d'emploi dans la formation initiale ; généralisation en 1993. Création du Crédit-formation individualisé. Objectif : offrir une 2ème chance aux jeunes et adultes dépourvus de qualification.** **En 1990 :23% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'Ecole, édition 2016, MENESR**
1992	**Mission d'insertion des établissements scolaires [circulaire n°92-143 du 31 mars 1992].** L'insertion des élèves est un objectif assigné au système éducatif, eu même titre que la réussite aux examens et la poursuite d'études. Cette mission s'impose à tous les établissements secondaires. Mieux préparer la transition vers l'emploi en amont des échéances, accompagner les jeunes diplômés à leur sortie, permettre l'accès à la qualification des plus démunis. Actions : adaptation des CAP, création des Modules d'accueil des lycéens (MODAL), extension des MOREA et des FCIL. **Création des 3èmes d'insertion.**
1993	**Loi quinquennale n°93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle [ministre GIRAUD].** Art. 52 : *« Il est institué un plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes ».* Art. 54 : *« Tout jeune se voit offrir, avant sa sortie du système éducatif, et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle ».*
1996	**Mission générale d'insertion [circulaire n°96-134 du 10 mai 1996]** « L'insertion professionnelle des jeunes constitue une priorité nationale majeure. […] Il est impératif d'accentuer encore les efforts en ce sens ». **Réseau public d'insertion des jeunes [accord-cadre du 20 mars 1996].** Renforcement de la coordination du ministère de l'éducation nationale avec les ministères : emploi, jeunesse et sports, agriculture. **En 1996 : 16% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
1998	**Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (ministre Aubry)** **15% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
1999	**Programme « Nouvelles chances » [circulaire n°99-071 du 17 mai 1999].** Il faut réduire le nombre de sortants sans qualification du système éducatif. « Nous ne devons jamais cesser le suivi d'un élève qui nous a quittés en cours de route, tant que le relais n'a pas été pris (apprentissage, emploi, formation professionnelle ». Il faut : mieux connaître le public concerné, prévenir les ruptures au collège, accélérer l'accès à la qualification des élèves de SEGPA, construire des parcours personnalisés et des cursus adaptés après le collège.
2005	**Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005, dite de programmation pour la cohésion sociale [ministre BORLOO].** Art. L. 311.1. Le service public de l'emploi comprend le placement, l'indemnisation, l'insertion, la formation et l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Il est assuré par les services de l'Etat chargés de l'emploi, l'ANPE et l'AFPA. Art. L. 311.10. Des maisons de l'emploi contribuent à la coordination des actions menées dans le cadre du service public de l'emploi. […] Art. L. 322.4.17.1. Toute personne de 16 à 25 ans en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement organisé par l'État, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle. **En 2005 : 12% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
	Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
2008	**25 ans de politiques d'insertion des jeunes : quel bilan ? Rapport par Catherine Dumont, Conseil économique et social et environnemental** http://www.lecese.fr/travaux-publies/25-ans-de-politiques-dinsertion-des-jeunes-quel-bilan
2009	**Création de Pôle Emploi par regroupement de l'ANPE et l'ASSEDIC et de l'AFPA**
	Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire [instruction n°09-060 du 22 avril 2009] [ministre DARCOS] Titre I. Améliorer le repérage des décrocheurs de la formation initiale : Interconnexion des bases informatiques des différents ministères concernés (SIEI) ; Meilleur repérage des jeunes décrocheurs ; Mise en exergue du rôle des CIO et des Missions locales pour ce repérage. Titre II. Construire une coordination locale pour accompagner les jeunes sortant de formation initiale sans diplôme : Création des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD). Dans l'académie de Caen, elles sont coordonnées par les directrices et directeurs de CIO. **En 2009 : 12% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**

Annexe 1 (suite) : PRÈS DE 40 ANNÉES DE LUTTE POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DES JEUNES EN FRANCE ET EN CALVADOS

2009	**Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie** https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021312490&categorieLien=id « Art.L. 6111-3.-Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle, au titre du droit à l'éducation garanti à chacun par l'article L. 111-1 du code de l'éducation. « Le service public de l'orientation tout au long de la vie est organisé pour garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseaux. « Art.L. 6111-4.-Il est créé, sous l'autorité du délégué à l'information et à l'orientation visé à l'article L. 6123-3, un service dématérialisé gratuit et accessible à toute personne, lui permettant : « 1° De disposer d'une première information et d'un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation professionnelles ; « 2° D'être orientée vers les structures susceptibles de lui fournir les informations et les conseils nécessaires à sa bonne orientation professionnelle.
2010	**Loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique (ministre HIRSCH)** https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021954325&dateTexte=&categorieLien=id 7 ans après sa création, le service civique a montré toute sa valeur dans les parcours des jeunes, et y compris dans ses applications au MEN.
2013	**Réseaux Formation qualification emploi (FOQUALE), circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013** http://eduscol.education.fr/cid48493/reseaux-formation-qualification-emploi-foquale.html Ces réseaux rassemblent, dans le périmètre d'action d'une plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), les établissements et dispositifs relevant de l'Éducation nationale et susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Les réseaux FOQUALE développent des mesures de remédiation au sein de l'Éducation nationale. Ils recensent les solutions existantes et favorisent la mutualisation d'expériences réussies. Ils s'intègrent aux réseaux constitués autour des plateformes d'appui et de suivi aux décrocheurs.
2014	**La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale créé le Service public régional d'orientation** https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028683576 **Le Service public régional d'orientation (SPRO)** http://www.regions-et-formation.fr/actions-dans-les-territoires/service-public-regional-de-l/creation-du-spro-en-2014.html http://www.regions-et-formation.fr/?page=fiche&id_mot=143
	Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire, 21 novembre 2014 **Conférence de presse (ministre VALLAUD-BELKACEM)**
	Décret n°2014-1453 du 5 décembre 2014 relatif à la durée complémentaire de formation qualifiante prévue à l'article L.122-2 du code de l'éducation https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029851757&dateTexte=&categorieLien=id Art.1. […] Tout jeune âgé de seize à vingt-cinq ans révolus sortant du système éducatif sans diplôme ou ne possédant que le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale bénéficie, à sa demande, d'une durée complémentaire de formation qualifiante qui a pour objet de lui permettre d'acquérir soit un diplôme, soit un titre ou certificat inscrit au répertoire national des certifications professionnelles. « Art. D. 122-3-2.-La formation qualifiante définie à l'article L. 122-2 peut être dispensée sous statut scolaire, dans le cadre d'un contrat en alternance ou sous statut de stagiaire de la formation professionnelle. « Art. D. 122-3-3.-Dans les quinze jours qui suivent la réception de sa demande, un entretien entre le jeune et un représentant de l'une des structures contribuant au service public de l'orientation permet d'informer et de conseiller l'intéressé sur les possibilités de formation qui peuvent lui être proposées, de définir avec lui les objectifs de la formation qualifiante retenue et le statut le plus adapté à son profil et à son projet de formation, et de le renseigner sur ses droits au titre du compte personnel de formation. « En tant que de besoin, l'entretien est complété par une évaluation du niveau de connaissances et de compétences de l'intéressé. « Si l'entrée en formation ne peut s'effectuer immédiatement, le représentant de l'une des structures contribuant au service public de l'orientation qui a défini avec le jeune la formation qualifiante la plus appropriée à sa situation organise la prise en charge du jeune par un établissement d'enseignement de proximité lui fournissant un accompagnement personnalisé destiné à préparer son parcours de formation, jusqu'à son entrée effective dans la formation retenue. **En 2014 :9% de sortants précoces* (France entière). Source : L'état de l'École, édition 2016, MENESR**
2017	**Ouverture de l'École 2ème chance à Hérouville-Saint-Clair**

*Sortants précoces : jeunes de 18 à 24 ans qui ne sont pas en formation et qui n'ont aucun diplôme ou au plus le diplôme du brevet.. En 37 ans, de 1980 à 2017, la proportion de « sortants précoces » est passée de 39 % à 9 % et a été ainsi divisée par 4,3.

ANNEXE 2
SIGLES ET ACRONYMES

ACSEA	Association calvadosienne pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence
AE(D)	Assistant.e d'éducation
AEMO	Assistance éducative en milieu ouvert
AESH	Accompagnant.e des élèves en situation de handicap
AFEV	Association à la formation étudiante pour la ville
ANLCI	Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ANPAA	Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie
ANPE	Agence nationale pour l'emploi *(remplacée en 2009 par Pôle emploi)*
AP	Accompagnement personnalisé *(au collège et au lycée)*
APB	Affectation post BAC
APS	Agent de prévention et de sécurité
AQJ	Association quartiers jeunes *(Hérouville-Saint-Clair)*
ASE	Aide sociale à l'enfance
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants en situation de handicap
ASSR	Attestation scolaire de sécurité routière
B2I	Brevet informatique et internet
BMA	Brevet des métiers d'art
CAD	Centre d'aide à la décision *(Chambre de métiers et de l'artisanat)*
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CASNAV	Centre *académique* pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes en situation de handicap
CDSNAV	Centre *départemental* pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs *(réunion constitutive le 13 mars 2017 à la DSDEN Calvados)*
CDOEA	Commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré [cf. Arrêté du 7 décembre 2005] http://www.education.gouv.fr/bo/2006/1/MENE0502615A.htm
CESC	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
CFA	Centre de formation d'apprentis
CIE	Contrat initiative emploi
CIFAC	Institut consulaire d'enseignement professionnel *(Caen)*
CIO	Centre d'information et d'orientation *(5 CIO en Calvados : Bayeux, Caen, Hérouville, Lisieux, Vire)*
CIPPA	Cycle d'insertion professionnelle par alternance *(De 1985 à 2010. Les* pôles MLDS *les ont remplacés)*
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLE	Collège lycée expérimental Hérouville-Saint-Clair
CLEE	Comité local écoles entreprises *(un comité par bassin d'éducation et de formation)*
CMP	Centre médico-psychologique
COP	Conseiller/ère d'orientation professionnelle *(de 1931 à 1955)* Conseiller/ère d'orientation psychologue *(de 1991 à 2017)*
CPE	Conseiller/ère principal.e d'éducation
DASEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale
DCIO	Directeur/trice de centre d'information et d'orientation
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDFPT	Directeur/trice délégué. e aux formations professionnelles et technologiques *(anciennement chef de travaux)*
DELF	Diplôme d'études en langue française
DIF	Droit individuel à la formation
DIJ	Dispositif d'insertion des jeunes *(1984, Éducation nationale)*
DIJEN	Dispositif d'insertion des jeunes de l'éducation nationale *(de 1985 à 1991)*
DNB	Diplôme national du brevet
DRJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale *(Anciennement : inspection académique)*
DSN	Direction du service national
EANA	Élèves allophones nouvellement arrivés
EFIV	Enfants et familles itinérantes et de voyageurs
E2C	École 2ème chance *(ouverture à Hérouville-Saint-Clair le 1er janvier 2017)*
EOI	Espace orientation insertion *(Université de Caen. Appellation locale du SCUIO-IP)*
EPIDE	Établissement pour l'insertion dans l'emploi *(Ministère des armées)*

ANNEXE 2 : SIGLES ET ACRONYMES *(suite)*

EPLE	Établissement public local d'enseignement *(Ministère de l'éducation nationale, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation)*
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ERREFORM	Espace régional de ressources sur l'emploi, la formation et les métiers
ESPE	École supérieure du professorat et de l'éducation
FLE-FLS	Français langue étrangère – Français langue seconde
FOQUALE	Formation qualification emploi *(Réseau des établissements publics du bassin d'éducation et de formation)*
FTA	France terre d'asile *(association)*
GPDS	Groupe de prévention du décrochage scolaire *(en établissement scolaire)*
GRETA	Groupement d'établissements *(formation continue, Ministère éducation nationale)*
IEN IO	Inspecteur/trice de l'éducation nationale chargé.e de l'information et de l'orientation
IRTS	Institut régional du travail social
ITEP	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique
ITHAQUE	Itinéraire d'accès à la qualification
JDC	Journée défense et citoyenneté
LP	Lycée professionnel
M2A	Module d'accueil et d'accompagnement *(LPO Arcisse de Caumont)*
MDA	Maison des adolescent.e.s
MDPH	Maison départementale des personnes en situation de handicap
MEN	Ministère de l'éducation nationale
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation
MGI	Mission générale d'insertion *(ancien nom de la MLDS de 1996 à 2012)*
MIFE	Maison de l'information sur la formation de l'emploi
MIJEC	Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique
ML	Mission locale *(depuis 1982)*
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire *(Éducation nationale)*
MODAL	Module d'accueil des lycéen.n.e.s *(de 1992 à 2010)*
MOREA	Module de repréparation à l'examen par alternance
NSA	Non scolarisé.e antérieurement
PAFI	Parcours aménagé de formation initiale
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation *(regroupées désormais sous le terme Mission locale)*
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
PIAF	Point insertion accueil formation
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PPS	Projet personnalisé de scolarisation
PSAD	Plateforme de suivi d'appui au décrochage
PSYEN	Psychologue de l'éducation nationale *(Corps unique créé par le décret n°2017-120 du 1er février 2017)* https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/2/1/MENH1635376D/jo/texte
RASED	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REAAP	Réseau écoute, appui et accompagnement des parents
RFI	Retour en formation initiale *(Droit au)*
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
SAIO	Service académique d'information et d'orientation *(Rectorat)*
SAMIE	Service d'accueil des mineurs isolés étrangers
SAP	Service d'adaptation progressive
SAS	*Également* : « Sas orientation » : session d'accueil, de suivi et d'orientation
SCU	Service civique universel
SUIO-IP	Service universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle *(dans chaque université)*
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté *(dans certains collèges)*
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile [décret du 17 octobre 1989]
SIEI	Système interministériel d'échange d'informations *(depuis février 2011)*
SPRO	Service public régional d'orientation
STEMO	Service territorial éducatif de milieu ouvert
UCHA	Unité de crise et d'hospitalisation pour adolescent.e.s *(au CHU-CHR)*
ULIS	Union localisée pour l'inclusion scolaire *(dans le 1er et second degrés)*
UPE2A	Unité pédagogique d'enseignement pour les élèves nouvellement arrivés
UPE2A-NSA	Unité pédagogique d'enseignement pour les élèves nouvellement arrivés non scolarisés antérieurement
VAE	Validation des acquis de l'expérience

Annexe 3
Bibliographie indicative

Mission de lutte contre le décrochage scolaire
Dossier d'autoformation de référence très complet. Multiples sources et liens :
1/ Repérer, prévenir ; 2/ Accueillir, remobiliser ; 3/ Former, qualifier. Dossiers thématiques : lutte contre le décrochage scolaire, droit au retour en formation, lutte contre l'illettrisme, ouverture sur l'international, boîte à outils, module d'autoformation.
http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=7&cHash=4267c88ff7
Dernière mise à jour : 8 juin 2017

Élèves décrocheurs raccrocheurs d'école
Source : Anne Grange et Hélène David
Académie de Nantes
DVD, réseau Canopé
Des témoignages de parcours atypiques par des jeunes, des outils, des vidéos importantes aussi : Gilbert Longhi, Aziz Jellab, Pierre Merle, Michel Breut, et de nombreux enseignants.
https://www.reseau-canope.fr/notice/eleves-decrocheurs-raccrocheurs.html

En finir avec l'échec scolaire,
« Le 1 », hebdomadaire, n°167, 30 août 2017
https://le1hebdo.fr/

Félix R. (2013) et onze enseignants, Tous peuvent réussir ! Partir des élèves dont on n'attend rien, Chronique sociale et éditions ATD-Quart monde, 208 p.
https://www.atd-quartmonde.fr/produit/tous-peuvent-reussir/

Longhi G., Guilbert N. (2003), Décrocheurs d'écoles, ou redonner l'envie d'apprendre aux adolescents qui craquent, La Martinière
http://www.cafepedagogique.net/lemensuel/larecherche/Pages/2003/analyses_34_EntretienavecGilbertLonghisurlesdecrocheurs.aspx

Parcours avenir – Site ressource académie de Caen
http://parcoursavenir.ac-caen.fr

Pas d'amélioration de l'insertion professionnelle pour les non-diplômés,
Céreq Bref n°356, juin 2017, 4 p. Enquête 2016 auprès de la Génération 2013.
http://www.cereq.fr/publications/Cereq-Bref/Enquete-2016-aupres-de-la-Generation-2013-Pas-d-amelioration-de-l-insertion-professionnelle-pour-les-non-diplomes

Annexe 4
Index des personnes-ressources

Classement par ordre alphabétique

Nom **Prénom**	**Fonction**	**Établissement** **Service**	**Dispositifs**	**Fiches n°**
ARGOUD-DAUDON Catherine	Proviseure	Lycée Allende Hérouville-St-Clair	UPE2A	50
BESSON Aline	Référente UPE2A	Collège Villey- Desmeserets Caen	UPE2A	50
BOURLIER Catherine	Chargée de mission académique	Rectorat-SAIO	Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)	37 à 43
BOUVIER Mathias	Directeur académique	DSDEN Calvados		
BOYER Agnès	Conseillère MLDS	LPO Jules Verne Mondeville	Pôle MLDS Jules Verne Mondeville Caen sud	42
BRACHET Carole	Principale	Collège Maupas Vire	Dispositif-relais Vire	16
BRUNIE Monique	Conseillère MLDS	LP Claudel	Pôle MLDS Claudel Caen nord Formatrice académique	38
CADOT Elisabeth	Proviseure	LP Jean Jooris Dives-sur-mer	Dispositif FOQUALE Côte fleurie	25
CARUHEL Laure	Référente Dispositif-relais	Collège Chartier Bayeux	Dispositif-relais Bayeux et Bessin	15
CIMINO Jean-Marc	Proviseur	LP Claudel Caen	Pôle MLDS Claudel Caen nord	38
CUCIZ Nathalie	Principale	Collège Chartier Bayeux	Dispositif-relais Bessin	15
DAIRAIN Patrick	Proviseur	LPO Laplace Caen	Dispositif Services civiques UPE2A	47
DAL MOLIN Dominique	Directrice	CIO Lisieux	CIO Lisieux PSAD Pays-d'Auge FOQUALE Côte fleurie Dispositif-relais Pays-d'Auge	8 36 25 19
DESCHAMPS Valéry	Conseiller MLDS	LPO Laplace Caen	Dispositif services civiques Co-référent dispositif FOQUALE Côte Fleurie	25, 47
DURANTOU Nathalie	Directrice Vire	CIO Vire	CIO Vire PSAD Bocage virois Dispositif-relais Vire	9,16,36
EL GERSSIFI Lahoucine	Principal	Collège Lechanteur Caen	Dispositif-relais Caen nord UPE2A-NSA (moins de 16 ans)	17, 50
FILY Martine	Proviseure	LPO Jules Verne Mondeville	Pôle MLDS Jules Verne Caen sud	42
FRÉREUX Hélène	Chargée de direction	Collège lycée expérimental Hérouville Saint-Clair	Dispositif Marche	11
GARO-FARRE Morgan	Conseillère MLDS	LP Mermoz Vire	Pôle MLDS Bocage virois	43
GENVRESSE Alain	Médecin psychiatre	Maison des adolescent.e.s	Directeur Maison des adolescent.e.s du Calvados	29
GOUDE Valérie	Principale	Collège Villey-Desmeserets Caen	Dispositif-relais Caen sud UPE2A	18, 50

Annexe 4 (suite) : Index des personnes-ressources

Nom Prénom	Fonction	Établissement Service	Dispositifs	Fiches n°
GRADOS Claudie	Responsable	DSDEN	Commission d'orientation vers les enseignements adaptés	
GRADOS Philippe	Directeur	EREA Yvonne Guégan Hérouville-St-Clair	Pôle MLDS EREA Yvonne Guégan Hérouville-Saint-Clair UPE2A-NSA (plus de 16 ans)	39, 50
GRECH-FLAMBARD Marie-Christine	Chef de la DOSS	DSDEN		1, 2
GUERIN Fabienne	Professeure Chargée de mission départementale	DSDEN Calvados	CDSNAV Calvados	3, 50
HAMMICHE Sophie	Conseillère MLDS	LPO A. de Caumont Bayeux	Pôle MLDS Bessin	37
LAMACHE Jean-François	Proviseur	LP Guibray Vire	Pôle MLDS Falaise Caen sud	40
LE CLEACH Nathalie	Proviseure	LPO A. de Caumont Bayeux	Pôle MLDS Bessin	37
LE GUEN Pierrick	Chef de bureau	DSDEN Calvados	Affectation des élèves du second degré Suivi de la scolarité, de l'absentéisme	1, 2
LÉCLUSE Françoise	Directrice	CIO Caen	CIO Caen PSAD Caen sud Dispositif-relais Caen nord	6, 36, 17
LECUY Agnès	Conseillère technique (Infirmiers)	DSDEN Calvados	Prévention du harcèlement en milieu scolaire CESC départemental	6, 36, 17
LEVENÉ Emmanuelle	Conseillère technique (assistants sociaux)	DSDEN Calvados	Prévention du harcèlement en milieu scolaire CESC départemental	27, 12 48
LHOMME Daniel	Principal	Collège Guillaume de Normandie Caen	UPE2A	50
LOCHER Odile	Assistante IEN-IO Assistante chargée de mission MLDS	DSDEN Calvados		10, 21 33, 34, 49
MARTIN Antoine	Directeur	CIO Bayeux	CIO Bayeux PSAD Bessin Dispositif-relais Bessin	5, 15, 36
MATEOS Annie	Référente	Dispositif-relais Caen nord	Collège Lechanteur Caen	17
MÉNARD Stéphanie	Responsable	Chambre de métiers et de l'artisanat	Centre d'aide à la décision	4
METTE Hélène	Référente	DDEC Calvados	Mission d'insertion des jeunes de l'enseignement catholique	31
PAPIN Laurence	Référente UPE2A	Lycée Allende Hérouville St-Clair	UPE2A Lycée Allende Hérouville	50
PELLETIER Laurent	Conseiller MLDS	EREA Yvonne Guégan Hérouville-St-Clair	Pôle MLDS EREA Yvonne Guégan Hérouville-St-Clair	39

Annexe 4 (suite) : Index des personnes-ressources

Nom Prénom	Fonction	Établissement Service	Dispositifs	Fiches n°
PIEL Catherine	Principale	Collège Mandela Hérouville-St-Clair	UPE2A	50
POMMIER Sophie	IEN-ET Conseillère technique	DSDEN Calvados	Enseignement technique et professionnel Apprentissage	
REIX Pascal	Proviseur	LPO Paul Cornu Lisieux	Pôle MLDS	41
RIOULT Patrick	Conseiller MLDS	LPO Paul Cornu Lisieux	Pôle MLDS	41
ROYER Christine	Chargé de mission départementale MLDS	DSDEN Calvados	MOREA Co-référente dispositif FOQUALE Côte fleurie Formatrice académique	10, 25, 24, 33,46
SALVI Martial	Chef du service académique d'information et d'orientation	Rectorat	Responsable académique MLDS	
SINEUX Audrey	Référente UPE2A	Collège Lechanteur Caen	UPE2A	
SINNIGER Nicolas	Principal	Collège Laplace Lisieux	Dispositif-relais Pays-d'Auge	19
SLAMA Karim	Directeur	École deuxième chance Hérouville-Saint-Clair	École deuxième chance Hérouville-Saint-Clair	22
TOURRET Marlène	Proviseure	LP Mermoz	Pôle MLDS Bocage virois	43
TOUTFRANÇOIS Ségolène	Chargée de mission	DSDEN Calvados	Dispositif Horizons Calvados	14
TURBAN Olivier	IEN-ASH Conseiller technique	DSDEN Calvados	Adaptation scolaire Handicap	
VAILLANT Élodie	Référente UPE2A	LP Jean Jooris Dives-sur-mer	UPE2A	50
VERMÈS Catherine	Référente UPE2A	Lycée Laplace Caen	UPE2A	50
VINCENT Franz	Responsable administratif	Université Caen-Normandie	Espace orientation-insertion (SCUIO-IP)	
ZAPATA Pascal	Conseiller MLDS	LP Guibray Falaise	Pôle MLDS Falaise Caen sud	40

(à préciser ultérieurement)	Référent Dispositif relais	Collège Villey-Desmeserets Caen (0,50 ETP) Collège Maupas Vire (0,50 ETP)	Dispositif-relais Caen Sud et Bocage Virois	41-42
(à préciser ultérieurement)	Référent Dispositif relais		Dispositif-relais Pays d'Auge	43-44

50 actions pour la persévérance scolaire dans le Calvados

Conception : Odile LOCHER
Rédaction : Jacques VAULOUP, Christine ROYER, Odile LOCHER

Direction départementale des services de l'éducation nationale CALVADOS
Inspection en orientation – dsden14-ienio@ac-caen.fr

Septembre 2017 – 120 pages